

Plan de Développement Communal de Kandi

2002

LES SIGLES

ABA BORI : Association de Développement de Kandi

ADEDU : Association de Développement de Kandi

AGETUR : Agence d'Exécution des Travaux Urbains

APE : Association des Parents d'Elèves

BCP : Bureau du Comité de Pilotage

CCA : Cadre de Concertation des Acteurs

CARDER : Centre d'Action Régional pour le Développement Rural

CENAGREF : Centre National de Gestion des Réserves de Faune

CLCAM : Caisse Locale des Crédits Agricoles et Mutuels

COGES : Comité de Gestion

CP/PDC : Comité de Pilotage du PDC

DDCAT : Direction Départementale de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme

DDCIPE : Direction Départementale du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion de l'Emploi

DED : Service Allemand de Développement

DDEPS : Direction Départementale de l'Enseignement Primaire et Secondaire

DDHME : Direction Départementale de l'Hydraulique, des Mines et de l'Energie

DDEHU : Direction Départementale de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme

DDJLS : Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs

DFRNT : Direction des Forêts et des Ressources Naturelles

DDPSF : Direction Départementale de la Protection Sociale et de la Famille

DDTP : Direction Départementale des Travaux Publics

FENAB : Fédération Nationale des Artisans du Bénin

FNUAP : Fonds des Nations Unies pour la Population

GV : Groupement Villageois

GF : Groupement de Femmes

HAAC : Haute Autorité de l'Audiovisuelle et de la Communication

IEC : Information Education et Communication

INSAE : Institut National des Statistiques et d'Analyse Economique

MCNTI : Ministère de la Communication et des Nouvelles Technologies de l'Information

MSP : Ministère de la Santé Publique

NLTPS : National Long Term Perspective Studies

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

ONG : Organisation Non Gouvernementale

OP: Organisation Paysanne

OPT : Office des Postes et Télécommunications

OVP : Opération Ville Propre

PADEAR : Projet d'Assistance au Développement du Secteur de l'Alimentation en Eau Potable et de l'Assainissement en Milieu Rural

SNV : Organisation Néerlandaise de Développement

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
INTRODUCTION	2
I- RAPPEL DES GRANDES LIGNES DU DIAGNOSTIC	4
II – L’ATELIER DE PLANIFICATION DU PDC	17
2.1 - CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L’ATELIER	17
2.2 - LA DEMARCHE METHODOLOGIQUE	18
2.3 - LES RESULTATS OBTENUS : LE CADRE LOGIQUE DU PDC	19
III - LE PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL A BASE D’ANALYSE SPATIALE	45
3.1. – RAPPEL DES ORIENTATIONS DE DEVELOPPEMENT AUX PLANS NATIONAL ET DEPARTEMENTAL	45
3.2 – LA PROGRAMMATION PHYSIQUE DES ACTIONS	49
3.3 – LA PROGRAMMATION FINANCIERE	69
IV - STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE DU PDC	74
4.1. – DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE	74
4.1.1 – LE CADRE JURIDIQUE	74
4.1.2 – LE DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE	75
4.2. – ELABORATION DES TRANCHES ANNUELLES	77
4.3 – LE SUIVI EVALUATION DU PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL	80
4.4. – ANALYSE DE RISQUES ET MESURES D’ACCOMPAGNEMENT	80
4.5.- STRATEGIE DE COMMUNICATION	82
ANNEXES	84

INTRODUCTION

L'élaboration du Plan de Développement Communal à Base d'analyse spatiale de Kandi comprend deux grandes étapes : la première phase de bilan diagnostic a permis de mettre en exergue, les principaux problèmes qui minent le développement de la localité. La seconde étape, celle de la programmation des actions pour la mise en place du PDC a démarré par un atelier de planification qui s'est tenu du 18 au 20 juin 2002 à Kandi avec la participation active des populations locales.

Le présent rapport constitue la synthèse des résultats obtenus à l'issue des trois jours de travaux qui ont rassemblé, outre les populations locales, les représentants des structures départementales et locales. Le rapport comprend :

- un rappel du bilan diagnostic établi lors de la première phase de l'étude notamment en ce qui concerne les problèmes identifiés et les atouts de la commune ainsi que les orientations nationales et départementales de développement dans lequel le PDC de Kandi devra s'insérer
- une description de la démarche suivie lors de l'atelier de planification
- La programmation physique des actions identifiées sur les cinq années du PDC
- La programmation financière correspondante
- La stratégie de mise en œuvre du plan.

RAPPEL DU DIAGNOSTIC

I- RAPPEL DES GRANDES LIGNES DU DIAGNOSTIC

La Loi n° 97-029 de Janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin confère à chaque commune, la responsabilité d'élaborer, d'adopter et de mettre en œuvre son Plan de Développement Communal. La future commune de Kandi a donc pris l'initiative d'élaborer, avec l'appui financier et technique de la SNV à travers le programme PALO son plan de développement communal à base d'analyse spatiale. Pour ce faire, un double objectif a été défini :

- Il s'agit concrètement de circonscrire et d'analyser les besoins de la population, les problèmes et les potentialités majeures dans les domaines économique, financier, social, écologique dans une perspective de dynamique spatiale avec une attention particulière aux femmes.
- De définir, sur la base des grands constats révélés par le diagnostic, les axes d'aménagement et de gestion de Kandi dans une vision de durabilité et en tenant compte des orientations nationales et régionales de développement.

Le présent rapport diagnostic sanctionne la première phase de l'élaboration du PDC. Il expose et analyse les éléments majeurs qui structurent l'espace communal tout en mettant en évidence, les atouts sur lesquels il faudra agir et les contraintes à lever pour impulser le développement de Kandi au cours des cinq prochaines années. De manière spécifique, les constats mis en évidence peuvent être regroupés en cinq grandes rubriques :

1. La dynamique économique et les sources de financement du développement local
2. Le niveau d'équipement et de services aux populations
3. L'organisation de l'espace communal
4. L'analyse environnementale
5. Le contexte socio institutionnel

Il est entendu que l'environnement et les aspects genre sensible sont transversaux à chacun de ces grands domaines identifiées.

I – LE CADRE PHYSIQUE

Kandi est située au centre du département de l'Alibori dans la zone agro écologique du bassin cotonnier. Il est limité par les communes de Malanville (Nord), Gogounou (Sud), de de Ségbana (Est) et de Banikoara (Ouest). Elle s'étend sur une superficie de 3421 km², soit environ 13% de l'ensemble du département. Le relief est constitué de plateaux de grès, entaillés par les vallées de la Sota et de l'Alibori qui sont les deux principaux cours d'eau de la commune. Par endroit, on note quelques collines faites de roches dures tels le granite et le quartzite. Les sols sont de type ferrugineux tropicaux et la végétation est constituée de savane arborée à arbustive avec quelques forêts galerie qui abritent une faune variée d'éléphants, de buffles, de céphalopes de bubal. Le climat est de type soudanais avec une saison sèche de novembre à avril et une saison pluvieuse de mai à octobre. La pluviométrie moyenne se situe entre 800 et 1.300mm de pluie par an. L'harmattan en saison sèche et la mousson d'avril à octobre sont les vents dominants. L'humidité relative atteint 80% pendant les pluies mais descend jusqu'à 35% pendant la saison sèche.

II – LE CADRE HUMAIN

Organisation sociale et principaux groupes ethniques

L'organisation sociale de la commune de Kandi est composée de plusieurs ethnies dont les plus importantes sont les Baatombu, les Peuhls, les Dendis, les Mokollé et les Boo. On rencontre enfin quelques minorités comme les Yom, les Lokpa, les Otamari les yoruba, les Adja et les Fon ainsi que des populations originaires des pays de la sous-région (Togo, Ghana, Nigéria et Burkina-Faso). A Kandi, 72,5% de la population est musulmane. Le catholicisme et le protestantisme représentent respectivement 12,2% et 1,3%. Les religions traditionnelles (4,6%) et les autres religions (10%)¹. L'organisation sociale traditionnelle est caractérisée par la présence de trois collectivités : le Saka (chef supérieur responsable de la population), le Kandissounon (le chef de terre) et le Baparakpé. C'est une société de type féodal, avec une organisation bien stratifiée de type patrilinéaire et patriarcale. Cette vision sociale crée des inégalités sexuelles très prononcées en ce qui concerne l'accès et le contrôle des ressources au détriment des femmes qui ont en charge les activités reproductives. Plusieurs organisations et associations sont en activité au niveau de la commune de Kandi. Il s'agit d'ONG locales (AMAE KOKARI, ADEBU, GRADEL, WARU, ABA BORI etc), d'associations locales de développement (IRI BONSE), de groupements professionnels (USPP, UPCU, GV et GF), de réseau (FITILA).

Caractéristiques démographiques

De 1992 à 1999, la population de la Commune de Kandi serait passée de 73.138 à environ 91.000 habitants, sur la base d'un taux d'accroissement moyen annuel de 3,1%. Selon les projections de l'INSAE, elle sera d'environ 119 300 habitants en 2007, horizon du PDC. La population de Kandi est jeune (51% ont moins de 15 ans contre 53,4% pour l'Alibori) et inégalement répartie : en 2000, la population urbaine est estimée à environ 40 000 personnes pour une population totale de 93 756 avec un taux d'urbanisation de 42%. La densité moyenne est d'environ 22 hab/km² (18 hab/km² pour le département). Le nombre total de ménages était en 1992 de 8.624 dont 6.962 ménages ruraux. La taille moyenne des ménages est de 8,5.

III – L'ECONOMIE LOCALE ET LES SOURCES DE FINANCEMENT

L'économie locale et les principales activités

Les activités économiques se répartissent en activités formelles et en activités informelles. Les services non marchands dominent les activités du secteur formel avec 84,34%. Les services commerciaux comptent pour 13,04% de l'ensemble du secteur tandis que les entreprises modernes représentent 2,60%. Le secteur informel de l'économie regroupe les activités artisanales (artisanat de production, de services et d'art), le commerce, le transport et les services. L'économie de la commune de Kandi est alimentée par l'agriculture, l'élevage, le commerce, le transport et accessoirement chasse et la pêche. Les activités telles que l'industrie et le tourisme sont très faiblement représentées.

L'agriculture

L'agriculture, principale source de revenus est de type extensif. Elle occupait en 1992, 59.688 personnes (30.604 hommes et 29.084 femmes) encadrés par plusieurs ONG locales, des organisations paysannes et le CARDER. Les techniques utilisées sont la jachère et la culture

¹ Atlas monographique des communes du Bénin – édition 2001

attelée. Les cultures dominantes sont les céréales, l'arachide et le coton dont les ristournes servent à réaliser des infrastructures socio communautaires. La répartition des contraintes majeures liées à l'agriculture à Kandi se présente ainsi qu'il suit :

	Kandi1	Kandi2	Kandi3	Angaradébou	Saah	Bensékou	Kassakou	Donwari	Sam	Sonsoro
Culture extensive	+		+	+	+	+	+	+	+	+
Faible aménagement des bas-fonds							+	+	+	+
Pression de la transhumance				++		++		++		++
Difficultés d'évacuation des produits agricoles	+		+	+	+	+	+	+	+	+
Pauvreté de la terre	+++		+++	+++	+++		+++	+++	+++	+++
Déforestation				++				++		

Légende : + Faible, ++ moyen, +++ Fort.

Source : réalisé par l'équipe de consultants à partir des Diagnostic Participatif – Avril 2002

L'élevage

Kandi est également une zone d'élevage avec un cheptel de bovins et de petits ruminants en constante évolution. L'élevage est de type extensif. Les différents problèmes de l'élevage sont récapitulés par arrondissement dans le tableau qui suit :

Localisation des problèmes majeurs dans le domaine de l'élevage

Communes	Kandi1	Kandi2	Kandi3	Angaradébou	Saah	Bensekou	kassakou	Donwari	Sam	Sonsoro
Insuffisance points d'eau/pâturage				+	+				+	+
Faible couverture vaccinale				++		++		++		++
Faible niveau d'organisation des éleveurs	++	++	++	++	++	++	++	++	+	++
Existence de maladie	+++	+++	+++	+++	+++	+++	+++	+++	+++	+++
Transhumance	+++	+++	+++	+++	+++	+++	+++	+++	+++	+++

Légende : + Faible, ++ moyen, +++ Fort

Source : réalisé à partir des Diagnostic Participatif – Avril 2002

La pêche est peu pratiquée. La chasse à la battue est la plus répandue et se pratique en saison sèche. Depuis environ 5 ans, la gestion communautaire des activités de chasse dans la réserve cynégétique de la Djona à Angaradébou est organisée avec l'appui du CENAGREF². Le secteur industriel est peu significatif à Kandi. Il est représenté par deux usines d'égrenage de coton (SONAPRA et CCB) d'une capacité moyenne d'environ 30 000 tonnes chacune. Il existe une carrière dont l'exploitation échappe à la commune. L'artisanat est constitué d'activités de transformation de produits alimentaires, de construction, de menuiserie, de soudure, de tissage,

² Le chef de la circonscription urbaine de Kandi est actuellement membre du Conseil d'Administration du CENAGREF

etc.... Le tourisme et l'hôtellerie sont des secteurs économiques très peu valorisés malgré les potentialités qui existent.

Récapitulatif des forces et faiblesses de l'économie locale

Domaines	Atouts	Contraintes
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> - Espace cultivable disponible - Existence de bas fonds aptes à la riziculture - Bilan vivrier excédentaire - Revenu agricole garanti par le coton - Existence des OP 	<ul style="list-style-type: none"> - Extension des superficies cultivées - Dégradation accélérée des ressources naturelles - Revenu cotonnier lié aux termes de l'échange - Faible aménagement des bas fonds
Elevage	<ul style="list-style-type: none"> - Secteur favorable à l'élevage - Existence de projets d'appui à l'élevage - Existence de lait en toute saison 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de point d'eau et de pâturage - Transhumance - Conflits agriculteurs éleveurs
Tourisme	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de site touristique - Existence d'équipements touristiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Sites touristiques non aménagés - Faible capacité d'accueil des équipements touristiques - Faible promotion du tourisme
Industrie et artisanat	<ul style="list-style-type: none"> - Dynamique de l'artisanat - Existence de deux agro-industries - Possibilité de création d'emplois 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible niveau d'instruction des artisans - Fonctionnement de l'agro-industrie lié à la production du coton - Faible accès au crédit - Manque de formation professionnelle
Commerce	<ul style="list-style-type: none"> - Situation géographique favorable - Existence d'un réseau de marché - Dynamique du commerce informel 	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance d'infrastructures commerciales - Insuffisance d'infrastructures marchandes

Le financement du développement local

Le développement local de la Commune de Kandi est financé à partir de plusieurs sources :

Par le financement propre de la Commune de Kandi

La commune de Kandi assure son développement au moyen d'un budget tant fiscal que non fiscal. L'ensemble des recettes budgétaires de la commune de Kandi était de 403.906.176 francs pour la période de 1996 à 2000, avec une moyenne annuelle de 80.781.235 francs. Pour la période 1996 à 2000, il a été mobilisé un total de 403.906.176 francs dont 221.760.163 francs de recettes fiscales et 182.146013 francs de recettes non fiscales.

Les dépenses budgétaires s'élevaient à 369.356.521 francs pour la période de 1996 à 2000, avec une moyenne annuelle de 73.871.304 francs. Seulement 8,44% des dépenses d'investissement sont directement consacrées à la satisfaction des besoins de la population, l'essentiel des ressources étant affecté aux dépenses de structure au détriment des dépenses d'investissement.

Par le financement direct de l'Etat

Le financement direct de l'Etat dans la commune de Kandi est évalué à 203.394.530 francs de 1996 à 2000, soit une moyenne de 40.678.906 francs par an. Deux principaux secteurs bénéficient à eux seuls des 85% de ce financement : la santé (53,90%) avec 108.000.000 francs et l'éducation (46,10%) soit 64 538 530 francs. Les 15% restant du financement de l'Etat, soit 30.856.000 francs sont affectés, en priorité aux secteurs économiques (les marchés), à la construction d'ouvrages d'art et enfin au secteur de la micro finance.

La contribution du financement communautaire au développement local

La participation communautaire au financement du développement local est effective dans tous les domaines. Les plus importants sont la santé et l'éducation. Pour la période 1997 à 2000, il a été mobilisé un total de 191.590.160 francs affecté au financement des dépenses de fonctionnement, d'investissement ainsi qu'à l'acquisition des médicaments et matériels.

Les autres sources de financement

On distingue, les sources de financement endogènes telle que celles provenant des groupements de producteurs (UPCU, GV, USPP etc...), l'apport des ONG et institutions financières internationales (SNV, USAID....), la coopération décentralisée (Villefranche sur Saône).

Récapitulatif des atouts et contraintes du financement local

Domaines	Atouts	Contraintes
1 - Financement propre de la commune	1 - Financement du développement local par un budget tant fiscal que non fiscal	1- Fluctuation des recettes budgétaires 2 - Inexistence de recettes d'investissement proprement dites 3 - Financement exclusif du développement local par des recettes de fonctionnement 4 - Part insignifiante des dépenses d'investissement 5 - Essentiel des ressources affectées aux dépenses de structures 6 - Absence de recettes d'investissement pour les dépenses d'investissement 7 - Dépenses d'investissement assurées par les prélèvements opérés sur les recettes de fonctionnement 8 - Faible participation de la commune à la réalisation des infrastructures communautaire 9 - Fluctuation à la baisse de l'épargne brute 10 - Capacité d'investissement en régression 11 - Capacité de financement constituée essentiellement de l'épargne brute
2 - Financement direct de l'Etat	1 - Concours de l'Etat à travers deux catégories de financement direct 2 - Plus de 1/2 des interventions directes de l'Etat affecté au secteur de la santé 3 - Un investissement au moins pour chaque arrondissement	1- Subventions de l'Etat exclusivement affectées aux dépenses de fonctionnement 2 - Aucun financement direct de l'Etat au secteur agricole
3 - Financement communautaire	1 - Participation de la population (10%) pour la réalisation de tout projets 2 - Gestion communautaire dans le secteur de la santé 3 - Financement communautaire en santé à hauteur de 65%	
4 - Financement de la coopération internationale	- Appui financier de plusieurs institutions ou ONG internationales dans plusieurs domaines (SNV, DED, CARITAS, WORLD EDUCATION, IFESH, USAID etc) - Existence d'accord de partenariat pour la coopération décentralisée avec une ville du nord (France)	absence de coordination des interventions des ONG

IV – ORGANISATION DE L'ESPACE COMMUNAL

La position centrale et l'importance des activités commerciales qui s'y développent confèrent à la commune de Kandi un rôle de premier plan dans les flux d'échanges régionaux. Kandi se trouve aussi dans un cadre de transition vers les pays sahéliens où les conditions agro climatiques et la manne cotonnière poussent les populations à se déplacer vers des zones moins hostiles.

Organisation ethno-foncière et gestion de l'espace rural

La terre ne constitue pas vraiment une contrainte dans le milieu. La faiblesse de la densité de la population permet de maintenir encore le régime foncier traditionnel. La terre est un bien collectif qui appartient aux premiers occupants. Les principaux groupes socio-professionnels qui se partagent l'espace communal dans sa partie rurale sont essentiellement les agriculteurs et les éleveurs peuhls qui connaissent des conflits récurrents liés le plus souvent à l'exploitation des ressources naturelles. On note d'une manière générale, des évolutions dans la tenure foncière traditionnelle où se forme une aristocratie foncière, détentrice de grands espaces cultivés en coton. La majeure partie des 3 421 km² de superficie est consacrée aux cultures. En effet, 70% du territoire communal soit 2 400 km² sont des terres cultivables avec 75 656 ha exploités au cours de la campagne agricoles 2001 – 2002.³

Organisation de l'agglomération et éléments structurant l'espace urbain

La plupart des grands travaux d'urbanisation ont été entrepris à partir de 1920 grâce à la main d'œuvre constituée par les prisonniers de guerre Allemands internés à Kandi. La ville a développé une structure typique en damier avec au centre, la plupart des équipements commerciaux tels que le marché et les grandes maisons de commerce. Le développement spatial de la ville s'opère aujourd'hui dans quatre directions à partir des quartiers centraux. On distingue :

- Une zone à l'ouest, limitée par la RNIE n° 2, et englobant les quartiers Damadi et Gansosso....
- Une zone au sud des quartiers centraux et comprenant les quartiers Banigourou et Kossarou....
- une zone, située au sud-est du camp militaire englobant les nouveaux quartiers d'extension comme Bakpara, Alékparé/Madina
- Une zone au Nord Est (quartiers Morisson et Sokol).

La surface totale de la ville (agglomération urbaine) représente environ 715 ha et se répartie Habitat central (145 ha), habitat d'extension (236 ha), zone d'équipements urbains (305 ha), bas-fond (28,5 ha)⁴. L'habitat sur l'ensemble de la commune de Kandi est encore majoritairement traditionnel. Cependant, une différenciation de l'espace communal en fonction de la nature des matériaux de construction est à relever.

Aménagements fonciers

Les premiers lotissements dénommés Kandi 1 et 2 ont été réalisés de 1987 à 1990 au sud de l'agglomération urbaine dans les quartiers de Banigourou et Kossarou : environ 110 ha et plus de

³ cf. rapport d'activité CARDER secteur Kandi

⁴ Source : Plan d'aménagement de Kandi – 1992

800 parcelles produites. Les lotissements dits adaptés (1996 à 1999) dans les zones d'extension de l'ouest et du Sud Est (Gansosso, Damadi et Alékparé). Les lotissements de Madina 1, 2 et 3 : environ 1 110 parcelles entre 1997 et 2000. D'une manière générale, les parcelles sont d'une superficie variant de 600 à 900 m². Leurs coûts sont de 90 000 F en zone populaire et varient entre 100 000 et 110 000 F en zone résidentielle.

Bilan d'exécution du plan d'aménagement de 1992

Le Plan d'aménagement de Kandi a été réalisé en 1992 à l'horizon 2000. Les options de développement ont été faites sur la base d'un certain nombre d'hypothèses et de tendances lourdes. Les prévisions démographiques se sont révélées exactes en terme d'effectifs et de répartition de la population même si l'on observe une densification plus forte du centre ville. Sur le plan du développement spatial, la stabilisation de la population du noyau résidentiel dans le but de favoriser la mise en valeur et l'occupation des zones d'extension urbaine à court terme n'a pu se faire. Les zones d'extension loties n'ont pas bénéficié d'infrastructures et des réseaux nécessaires à une installation soutenue des populations. En matière de développement économique et social, les options prises bien que pertinentes, étaient trop ambitieuses pour être réalisables à court et moyen termes. Du point de vue des activités économiques, aucun des équipements prévus n'a pu être réalisé : zone commerciale intégrant un centre artisanale, zone des transporteurs, zone industrielle, construction du grand marché. Un effort a été fait quant à la réalisation d'équipements et infrastructures socio-communautaires. Le bilan reste mitigé en ce qui concerne la viabilisation et la mise en valeur des lotissements, l'assainissement du centre ville et des extensions, l'amélioration de la voirie. Un programme de gestion durable des déchets a démarré et a permis la construction d'une décharge finale.

V – LE NIVEAU D'EQUIPEMENT ET LES SERVICES

La santé

La commune de Kandi dispose en matière d'infrastructures sanitaires publiques d'un (1) hôpital de zone, de huit (8) centres de santé d'arrondissement, d'un dispensaire isolé et de quatre (4) unités villageoises de santé ou unités de santé de quartier. Il existe aussi à Kandi, deux cabinets de soins privés et un centre de santé confessionnel à Angaradébou.

Répartition spatiale et état des différentes infrastructures de santé par arrondissement

Arrondissement	Centres de santé	Date de construction	Etat	Observations
Kandi 1	CSA	1986	Mauvais	
Sonsoro	CSA	1999	Neuf	Le toit de la maternité coule
Donwari	CSA	1985	Mauvais	Délabrement avancé
Sam	CSA	1999	Neuf	
Angaradébou	CSA	Nd	Neuf	UVS à Fouay et Alfakoara
Bensékou	CSA	1983	Mauvais	Délabrement avancé
Saah	CSA	1999	Neuf	Le toit de la maternité coule
Kassakou	Dispensaire			Dispensaire en état de délabrement avancé
Kandi 2	Inexistant			
Kandi 3	Hôpital de zone	2000	Passable	Centre existant transformé en hôpital de zone en 2000. Infrastructures inadaptées. En cours de réhabilitation.
	Centre de santé de Garnison	Nd	Bon	

CSA : Centre de santé d'arrondissement - Source : enquête de terrain – Février 2002

Education

La commune de Kandi dispose en matière d'infrastructures scolaires publiques d'un total de cinquante cinq (55) groupes scolaires primaires et de quatre (4) écoles maternelles dont une privée. Le Tableau qui suit présente la répartition des infrastructures scolaires publiques par arrondissement

Arrondiss.	Ecoles primaires		Ecoles maternelles		Observations
	Groupes scolaires	Nombre de classes	Groupes scolaires	Nombre de classes	
Kandi 1	14	66	1	3	Plupart en matériaux définitifs. Equipement en mobilier insuffisant.
Kandi 2	7	45	1	2	Plupart en matériaux définitifs. Equipement en mobilier insuffisant.
Kandi 3	3	6	1	1	2 en matériaux précaires. Equipement en mobilier insuffisant pour 2 écoles.
Sonsoro	6	16	-	-	La moitié en matériaux précaires. Equipement en mobilier insuffisant.
Donwari	4	16	-	-	Plupart en matériaux définitifs. Equipement en mobilier insuffisant pour 3 écoles.
Sam	5	17	-	-	3 écoles sur 5 en matériaux précaires. Equipement en mobilier insuffisant
Angaradébou	6	31	-	-	Plupart en matériaux définitifs. Equipement en mobilier insuffisant.
Bensékou	3	14	-	-	Plupart en matériaux définitifs. Equipement en mobilier insuffisant pour 2 écoles.
Saah	4	19	-	-	2 écoles sur 4 en matériaux définitifs. Equipement en mobilier insuffisant
Kassakou	4	13	-	-	Plupart en matériaux définitifs. Equipement en mobilier insuffisant.
TOTAL	55	231	3	6	

Source : Circonscription scolaire – 2000 / 2001

Kandi dispose aussi de cinq (5) Collèges d'Enseignement Général dont un privé.

L'effectif total des écoliers de la commune de Kandi à la rentrée 2000-2001 s'élevait à 9.573, (57,08% de garçons et 42,92% de filles) et de 168 enseignants pour l'ensemble de ses écoles primaires et maternelles. Les statistiques fournies par la Circonscription scolaire pour la rentrée 2001-2002 font état de 12 602 élèves dont 6 850 garçons et 5 752 filles. Les ratios de Kandi sont relativement proches des normes départementales et nationales.

Les infrastructures de desserte et l'assainissement

La commune de Kandi est desservie par 70 km environ de routes revêtues bitumées, environ 115 km de routes secondaires praticables en toute saison et d'environ 27 km de routes et de pistes de desserte rurales saisonnières. La voirie urbaine comprend un tronçon de la RNIE² sur 5.800 mètres linéaires en très bon état, des voies en terre peu entretenues (40.100 ml), quelques voies pavées récemment dans le cadre des programmes de voirie et d'assainissement ainsi que des chemins piétonniers. Le système d'évacuation des ordures ménagères, des excréta, des eaux vannes constituent encore des difficultés dans les quartiers. La gestion durable des ordures ménagères n'est pas encore une réalité malgré l'Opération ville Propre OVP Kandi, un projet soutenu par la SNV dont l'objectif est d'assainir la ville de Kandi en résolvant durablement les problèmes liés à l'insalubrité. Seulement 11% des ménages sont équipés en latrines, 1,3% utilisent les latrines publiques et 87,5% utilisent la nature pour se soulager.

Electricité, eau et téléphone

L'électricité est assurée en permanence par la Société Béninoise d'Electricité et d'Eau mais ne couvre que les trois arrondissements urbains. En 2000, on comptait 1 600 abonnés. En milieu rural, on s'approvisionne en eau à partir de divers points d'eau que sont les pompes hydrauliques (515), les puits aménagés, les puits non aménagés. En milieu urbain, la SBEE ne dessert que 691 abonnés (10% des concessions). Le niveau d'équipement en télécommunication est évalué à 0,60% contre 2% pour le département de l'Alibori. On compte 260 abonnés à Kandi ce qui équivaut à un taux de raccordement de 65%.

Equipements marchands

Il existe sur le territoire communal, une dizaine de marchés dont un marché de bétail à Angaradébou. Le marché central a une capacité de 500 places. Kandi dispose d'une gare routière à partir de laquelle le transport des biens et des personnes est assuré.

Le tableau suivant récapitule les constats majeurs sur le niveau des services

Domaines	Atouts	Contraintes
1 - Santé	1 - Existence d'au moins un centre de santé dans 9 Arrondissements sur 10	1 - Mauvais état des infrastructures 2 - Sous équipement des formations sanitaires 3 - Manque d'eau potable dans les formations sanitaires 4 - Normes sanitaires s'écartant largement des normes départementales et nationales
2 - Education	1 - Chaque arrondissement dispose d'au moins 3 groupes scolaires 2 - Plupart des infrastructures en matériaux définitifs	1 - Infrastructures scolaires en matériaux précaires 2 - Sous équipement en mobilier pour les écoles 3 - Ratios scolaires proches des normes départementales et nationales
3 - Electricité	1 - Permanence de la couverture en électricité (24h/24)	1 - Non extension du de la couverture en électricité aux arrondissements du milieu rural
4 - Eau potable	1 - Existence d'un réseau d'adduction	1 - Très faible couverture en eau potable
5 - Téléphone	1 - Existence de centrale téléphonique de 400 lignes utilisée à 65%	1 - Non extension du réseau téléphonique aux arrondissements ruraux
6 - Transport et équipements marchands	1 - Kandi ville carrefour et lieu de transit pour les autres communes du département de l'Abori 2 - Présence d'une gare routière 3 - Présence d'un aéroport	1 - Réseau routier bitumé limité à la RNIE 2 2 - Accès difficiles aux arrondissements non riverains RNIE 2 surtout en saison des pluies

VI – ANALYSE DIAGNOSTIQUE ENVIRONNEMENTALE

Impacts des activités agricoles sur l'environnement

Sur le sol : Les sols perdent une grande part de leur fertilité du fait de la culture et de l'élevage extensifs. Les feux de brousse dénudent et entraînent une minéralisation accélérée de leurs matières organiques. Trois phénomènes portent atteinte à la faune et la flore à Kandi. Il s'agit de l'extension des surfaces cultivées, des feux de brousse en période d'harmattan et de la destruction du couvert végétal du fait du pâturage.

Impact de l'urbanisation sur l'environnement

La forte concentration des populations au centre ville de Kandi a facilité une insalubrité à laquelle la ville ne s'était pas préparée.

Contrairement au phénomène qui s'observe dans les grandes villes du sud du pays, Kandi est encore épargnée par la pollution de l'air causée par le trafic motorisé. Cependant, l'accroissement du parc de véhicules composé de voitures et de motocyclettes d'occasion pourrait à moyen terme, être une source importante de pollution difficile à juguler.

Les problèmes environnementaux majeurs

- Perte de fertilité et épuisement des sols d'où faiblesse des rendements
- Augmentation de la transhumance surpâturage (conflits entre éleveurs et agriculteurs)
- Destruction de la faune et de la flore par les feux de brousse et la culture itinérante
- Réduction des hauteurs pluviométriques
- Diminution des ressources en eaux
- Pollution des eaux par les pesticides
- Insuffisance d'eau potable
- Chimiorésistance au niveau de certains parasites du cotonnier
- Divagation des bêtes

- Système de gestion des déchets non encore performant
- Défécation en plein air aux abords des habitations
- Pollution de l'air aux abords des usines d'égrenage de coton et par un parc vétuste de camions pour le transport du coton
- Inondation dans certains quartiers de l'agglomération urbaine

VII – ANALYSE DU CONTEXTE SOCIO-POLITIQUE ET INSTITUTIONNEL

Forces et faiblesses de l'organisation politico-administrative

Quatre périodes ont marqué l'évolution politico-administrative de KANDI : la colonisation, la période de 1960 à 1972, celle de 1972 à 1990 et enfin, de 1990 à nos jours. Dans le cadre de la décentralisation, Kandi a été divisé en 10 arrondissements dont 3 urbains (kandi I, II, III) et 7 ruraux (Angaradébou, Bensèkou, Donwari, Kassakou, Sam, Saah, Sonsoro) subdivisés en 39 villages et 9 quartiers de ville. Les forces de l'organisation politico administrative sont de plusieurs ordres. On peut citer l'expérience acquise de Kandi pendant la colonisation, la liberté d'expression et d'opinion, la présence des ressortissants de Kandi dans les hautes sphères de l'Etat, la gestion de la commune par les fils du terroir, la rareté des conflits domaniaux et fonciers, l'existence d'accords de partenariat entre les Organisations de la Société Civile (O.S.C) et la ville de Kandi. A ces atouts, il faut ajouter la présence de plusieurs partis politiques symboles de la libre expression des populations. A Kandi, la pluralité des partis politiques qui est en soit un atout, se traduit souvent par des luttes intestines entre les populations. Ces confrontations ne sont pas de nature à faciliter la cohésion sociale. Enfin, le manque de personnel qualifié et de cadres de conception au niveau de l'administration communale constitue un lourd handicap. Le renforcement des capacités d'intervention du personnel communal devra donc être l'un des objectifs à intégrer pour le développement local.

Analyse institutionnelle

La faible capacité organisationnelle a pour conséquence le manque d'initiatives soutenues des acteurs du développement local. Cependant, un consensus de plus en plus large se développe au niveau des acteurs (autorités politiques, services techniques, associations locales, ONG locales et internationales...) pour inscrire les actions dans une perspective de développement durable visant l'égalité hommes / femmes. En ce qui concerne les relations de genre, beaucoup d'acteurs et d'intervenants du développement local à Kandi œuvrent pour l'auto-organisation des femmes dans les organisations paysannes. Ces organisations poussent à l'amélioration de leur représentation progressive dans l'USPP, les GV, la CLCAM, les CREP et la préparation / sensibilisation des femmes pour leur positionnement dans les futures institutions communales. Un certain nombre d'atouts existent et sont à saisir aux plans institutionnel et opérationnel pour un développement harmonieux et durable. Il s'agit de la scolarisation des filles et de l'alphabétisation des femmes, l'équipement progressif des services de maternité et de radiologie de Kandi, le renforcement des OP et GF et les formations dont ils bénéficient, la formation des intervenants de développement à l'approche genre, aux techniques d'élaboration de projets et aux techniques de communication sociale, l'accès au crédit, la participation plus ou moins importante des femmes dans les CA et Directions Exécutives de plusieurs ONG

Les contraintes à lever sont les pesanteurs sociologiques persistantes (poids de la tradition, analphabétisme, la pauvreté et l'insuffisance d'équipements appropriés, de crédits, la surcharge de travail et le faible pouvoir de décision des femmes, la faiblesses des procédures de planification stratégique et opérationnelle, de suivi évaluation, de gestion financière, de gestion des ressources humaines etc....

LE PROCESSUS D'ELABORATION DU PDC : L'ATELIER DE PLANIFICATION

II – L'ATELIER DE PLANIFICATION DU PDC

2.1 - Contexte et objectifs de l'atelier

L'atelier de planification du Plan de Développement Communal à base d'analyse spatiale de Kandi s'est déroulé les 18, 19 et 20 juin 2002 au motel de Kandi. Il inaugure la seconde grande étape du processus de mise en place du PDC.

Les travaux de cet important atelier ont été dirigés par une équipe de trois consultants du groupement Espace 2020 – Olga Dagnon-Prince en charge de l'étude à savoir :

- Madame Olga PRINCE-DAGNON, chef de mission
- Madame Blandine LEGONOU-FANOUE, sociologue
- Monsieur Maroufou ADJANAN, économiste planificateur.

L'équipe a bénéficié de l'appui de Monsieur Jean FANDE, RDR de Kandi qui a assuré le rôle de modérateur de l'atelier.

Les objectifs et les résultats attendus de l'atelier de planification du PDC étaient les suivants :

Objectif global

Sur la base du diagnostic établi, identifier les axes d'aménagement et de gestion durable et équitable du développement de la Commune en vue d'aboutir au Plan de Développement Communal à base d'analyse spatiale de Kandi

Objectifs spécifiques

- ❑ Approfondir l'analyse des problèmes mis en exergue par la phase de diagnostic
- ❑ Définir les pôles et les axes de développement tenant compte des orientations nationales et régionales, les objectifs, les stratégies du développement durable et équitable de la commune
- ❑ Identifier un portefeuille de projets / programmes devant aboutir au PDC de la commune

Résultats attendus

- ❑ Les problèmes qui minent la commune de Kandi sont inventoriés et analysés et l'arbre des problèmes est construit
- ❑ Les potentialités de la commune sont recensées en vue d'être valorisées
- ❑ Les objectifs de développement sont analysés et l'arbre des objectifs est dressé
- ❑ Les orientations stratégiques et les axes de développement de la commune de Kandi sont définis en tenant compte des orientations nationales et régionales.
- ❑ Les objectifs prioritaires sont définies et les besoins des populations sont hiérarchisés
- ❑ Le cadre logique des projets et programmes devant constituer le PDC est réalisé.

Outre les membres du Comité Local de Pilotage du PDC, les acteurs concernés par le développement de Kandi de même que les structures déconcentrées de l'administration centrale au niveau départemental ont pris part aux travaux. La liste des participants est jointe en annexe.

Dans son allocution d'ouverture, le Chef de la circonscription urbaine de Kandi a mis l'accent sur l'objectif principal de l'atelier qui est de doter la Commune de Kandi, d'un Plan de Développement pour les cinq prochaines années. Il a sollicité l'assiduité des participants afin que les résultats attendus de l'atelier soient atteints.

2.2 - La démarche méthodologique

Les travaux proprement dits ont débuté par un exposé de l'équipe de consultants sur la démarche à suivre et qui est celle de la planification par objectif (PPO). Ce préalable était important afin que les participants comprennent la démarche PPO et se familiarisent avec les outils qui en découlent.

L'atelier s'est déroulé en six étapes à savoir :

- Le rappel des problèmes recensés lors du bilan diagnostic
- L'analyse et la classification des problèmes
- La localisation des problèmes
- La récapitulation des expériences et des solutions locales
- Analyse des objectifs et définition des stratégies (en plénière)
- L'élaboration en groupes de travail du cadre logique du PDC (programmation des actions)

Rappel des problèmes recensés lors du bilan diagnostic (en plénière)

L'objectif de cette étape était de faire une revue des problèmes identifiés lors du diagnostic, de les vérifier par rapport aux éventuelles évolutions intervenues, de les compléter au besoin et de les valider. Pour ce faire, les problèmes de la localité ont été consignés sur des cartes et affichées au tableau afin que tous les participants aient la même perception des problèmes qui minent le développement de Kandi.

L'analyse des problèmes par causes et par priorité (en plénière)

Les participants ont ensuite procédé à l'analyse et à la classification des problèmes, l'objectif ici étant d'analyser, de les rendre plus cohérents et de trouver les relations de causes à effets qui les lient. L'exercice a permis de :

- dégager le problème central,
- établir les relations de causes à effets (cause immédiate, de second rang ou de troisième rang),
- prioriser les problèmes et construire l'arbre des problèmes

Localisation des problèmes

Cet exercice avait été réalisé lors de l'atelier de validation du rapport diagnostic le 4 Avril 2002. Les participants avaient alors matérialisé sur une carte, les arrondissements et quartiers où les problèmes se posaient avec plus d'acuité. Cette analyse a été approfondie et les corrections nécessaires ont été apportées par les participants.

Récapitulation des expériences et solutions locales (en plénière)

Cette étape a permis aux participants de rappeler les initiatives et les solutions locales ainsi que les potentialités de la commune dans le but de proposer des pistes pour l'amélioration des initiatives locales.

Analyse des objectifs et définition des stratégies (en plénière)

Les participants ont au cours de cette étape, convertit les problèmes identifiés supra en situations positives. Les principales questions qui ont guidé la démarche ont été les suivantes :

- parmi les 10 domaines précédemment retenus par les participants, où voulons-nous mettre l'accent au cours des 5 prochaines années tout en restant conformes aux orientations régionales et nationales ?
- à l'intérieur de chaque secteur ou domaine, quels choix sont prioritaires pour le développement de la Commune ?
- quels objectifs opérationnels et stratégiques à atteindre par rapport au problème et à la durabilité de sa résolution : équité entre hommes et femmes et préservation l'environnement ?

L'analyse de ces questions a permis de dresser l'arbre des objectifs qui est joint en annexe.

Les documents du NLTPS – BENIN 2025 et du PDSS Borgou et Alibori qui contiennent respectivement les orientations nationales et régionales en la matière ont servi de cadre à l'analyse des objectifs définis.

Les stratégies constituent la manière et les moyens à mettre en œuvre pour parvenir aux objectifs définis sur la base de l'analyse des ressources mobilisables et de la capacité contributive des populations bénéficiaires.

2.3 - Les résultats obtenus : le cadre logique du PDC

Le cadre logique du PDC est l'aboutissement de la démarche de planification et qui a permis de réaliser la programmation physiques et financière des actions. Contrairement aux autres étapes, ces travaux se sont déroulés en groupes. Cinq groupes de travail ont été constitués par les participants. Chaque groupe a eu à traiter deux domaines (cf. liste des groupes de travail en annexe). A partir de la matrice élaborée par l'équipe de consultants et en tenant compte des objectifs retenus, les participants ont définis les activités, les résultats attendus, les indicateurs d'activités et de résultat, les acteurs, la localisation et les sources de financement potentiels.

Il n'est pas inutile de rappeler que le cadre logique découle de toutes les étapes qui ont été réalisées précédemment. Ainsi, l'analyse des problèmes et leur classification a permis de dégager le problème central. Pour ce faire, 17 thèmes ont été proposés par les participants. Ils sont libellés ainsi qu'il suit :

- Kandi avec ses problèmes
- Faiblesses de la Commune de Kandi
- Contraintes au développement de Kandi
- Kandi menacé dans son développement
- Pour un développement harmonieux et durable de Kandi
- Enfin, Kandi peut se développer
- Nouvelle vision de Kandi

- Freins au développement de Kandi
- Kandi, Commune sous-développée
- Les problèmes qui handicapent le développement de Kandi
- Les mauvaises racines du développement de Kandi
- Diagnostic sur le développement de Kandi
- La photo de Kandi
- Kandi aujourd'hui
- Le vrai visage de Kandi
- Kandi, l'enfant malade de l'Alibori
- Kandi à la loupe
- Autopsie de Kandi.

Chacun des thèmes proposés a fait l'objet de discussion pour dégager celui qui correspondait le mieux, selon la perception des populations à la situation actuelle de la localité. Le problème central retenu à l'unanimité par les participants a donc été :

KANDI MENACE DANS SON DEVELOPPEMENT HARMONIEUX ET DURABLE

Les participants ont ensuite analysé et procédé à la classification des problèmes identifiés lors du diagnostic (complétés par leur soin). Cet exercice a permis de retenir les dix domaines suivants :

1. L'économie locale
2. Le financement du développement local
3. Les infrastructures, équipements et services
4. La santé
5. L'éducation
6. Le cadre de vie (environnement et assainissement)
7. Le cadre institutionnel
8. Les aspects sociologiques
9. La sécurité
10. La culture et les loisirs.

Dans chacun des 10 domaines retenus totalisant environ 45 problèmes, la priorisation a été réalisée en accordant des points (par collage de pastilles) à chaque problème identifié. A ce niveau encore, il s'agissait pour chaque participant d'opérer son propre choix en appréciant la gravité du problème sur le développement de la localité, l'environnement et l'impact dudit problème sur sa propre personne. Le tableau de priorisation des problèmes figure en annexe 1.

Pour la suite de la planification, il a été convenu à la suite d'une discussion entre participants, de ne retenir au maximum que quatre problèmes par domaine.⁵ La principale raison qui a motivé ce choix est d'aboutir à une programmation « réaliste » qui tient compte d'une part de la durée du PDC (5 ans) et d'autre part, des capacités financières, institutionnelles et organisationnelles réelles de la commune de Kandi telles que mises en évidence par le diagnostic (analyse des stratégies).

La définition des objectifs dans chacun des domaines retenus a donc découlé de la transformation des problèmes identifiés en situation positive. A titre d'exemple, le problème « Economie locale précaire » a abouti à l'objectif « améliorer l'économie locale » ; le problème « santé des populations précaire » a donné l'objectif « améliorer la santé des populations » etc...

⁵ Les résultats obtenus au terme de l'analyse et de la priorisation des problèmes figurent dans le rapport d'atelier joint en annexe.

Le cadre logique qui est le résultat de ce processus de planification a permis de réaliser la programmation physique et financière des actions. Il se présente ainsi qu'il suit :

CADRE LOGIQUE

OBJECTIF GLOBAL 1 : Rendre l'économie locale florissante

Objectifs spécifiques	Résultats Attendus (techn et stratég)	Indicateurs de résultats	Activités	Indicateurs d'activités	Acteurs	Localisation (Arrondiss)	Sources de financement		
							Local	Extér	A rechercher.
OS1.1 – Bien aménager les bas fonds	R1.1 – Bas fonds bien aménagés	IR1.1 – Participation communautaire facile à mobiliser	<p>A1.1 – Accroître les revenus des femmes</p> <p>A1.1.1 – Informer et former les femmes pour la vie associative ;</p> <p>A1.1.2 – faciliter l'accès des femmes aux crédits en allégeant les conditions d'octroi ;</p> <p>A1.1.3 – former les femmes en matière de gestion.</p>	<p>IA1.1 - En 2ans, 20% des femmes sont informées ;</p> <p>IA1.1.2 - En 1 an, 35% des femmes ayant demandé ont bénéficié de crédits ;</p> <p>IA1.1.3 - En 5 ans, 40% des femmes en associations</p>	<p>CARDER, ONG, autres partenaires.</p> <p>CLCAM, Institutions de micro-finance ;</p> <p>CARDER, ONG.</p>	<p>Toute la communauté</p> <p>Toute la communauté</p> <p>Toute la communauté</p>	<p>X</p> <p>X</p> <p>X</p>	<p>X</p> <p>X</p> <p>X</p>	

			<p>A1.2 – Former les membres des CA</p> <p>A1.2.1 – Informer les adhérents sur les textes qui régissent l'OP.</p> <p>A1.2.2 - encadrer l'OP par des techniciens compétents</p> <p>A1.2.3 - Informer la population sur la nécessité de sauvegarder le bien public.</p> <p>A1.2.4 - prendre des actes administratifs protégeant le bien public</p> <p>A1.3.1 - Informer les hommes sur l'importance de la diversification des cultures, la rentabilité du riz et l'autosuffisance alimentaire.</p>	<p>Sont bien formées</p> <p>IA1.2.1 - En 5 ans, 60% des membres des CA sont bien formés.</p> <p>IA1.2.1- En 5 ans, 80% des adhérents ont bien connu les textes.</p> <p>IA1.2.2- En 5 ans, 40% des OP sont bien encadrées.</p> <p>IA1.2.3 - En 5 ans, 60% de la population respectent le bien public</p> <p>IA1.2.4 - Au plus tard en 2003, un acte administratif applicable existe.</p> <p>IA1.3.1 - En 5 ans, 30% des hommes des localités concernées participent à la valorisation des bas-fonds</p>	<p>CARDER, ONG.</p> <p>CARDER, CA, ONG.</p> <p>CARDER, ONG, autres partenaires.</p> <p>Commune, Maison des Collectivités locales, ONG.</p> <p>Mairie</p> <p>OP, CARDER, ONG</p>	<p>Toute la Commune</p> <p>Toute la Commune</p> <p>Toute la Commune</p> <p>Toute la Commune</p> <p>Toute la Commune</p> <p>Angaradéhou, Sorsoro, Kassakou, Kandi III, Sam, Saah, Bensékou.</p>	<p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p>	<p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p>		
--	--	--	--	--	---	--	---	---	--	--

OS1.3 - Améliorer les rendements agricoles	R1.3 – Rendements agricoles améliorés	IR1.2.4 – Pesanteurs sociologiques atténuées	A1.2.3.2 – Installer une radio locale	IA1.2.3.2.1- En décembre 2004, une radio est fonctionnelle.	Commune, Partenaires, USPP, ONG.	Toute la Commune	X	X	X
			A1.2.4.1 – Intensifier l'IEC sur les inconvenients des comportements traditionnels négatifs	IA1.2.4.1.1- Dès septembre 2003 au moins un module de sensibilisation est disponible et diffusé.	Commune, ONG, autres partenaires	Toute la Commune.	X	X	X
			A1.3.1.1 – Créer un système de contrôle de la meilleure gestion des intrants agricoles par les OP.	IA1.2.4.1.2 - Au plus tard fin Mars 2003 le système est fonctionnel.	Commune, OP, CARDER	Toute la Commune	X	X	
			A1.3.1.2 – Poursuivre la vulgarisation des techniques culturales modernes	IA13.1.1 - Au moins 2 séances de sensibilisation sont organisées en direction des paysans par an.	CARDER, USPP, GV	Toute la Commune	X	X	

OBJECTIF GLOBAL 2 : Accroître le financement du développement local

Objectifs spécifiques	Résultats Attendus (techn et stratég)	Indicateurs de résultats	Activités	Indicateurs d'activités	Acteurs	Localisat° Arrondiss	Sources de financement		
							Local	Extér	A rechercher
OS2 -Accroître la participation communale à la réalisation des infrastructures communautaires	R2.1 - Participation communale à la réalisation des infrastructures communautaires accrue	IR2.1 - Une ligne budgétaire pour l'investissement	A2.1 - Informer la population sur la nécessité du paiement des taxes	IA2.1- Avant fin 2007, toute la population est informée	Commune	Tous les arrondissements	X		X
	R2.2 - Contrôler le revenu des carrières	IR2.2 - Revenu des carrières contrôlé par la Commune	A2.2.1- Inclure le contrôle de l'exploitation des carrières dans les attributions du service des affaires économiques A2.2.2 - Organiser les exploitants des carrières	IA2.2.1- Dès 2003, l'attribution est notifiée par arrêté communal IA2.2.2 - Au plus tard en l'an 2003, une organisation des exploitants est fonctionnelle	Commune Commune, exploitants	Arrondissements concernés Arrondissements concernés	X X		

OBJECTIF GLOBAL 3 : Améliorer les infrastructures, les équipements et les services

Objectifs spécifiques	Résultats Attendus (techn et stratég)	Indicateurs de résultats	Activités	Indicateurs d'activités	Acteurs	Localisat° Arrondiss	Sources de financement		
							Local	Extér	A rechercher
OS3.1- Accroître l'accès aux services sociaux de base /eau, Tél...	R3.1.1 - La capacité des investissements de la Commune augmentée	IR3.1 - Taux d'investissement augmenté de 10% par an	A3.1.1 - Elaborer un répertoire des ressources locales A3.1.2 - Créer et percevoir de nouvelles taxes. A3.1.3 - Elaborer un budget d'investissement A3.1.4 - Faire l'IEC	IA3.1 - RFU fonctionnel est mis en place	Administration communale, SERHAU SA contribuables, Etat	Toute la Commune	X FC	X Etat (BN) ONG Coop décen	X UE PNUD
	R3.1.2 - Coût réduit des services	IR3.1.2 - 60% d'accessibilité aux services	A3.1.2 - Subventionner les coûts A3.1.3 - Sensibiliser et responsabiliser les bénéficiaires		Etat, ONG, Administration locale	Toute la Commune	F.C. B.C.	ONG	FNUAP, PNUD
	R3.1.3 - Ouvrages bien entretenus	IR3.1.3 - 80% des ouvrages installés et fonctionnels	A3.1.4.1 - Lotir et viabiliser les zones périphériques A3.1.4.2 - Sensibiliser les pop. sur les cultures intensives	IA3.1.2 - Comité de gestion fonctionnel IA3.1.4 -Plan de lotissement disponible	Administration locale, Communauté	Toute la Commune	Budg. Com.	BN, IGN,A BE	Coop. Decen. BN.
	R3.1.4 Installation des populations réglementées	IR3.1.4 - Respect des normes d'occupation							

<p>OS3.2 - Bien gérer les infrastructures socio-communautaires</p>	<p>R3.2.1 – Les populations s'approprient spontanément les infrastructures réalisées</p> <p>R3.2.2 – les bénéficiaires associés</p> <p>R3.2.3 – Les bénéficiaires formés à la gestion</p>	<p>IR3.2.1 - 80% des infrastructures fonctionnelles et bien entretenues</p> <p>IR3.2.2- 50% des bénéficiaires sont dans les CA.</p> <p>IR3.2.3 - 55% de CD. formés</p>	<p>A3.2.1.1 - Sensibiliser la pop.</p> <p>A3.2.1.2 - Appliquer les sanctions appropriées.</p> <p>A3.2.1.3 - Installer et former les comités de gestion (C.G).</p> <p>A3.2.2.1 - Concevoir, planifier et mettre en œuvre les projets à la base</p> <p>A3.2.2.2 - Créer des outils de contrôle</p> <p>A3.2.3.1 - Définir les thèmes de formation</p> <p>A3.2.3.2 - Elaborer et exécuter un programme de formation</p>	<p>IA3.2.1 - Comité fonctionnel</p> <p>IA3.2.2 - Outil de contrôle disponible</p> <p>IA3.2.3.1 - Thèmes de formation disponible</p> <p>IA3.2.3.2 - Chronogramme de formation disponible</p>	<p>Adm. Locale, ONG, Bénéficiaires</p> <p>Bénéficiaire, Adm. Locale</p> <p>ONG, consultation, bureau d'étude</p>	<p>Toute la Commune</p> <p>Toute la Commune</p> <p>Toute la Commune</p>	<p>B.C.</p> <p>OP AL</p> <p>BC OP</p>	<p>ONG, ABE</p> <p>ONG</p> <p>Proj. Parte. au Déve.</p>	<p>PNUD, coop. Décen.</p> <p>PNUD Coop. Décen</p> <p>FNUAP, BN, PNUD, Coop. Décen.</p>
<p>OS3.3 - Lotir les arrondissements ruraux</p>	<p>R3.3.1 - Politique de lotissement des arrondissements ruraux élaborée</p>	<p>IR3.3.1 - Plan de lotissement disponible.</p>	<p>A3.3.1.1 - Recaser les propriétaires terriens</p> <p>A3.3.1.2 - Sensibiliser les propriétaires terriens</p> <p>A3.3.1.3 - Susciter la volonté des autorités locales pour mobilisation de la société civile et leader d'opinion.</p>	<p>X</p>	<p>Adm. Locale (AL)</p> <p>Communauté, IGN, SERHAU-DDEHU</p>	<p>Arrondissement urbain</p> <p>Chef lieu des arrondissements ruraux</p>	<p>B.C.</p>	<p>Etat PIP</p>	

	R3.3.2 - Moyens financiers de la Commune assurée	IR3.3.2 - Fonds de lotissement mis en place	A3.3.2 - Elaborer un budget d'investissement	IA3.3.2 - Budget disponible	Adm. Locale ONG	Toute la commune	BC	Copp décent .	BM
OS3.4 – Aménager les marchés	R3.4 - Les infrastructures marchandes en matériel définitif disponibles	IR3.4 - Tous les chefs lieux d'arrondissement	A3.4.1 - Construire des infrastructures marchandes A3.4.2 - Assainir les marchés A3.4.3 - Créer des comités de gestion des marchés A3.4.4 - Sensibiliser les usagers A3.4.5 - Améliorer la collecte des taxes	IA3.4.1 - 70% des infrastructures disponibles IA3.4.3 - Comité de gestion fonctionnelle A3.4.5 - 30% des recettes de la commune par	A.L. Etat bénéficiaires AL.	Marché Central Marché des arrondiss. ruraux (chef-lieu)	FC BC	PIP Parte naires	Coop. française

OBJECTIF GLOBAL 4 : Améliorer la santé des populations

Objectifs spécifiques	Résultats Attendus (techn et stratég)	Indicateurs de résultats	Activités	Indicateurs d'activités	Acteurs	Localisat Arrondiss	Sources de financement		
							Local	Extér	A Rechercher
OS4.1 – Améliorer les ratios sanitaires	R4.1.1 - Etat des infrastructures amélioré R4.1.2 -Effectif de personnel accrus	IR4.1.1 - 70% infrastructure réhabilité et équipée IR4.1.2 - Effectif de personnel accru de 5% par an	A4.1.1.1 - Former les COGEC sur leur rôle A4.1.1.2 - Tenir compte de critères disponibilité dans le choix des membres A4.1.1.3 - Auditer régulièrement les COGEC A4.1.2.1 - Recruter le personnel qualifié et en quantité A4.1.2.2 - Améliorer les recettes des formations sanitaires A4.1.2.3 - Subventionner les formations sanitaires	IA4.1.1.1 - 70% des membres formés IA4.1.1.2 - Rapport d'audit disponible IA4.1.2.1 - augmentation du personnel IA4.1.2.2 - 3% du taux d'augmentation des recettes IA4.1.2.3 - Existence de subv.	Etat commune COGEC ONG Etat, Commune Centre de Santé OMS	Kandi 1, Kassakou, Bensékou, Sonsorou, Angara-débou, Donwarou Toute la Commune	FC- BC. FC BC	ONG. Coop. Décen Partenaires au dével. BN	OMS, BM, UNICEF PNUD FNUAP. OMS UNICEF
OS4.2 – Améliorer l'accès aux services de santé de base.	R4.2.1 – Centre de santé rapproché des populations	IR4.2.1 - 1 centre de santé créé dans chaque arrondissement rural d'ici 5 ans	A4.2.1.1 - Mobiliser la population A4.2.1.2 - Construire de nouveaux centres.	IA4.2.1 Sédentarisation progressive des populations	Etat, Commune , arrondissement privé. ONG	Arrondissement ruraux	FC BC	ONG BN	OMS Coop. decen.

R4.2.2 – Coût des services accessibles	IR4.2.2 - 70% de taux de fréquentation d'ici 5 ans	A4.2.2.1 - Réduction des frais de prestation A4.1.2.2 - Promouvoir les médicaments sous nom génériques A4.1.2.3 - Rechercher les subventions pour les soins. A4.1.2.4 - Conscientiser les agents de santé	IA4.2.2.1 - Médicament sous nom générique disponible IA4.2.2.2 - Mise en application des textes prévus par la loi	COGEC Etat Formations sanitaires	Dans les centres de santé	FC BC	BM Partenaires au développement	OMS UNICEF
R4.2.3 – Fréquentation accrue des centres de santé	IR4.2.3 - 70% de taux de fréquentation	A4.1.2.5 - Réprimer les fauteurs A4.2.3.1 - Sensibiliser les populations sur les méfaits de l'automédication	IA4.2.2.2 - Mise en application des textes prévus par la loi	COGEC, ONG. Leader d'opinion Personnel de santé	Tous les centres de santé	FC	ONG, BM	Partenaires. au développement
R4.2.4 – Le personnel de santé assidu à son poste	90% de temps de présence au poste	A4.2.3.2 - Lutter contre le vol illicite des produits A4.2.4.1 - Motiver les agents de santé A4.1.2.2 - Assurer une bonne condition de vie A4.1.2.3 - Faire des contrôles inopinés	IA4.2.4.1 - Prime de motivation assurée IA4.2.4.2 - Equipe de supervision existe	COGEC DDSP MSP	Dans tous les santé	FC BC	BM	Partenaires. au développement

<p>OS4.3 - Améliorer la qualité des soins</p>	<p>R4.3 - La qualité des soins améliorée</p>	<p>IR4.3 - 70% réduction des maladies épidémiques d'ici 2007</p>	<p>A4.3.1 - créer un service d'accueil A4.3.2 - améliorer la prise en charge des urgences A4.3.3 - moraliser le secteur de la santé</p>	<p>IA4.3.1 - Service d'accueil créé IA4.3.2 - Service des urgences disponibles</p>	<p>COGEC Autorités du centre</p>	<p>Dans tous les centres de santé</p>	<p>FC Bud. Com.</p>	<p>BM</p>	<p>Partenaires au développement</p>
<p>OS4.4 - Rendre les centres de santé accessibles</p>	<p>R4.4 - Les centres de santé sont accessibles</p>	<p>IR4.4 - 70% d'accessibilité d'ici 2007</p>	<p>A4.4.1 - améliorer les pistes rurales A4.4.2 - créer la téléphonie rurale A4.4.3 - doter les centres de santé de Radio de transmission (RAC) A4.4.4 - promouvoir la Radio communautaire A4.4.5 - doter les centres de santé de moyens de transport adéquat</p>	<p>IA4.4.1 - Moyen de communication existe IA4.4.2 - RAC installé et fonctionnel IA4.4.1.3 - Radio communautaire installée et fonctionnelle</p>	<p>Autorités locale. ONG Population HAAC</p>	<p>Arrondissements ruraux Chef lieu de la Commune</p>	<p>Budg. Com.</p>	<p>Etat ONG</p>	<p>Partenaires au développement</p>

OBJECTIF GLOBAL 5 : Assurer la sécurité des populations

Objectifs spécifiques	Résultats Attendus (techn et stratég)	Indicateurs de résultats	Activités	Indicateurs d'activités	Acteurs	Localisat° Arrondiss	Sources de financement		
							Local	Extér	A rechercher
OS5.1 - Atténuer les cas d'insécurité dans la Commune de Kandi	R5.1 - Flux migratoires sont maîtrisés	IR5.1 - D'ici à 2007, 80% des flux migratoires sont maîtrisés	A5.1.1 - Augmenter les postes de contrôles A5.1.2 - Recruter le personnel de sécurité A5.1.3 - Dynamiser le recensement des étrangers dans les quartiers / villages A5.1.4 - Equiper les forces de sécurité A5.1.5 - Organiser des patrouilles dans la Commune	IA5.1.1 - 10 postes de contrôles sont créés d'ici 2005 IA5.1.2 - 100% du personnel est recruté d'ici 2004 IA5.1.3 - 24 recensements des étrangers ont lieu par an / quartiers / village. IA5.1.4 - Les forces de sécurité sont équipées à 80% d'ici 2004 IA5.1.5 - 12 patrouilles sont organisées par an et par arrondissement	Elus locaux Etat Préfecture	Tous les arrondiss.	B. Com	Budget NI (BN)	
OS5.2 - Réglementer la détention d'armes à feu	R5.2 - Réglementat° de détention d'armes à feu est respectée	IR5.2 - La réglementat° de détention d'armes à feu est respectée à 30% d'ici l'an 2005.	A5.2 - Revoir les textes de détention d'armes Identifier les fabrications d'armes locales	IA5.2.1 - 50% des textes de détention d'armes à feu sont actualisés d'ici 2004 IA5.2.2 - 80% des fabricants d'armes sont identifiés d'ici 2004	Elus locaux Etat Préfecture	Tout le territoire communal	B. Com	Budget National	

OS5.3 - Diminuer l'usage des stupéfiants	R5.3 - Usage des stupéfiants diminué	IR5.3 - Usage des stupéfiants à diminuer à 50% d'ici à l'an 2005	A5.3.1 - Créer de centre de formation et d'apprentissage A5.3.2 - Créer des opportunités d'emploi pour les jeunes	IA5.3.1 - 5 centres de formation et d'apprentissage sont créés d'ici 2005. IA5.3.2 - 50% des jeunes formés ont un emploi permanent d'ici 2007.	Elus locaux Autorité préfectorale	Tous les arrondiss.	B.Com	Budget National	
OS5.4 - Baisser le niveaux de délinquance	R5.4 - Le niveau de délinquance a baissé	IR5.4 - Le niveau de délinquance a diminuer à 50% d'ici 2005	A5.4.1 - Mener des séances d'IEC à l'endroit des parents et des jeunes à travers les radios communautaires A5.4.2 - Impliquer les forces de l'ordre dans l'éducation des jeunes	IA5.4.1 - Une séance d'IEC organisée par semaine dans l'arrondissement IA5.4.2 - 10 cas de délinquances juvéniles sont réglés par an.	Elus locaux ONG Association de dév. Population	Tous les arrondiss	B.Com		Copp Déc
OS5.5 - Améliorer la couverture d'éclairage public	R5.5 - La couverture d'éclairage public est améliorée	IR5.5 - La couverture d'éclairage publique est améliorée à 80% d'ici 2007			Elus locaux	Arrondiss Urbains et quelques arr. ruraux	B.Com Autres contribut° locales		
OS5.6 - Mieux équiper les unités sécurité	R5.6 - Les unités sécurité sont mieux équipées	IR5.6 - 80% d'unité de sécurité sont équipées d'ici 2004			Autorités préfectorales	Arrondiss urbains		BN	

OS5.7 - Améliorer la collaboration pop/force de sécurité	R5.7 - Collaboration pop/force de sécurité s'est améliorée	IR5.7 - Collaboration pop. /force de sécurité s'est améliorée à 80% d'ici 2004	A5.7.1 - Créer des taxes / diversifier les sources de revenus A5.7.2 - Rechercher des sources de financement extérieur	IA5.7.1 - Sources de revenus mensuels sont créés d'ici 2004 dans la commune IA5.7.2 - Une source de financement extérieur est identifiée par an	Elus locaux Population Association de dév. ONG	Toute la commune	Budget commune	BN	
OS5.8 - Augmenter le niveau d'organisat° de la pop.	R5.8 - Le niveau d'organisation de la pop. a augmenté	IR5.8 - Le niveau d'organisation a augmenté à 60% d'ici 2004		IA5.8.1 - 50% des crimes délits sont punis par les forces de sécurité. IA5.8.2 - 1 à 2 agents sont sanctionnés par an	Elus locaux Population Association de dév. ONG	Toute la commune			
OS5.9 - Fournir le personnel de sécurité en nombre suffisant	R5.9 - Le personnel de sécurité est suffisant	IR5.9 - Unités de sécurité sont dotés de personnels à 100 % qualifiés d'ici 2004	A5.9.1 - Elever le niveau de civisme des agents de sécurité et de la pop. A5.9.2 - Appliquer les sanctions ou encourager		Autorité préfectorale	Toute la commune		BN	
OS5.10 - Faire régresser l'oisiveté	R5.10 - Le niveau d'oisiveté a régressé	IR5.10 - Le niveau d'oisiveté a régressé d'ici 2005	A5.10 - Amener la pop. A s'organiser autour des problèmes réels	IA5.10 - 2 problèmes réels ont suscité la mobilisation des pop. par mois.	Elus locaux Population Association de dév. ONG	Toute la commune	Budget commune		COOP DEC

OBJECTIF GLOBAL 6 : Rendre le système éducatif efficace

Objectifs spécifiques	Résultats Attendus (techn et stratég)	Indicateurs de résultats	Activités	Indicateurs d'activités	Acteurs	Localisat Arrondiss.	Sources de financement		
							Local	Extér	A rechercher
OS6.1 - Atténuer le phénomène de la déperdition scolaire	R6.1 - L'intérêt pour l'école accru	IR6.1 - Taux d'abandon est réduit à 5% /an	A6.1- Organiser des séances de sensibilisation avec les populations	IA6.1- 3 séances par an et par arrondissement concerné.	Réseau d'animation pédagogique. Coordination APE. Elus locaux bénéficiaires partenaires au développement Circonscription scolaire.	Sam, Saah, Sonssoro, Angara-débou Bensékou Kandi 1, 2, 3	Budget com APE	World Educat°	Coop. Décent.
OS6.2 - Fournir le personnel enseignant en nombre suffisant	R6.2 - Personnel enseignant en nombre suffisant	IR6.2 - Au moins un enseignant par classe	A6.2 - Recrutement d'enseignants	IA6.2 - Nombre d'enseignants a augmenté d'au moins 50%	Commune Kandi, APE, Etat.	Tous les arrondissements	Idem	-	-
OS6.3 - Réduire le taux d'échec	R6.3 - Taux d'échecs scolaire réduit	IR6.3 - Au moins 95% des élèves ont atteint et / ou dépassé le seuil de réussite souhaité	A6.3 - Assiduité à l'école ; initier des actions de sensibilisation sur les acteurs de l'éducation. Ponctualité et préparation, déroulement effectif et évaluation régulière des activités pédagogiques.	IA6.3 - Au plus cinq jours d'absence par année scolaire. Evaluation au jour le jour des acquis des élèves et rémédiation assurée	Personnel enseignant, Parents d'élèves	Idem	APE Budget circonscrip° scolaire	-	-

OS6.4 - Diminuer le phénomène de fiançailles et de mariage précoces	R6.4 - Phénomène de fiançailles et de mariage précoces diminué	IR6.4 - Taux de pratique de fiançailles et de mariage précoces réduit de 30%	A6.4 - Campagne de sensibilisation en direction des populations	IA6.4 - 3 séances par an et par arrondissement	Confession religieuse, coordination APE, Média, troupe théâtrale orchestrées.	Tout arrondissement	Com. Budget com.	World éducation	Coop. Décen. UNICEF
OS6.5 - Accroître le revenu des parents	R6.5 - Le revenu des parents s'est accru	IR6.5 -Taux de prise en charge de la scolarisation a augmenté de 10%	A6.5 - Diversification des activités génératrices de revenus	IA6.5 - Amélioration dans la gestion des revenus de 15%	Producteurs et productrices Parents d'élèves	Sam, Saah Sonssoro Bensékou Angara-débou	Producteurs individuels	ONG	-
OS6.6 - Eradiquer le phénomène de harcèlement sexuel	R6.6 - Phénomène harcèlement sexuel atténué	IR6.6 -Le taux de prise de conscience s'est accru de 8%. Le phénomène de harcèlement sexuel est atténué	A6.6 - Sensibilisation de toutes les couches socio-professionnelles	IA6.6 - Séance d'IEC dans les arrondissements à raison d'une séance par trimestre par an par arrondissement. Tous les acteurs interviennent	Agent IEC ; Coordination APE ; Association de développement	Tout arrondiss.	Com. Budget com.	ONG Wold éducat°	-
OS6.7 - Amener les parents à mieux suivre leurs enfants	R6.7.1 - Les parents sont disponibles. R6.7.2 - Les parents suivent mieux leurs enfants	IR6.7 - Taux d'abandon est réduit de 5% / an	A6.7.1 - Contrôle de présence dans les écoles A6.7.1 - suivi des élèves	IA6.7 - Une liste hebdomadaire permanente	Bureau APE ; Parents d'élèves	Sam Saah Sonssoro Angara-débou Bensékou	Bureau APE concerné	-	-

OS6.8 - Améliorer le taux de scolarisation des filles	R6.8 - La fille est aussi instruite	IR6.8 - Taux d'inscription s'est accru de 30%	A6.8 - Organisation des séances de sensibilisation avec les populations	IA6.8 - 3 séances par an ; par arrondissement concerné	Réseau d'animation pédagogique ; Coordination APE Elus locaux. Population partenaires au développement ; Circonscription scolaire	Sam, Saah Sonsoro Angaradébo u Bensékou	Com. Budget com. PAE	Wolrd éducat°	Coop. Décen.
OS6.9 - Réviser le programme d'enseignement au profit des besoins en matière d'emploi	R6.9 - Le programme d'enseignement est révisé au profit des besoins en matière d'emploi	IR6.9 - De nouvelles matières dans le programme scolaire. La révision du programme est suscitée	A6.9.1 - Elaboration du contenu des nouvelles matières. A6.9.2 - Formation des enseignants sur la mise en oeuvre des approches pédagogiques préconisées par le nouveau programme.	I6.9.1 – Le contenu des nouvelles matières disponible I6.9.2 – 2 sessions de formation sont organisées par an			-	-	-
OS6.10 - Créer des structures d'accueil	R6.10 - Structures d'accueil créées	IR6.10 - Un internat est créé au chef lieu de la commune	A6.10 - Rechercher de sites et de bailleur	IA6.10 - Un site d'au moins 5 hectares est accordé	La communauté	Saah Sam Sonsoro Angara- debou	Com.	Bailleur	Coop. Décen.

OS6.11 - Accroître le taux d'alphabétisation	R6.11 - Niveau d'encadrement élevé	IR6.11 - Personnel motivé et en nombre suffisant	A6.11.1 - Formation des formateurs ; A6.11.2 - Evaluation des apprenants ; A6.11.3 - primes aux meilleurs ; A6.11.4 - poursuite post alphabétisation.	IA6.11 - Un maître alphabétiseur par arrondissement est recruté et formé	La Com., ONG ; DEKANA ONG CARDER	Tous arrondiss.	B. Com	Bailleur	UNESCO
OS6.12 - Alléger les tâches ménagères	R6.12 - Tâches ménagères allégées	IR6.12 - Un temps est accordé à la fille pour l'alphabétisation	A6.12 - Sensibilisation des parents	IA6.12 - La sensibilisation de la population est faite	Coordination élus locaux ; organisation des femmes	Tous arrondiss.	B. Com	Bailleur	Coop. Décent. Ville France.
OS6.13 - Renforcer la capacité d'organisation des organisations de la société civile	R6.13 - Tous les acteurs sont informés.	IR6.13 - L'information atteint les 80%	A6.13 - Rencontres périodiques	IA6.13 - L'information atteint les 80% des membres	ONG ; Partenaires	Chef-lieu Commune	B. Com	PADIC ONG	
OS6.14 - Relever le niveau de formation	R6.14 - Niveau de formation relevé	IR6.14 - 80% des membres sont formés	A6.14.1 - Formation – sensibilisation A6.14.2 - Appui	IA6.14 - Les 100% des cadres sont formés	ONG	Chef –lieu commune	USPP	-	-
OS6.15 - Dépolitiser les institutions	R6.15 - Institutions dépolitisées	IR6.15 - Au moins 80% des institutions sont dépolitisées	A6.15 - IEC	IA6.15 - Les 80% sont informés	ONG ; Association	Chef –lieu commune	ONG	-	-

OS6.16 - Appuyer l'encadrement technique dans la formation et le renforcement des capacités dans les structures.	R6.16 - Encadrement technique est appuyé et les capacités renforcées	IR6.16 - 30% des structures à assister pendant les 5 ans	A6.16 - Formation	IA6.16 - Les 5% sont formés	Les compétences	Tous arrondiss.	Structures concernées	-	-
OS6.17 - Rendre les organisations viables	R6.17 -Le même point de vue est partagé entre les membres	IR6.17 -Les 90% ont la même vision	A6.17 -Faire participer tous les membres à la définition des objectifs	IA6.17 - Assistance à toutes les organisations	Les structures et les personnes ressources	Tous arrondiss.	Structures concernées	-	-

OBJECTIF GLOBAL 7 : Valoriser la culture, les loisirs et le sport

Objectifs spécifiques	Résultats Attendus (techn et stratég)	Indicateurs de résultats	Activités	Indicateurs d'activités	Acteurs	Localisation (Arrondiss)	Sources de financement		
							Local	Extér	A rechercher
OS7.1 – Promouvoir la culture, les loisirs et le sport à Kandi	<p>R7.1.1 - Les valeurs culturelles sont développées dans les arrondiss.</p> <p>R7.1.2 - Les initiatives créatrices sont encouragées et motivées dans les arrondiss.</p>	<p>IR7.1.1- Danses et sports traditionnels restaurés dans la commune au bout des cinq ans</p> <p>IR7.1.2 - Vingt (20) artistes culturels sont identifiés et appuyés au bout des cinq (5) ans.</p>	<p>A7.1.1– Organiser les foires, manifestations et concours culturels périodiques.</p> <p>A7.1.2 - Organiser des séances d'éducation sur la culture traditionnelle.</p> <p>A7.1.3 – Faire respecter la réglementation des activités des vidéo-clubs et boîtes de nuit</p>	<p>IA7.1.1 - Une foire culturelle et artistique est organisée dans la commune tous les 2 ans.</p> <p>IA7.1.2 - Une manifestation culturelle est organisée dans chaque année.</p> <p>IA7.1.3 - Un championnat sportif inter. Arr. est organisé chaque année</p> <p>IA7.1.4 - Au moins 2 séances organisées chaque année /arr.</p> <p>IA7.1.5 - Au moins 2 séances de suivi-évaluation sont réalisées /arr.et par an.</p>	<p>Autorités traditionnelles ; Administration locale ; Responsable MCL et sport : D/DCLS ETAT ONG UNESCO Opérateurs Economiques Ars Sportives</p>	<p>Tous les arrondissements de la commune ; en particulier dans les arrondissements urbains</p>	<p>USPP ; G.V. ; ONG ; Mairie</p>	<p>Etat UNESCO</p>	-

OS7.2 – Promouvoir les valeurs positives traditionnelles à Kandi	R7.2- Faire des valeurs traditionnelles positives des activités dans les arrondissements	IR7.2 - 25% des opérateurs économiques s'investissent dans la promotion des valeurs culturelles fin 2007	A7.2 – Identifier et recenser les valeurs culturelles traditionnelles spécifiques à chaque arrondissement .	IA7.2 - un répertoire des valeurs culturelles traditionnelles spécifiques à chaque arrondissement est disponible au bout des cinq (05) ans.			Opér. économiques	X	
---	---	--	---	--	--	--	----------------------	---	--

OBJECTIF GLOBAL 8 : Atténuer les pesanteurs sociologiques

Objectifs Spécifiques	Résultats Attendus (techn et stratég)	Indicateurs de résultats	Activités	Indicateurs d'activités	Acteurs	Localisation (Arrondiss)	Sources de financement		
							Local	Extér	A rechercher
OS8.1 - Atténuer les luttes intestines et d'influence	R8.1- Collaboration de tous les fils et filles de Kandi est rétabli	IR8.1- Le développement local par la participation de tous les fils est amorcé	A8.1.1- Mener des séances d'IEC pour la cohésion inter-ethnique A8.1.2- Réviser les textes de l'association de développement de Kandi. A8.1.3- Dynamiser l'association de développement de Kandi	IA8.1.1- Au moins 1 module d'IEC déroulé par an et par arrondissement IA8.1.2 - Les textes de l'Association de développement sont révisés au plus tard fin 2003. IA8.1.3- L'association de développement de Kandi est dynamisée d'ici fin 2003	Personnes ressources Leaders d'opinions Elus locaux	Tous les arrondiss. " "	Budget Com. Budget Com Budget Com.		
OS8.2 – Atténuer les conflits de chefferie traditionnelle dans la commune de Kandi	R8.2- Les règles de dévolution clairement définies sont respectées	IR8.2 - Les acteurs de la chefferie traditionnelle de Kandi sont informés et adhèrent aux règles de dévolution	A8.2 Renforcer les résolutions du séminaires sur "chefferie traditionnelle et restauration du pouvoir Wassangarie"	IA8.2- Au moins 90% des intronisations se sont passées sans conflits d'ici à fin 2007	Collège électorale Chefs coutumiers Administration	Tous les arrondiss.	Budget Com.		

OS8.3 – Atténuer les conflits agriculteurs –éleveurs	R8.3.1 - Couloirs de passages respectés. R8.3.2 - Troupeaux d’animaux bien conduits R8.3.3 - Pâturage nocturne éradiqué.								
---	--	--	--	--	--	--	--	--	--

**LE PLAN DE DEVELOPPEMENT
COMMUNAL A BASE D'ANALYSE
SPATIALE DE KANDI**

III - LE PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL A BASE D'ANALYSE SPATIALE

3.1. – Rappel des orientations de développement aux plans national et départemental

Les différentes actions, projets et programmes du PDC doivent trouver leur fondement et leur justification à travers deux repères importants : les orientations stratégiques définies pour le pays pour les 25 prochaines années et les orientations stratégiques définies par le Plan Stratégique de Développement Durable du Borgou/Alibori.

En ce qui concerne les orientations stratégiques nationales à horizon 2025 la vision définie pour le pays est que « Le Bénin est en 2025 un pays phare, un pays bien gouverné, uni et de paix, à économie prospère et compétitive, de rayonnement culturel et de bien être social »⁶. Les fondements de cette vision sont la bonne gouvernance, l'unité nationale et la paix, une économie prospère et compétitive, une culture convergente et rayonnante, le bien être social. Les orientations stratégiques correspondants à cette vision générale du développement sont les suivants :

Thèmes	Orientations Stratégiques
Univers Institutionnel de référence	1. Consolidation de la démocratie et de la bonne gouvernance 2. Promotion d'une culture de développement
Déterminants sociaux de bien-être	3. Renforcement de la lutte contre la pauvreté dans le cadre sécurisé
Environnement externe	4. Renforcement d'une diplomatie active de proximité et de coopération internationale
Bases humaines et matérielles du développement durable	5. Promotion d'un aménagement du territoire qui assure le développement régional et la gestion rationnelle de l'environnement. 6. Promotion d'une culture et d'un environnement favorables au développement technologique 7. Renforcement des bases humaines et matérielles de l'économies
Fondement socio-institutionnel	8. Renforcement des valeurs familiales et communautaires

Source : Etudes Nationales de Prospectives à Long Terme- Bénin 2025 ; Août 2000

A l'échelle départementale, les orientations stratégiques et Programmes Inter-sectoriel pour le développement de l'Alibori – Horizon 2006 visent "D'ici à l'an 2006, la promotion du développement favorisée par la sauvegarde et l'amélioration de la structure économique et écologique du département de l'ALIBORI ⁷. Pour ce faire, cinq objectifs stratégiques ont été définis pour le département :

OS 1 : Organisation des transferts de compétences et d'activités vers des structures privées et/ou de professionnels agricoles. Ce transfert pourra soutenir une politique économique régionale de financement de l'agro-alimentaire, des secteurs para agricoles sur la base de la mobilisation de l'épargne locale et de recherche de financements complémentaires

⁶ Source : Etudes Nationales de Prospectives à Long terme- Bénin 2025 ; Août 2000

⁷ Vision, Orientation stratégiques et Programmes Inter-sectoriel pour le développement de l'Alibori / Préfecture Borgou/Alibori – SNV/Bénin ; Geram Conseil Dec 2000

OS 2 : L'appui au développement des capacités de maîtrise d'ouvrage pour les futures communes de sorte à concrétiser la logique de développement local durable

OS 3 : Le soutien à la constitution de fonds de développement local pour la prise en charge par financement communautaire d'une partie des besoins liés au minimum social commun. Il s'agit de favoriser le réinvestissement des revenus générés par les filières agricoles organisées telles que le coton mais aussi par le développement d'une fiscalité locale pour tous les acteurs socio-professionnels

OS 4 : L'élaboration et la mise en œuvre des plans d'aménagement des terroirs villageois et des espaces inter-communautaires basés sur des plans fonciers ruraux et intégrant les plans locaux d'actions environnementales. Ces outils permettent la formulation d'un code local, des normes et procédures pour le contrôles des impacts environnementaux de la production du coton, de l'élevage bovin et autres

OS 5 : Le soutien et le développement de la lutte contre la corruption et le clientélisme. Pour ce faire, l'organisation et la structure de la société civile et la promotion de la démocratie à la base doivent faire de la société civile, un réel contre-pouvoir

En parallèle, la revalorisation d'un pouvoir traditionnel codifié mandaté sur la promotion des valeurs socio-culturelles positives et l'amélioration du statut social des femmes contribueront à un développement local harmonieux.

De l'analyse de ce document de cadrage à l'échelle départementale, quatre principaux thèmes du Plan Stratégique de Développement Durable du Borgou/Alibori nous sont apparus essentiels et prioritaires pour la définition du cadre stratégique du Plan de Développement Communal à base d'analyse spatiale de Kandi.

En matière économique, l'augmentation du pouvoir d'achat des hommes et des femmes rurales (mais aussi ceux vivant en milieu urbain) est visé à travers :

- L'amélioration de la productivité du cheptel animal par la promotion des agro éleveurs et éleveuses diminuant la pression sur les pâturages, s'impliquant dans la gestion fertilisée des terres et le développement des activités de transformation du lait, de la viande, du beurre, du fromage, des cuirs et peaux
- Une meilleure organisation de la transhumance,
- Le développement de nouvelles filières agricoles (agro-foresterie) avec le développement des plantations de néré, de karité et la promotion des légumineuses (arachide, niébé et soja), la promotion de filières de transformation et de commercialisation des produits agricoles diversifiés
- Le développement du secteur privé
- Le désenclavement des arrondissements et l'entretien du système routier
- La promotion de l'évolution du secteur de transformation artisanale vers une agro industrie moyenne et adaptée et la maîtrise de l'eau et des sources d'énergies renouvelables.

En matière environnementale, les orientations mettent l'accent sur :

- La promotion de politique genre sensible de planification, d'aménagement et de gestion décentralisée des ressources naturelles sur les différents terroirs (plans d'aménagement des terroirs, plans fonciers ruraux, plans locaux d'actions environnemental, code local), amélioration du cadre de vie et de la gestion urbaine, développement des

communications et du transport routier, d'amélioration des systèmes d'approvisionnement urbain en eau potable et assainissement à la base

- La politique communale de désenclavement et d'entretien routier
- L'intégration de l'agro foresterie dans les systèmes de culture et l'économie villageoise (apiculture) valorisation des produits forestiers (bois de chauffe, charbon, bois d'œuvre, bois de service, gibier, plantes médicinales (production/commercialisation). A cet égard à Kandi, les espaces boisés, aires protégées, forêts galeries et produits forestiers constituent des potentiels à exploiter durablement
- La valorisation de la gestion durable des eaux de surface et structuration des filières maraîchères : à Kandi même, quelques intervenants du développement suggèrent d'ailleurs comme opportunités à exploiter la nécessité d'une gestion durable des ressources en eaux de surface, une promotion de la filière maraîchère, de la culture du riz et le développement des filières para agricoles pourvoyeuses d'emplois
- La protection de la biodiversité de la faune et de la flore et gestion des terroirs avec les élus locaux en relation avec les chefs traditionnels et groupes sociaux en conflits pour créer de nouveaux équilibres sociaux et optimiser l'exploitation des ressources naturelles selon les capacités de charge

En matière sociale, il s'agit de promouvoir la satisfaction des besoins pratiques des femmes et des hommes désireux d'une amélioration de :

- La couverture sanitaire
- L'approvisionnement en eau potable
- La scolarisation des filles et l'alphabétisation des femmes
- La promotion d'une fécondité responsable
- La représentation accrue dans les organes de co-gestion et les nouvelles instances de gestion décentralisée.

Il s'agit des principales porte d'entrées pour développer leur prise de conscience et un engagement de plus en plus massif des hommes et des femmes pour la défense de leurs intérêts stratégiques.

En matière institutionnelle, l'appui au développement des capacités de maîtrise d'ouvrage pour les futures communes vise au plan du département :

- La professionnalisation des acteurs économiques pour les amener à diminuer la pression sur les femmes et les ressources naturelles par le développement de « savoirs » nouveaux et l'émergence de conseils en gestion technico-économique
- La promotion de la vie associative, coopérative, de l'éducation civique et de la transparence de la gestion des associations de la société civile et des OPA, le renforcement des mécanismes et systèmes de micro finance
- La sécurisation du foncier par le Plan Foncier Rural pour accroître les investissements agricoles et pour une meilleure gestion urbaine planifiée
- Le renforcement des capacités techniques, institutionnelles et organisationnelles des structures d'appui publiques et privées
- La revalorisation des chefferies traditionnelles et cultures linguistiques pour se développer
- Le soutien et le développement de la lutte contre la corruption et le clientélisme : organisation et structuration d'une société civile forte et diversifiée,
- La promotion de la démocratie à la base, contre pouvoir
- La revalorisation du pouvoir traditionnel pour la promotion des valeurs socio-culturelles positives et l'amélioration du statut social des femmes pour un développement local

harmonieux. Le PDC peut s'appuyer valablement sur la tradition locale à Kandi pour restituer aux femmes leurs droits.⁸

- La création d'un contexte financier favorable au développement des activités post-récolte créant de la valeur ajoutée et mobilisant tous les acteurs
- Le soutien à la constitution de fonds de développement local pour la prise en charge du financement des besoins socio-communautaires par le réinvestissement des bénéfices dégagés des filières organisées coton et autres
- L'application d'une fiscalité locale à tous les acteurs socio-professionnels
- L'amélioration des conditions socio sanitaires, éducatives et culturelles par le renforcement des mécanismes de mise en œuvre des Soins de Santé Primaire (IEC, fécondité responsable, PEV, accessibilité géographique et financière, qualité des soins), la motivation des populations pour la scolarisation des jeunes surtout des filles, la promotion de l'internet

Eu égard à ce cadrage général, le cadre stratégique du développement durable de Kandi se présente schématiquement de la manière suivante :

Finalité

Contribuer au développement harmonieux et durable de KANDI à travers l'avènement :

- D'une commune phare, bien gouvernée par des femmes et des hommes unis et en paix,
- d'une économie prospère et compétitive pour les femmes comme pour les hommes
- d'un rayonnement culturel pour tous et
- d'un bien être social pour ses habitants grâce à :
 - o l'amélioration des revenus des femmes et des hommes,
 - o le renforcement de l'accès des femmes et des hommes aux services et besoins essentiels
 - o le renforcement des capacités des femmes et des hommes à les gérer et à en jouir sur la base de la bonne gouvernance, de la responsabilité, de l'efficacité et de l'équité.

But

1. Réduire à Kandi les disparités hommes/femmes en matière de statut socio-juridique, de scolarisation et de formation, de surcharge de travail et de pouvoir économique
2. Associer hommes et femmes à une gestion durable des ressources naturelles

Objectif global

Les conditions, le niveau et le cadre de vie des femmes et des hommes des différentes localités de Kandi sont améliorées.

Axes stratégiques transversaux

Les méthodes de planification, de mise en œuvre et de suivi-évaluation des programmes, projets, activités du PDC à mettre en œuvre visent à :

⁸ Traditionnellement, l'avis de la Magazi Lolo était très important dans le choix et la désignation du roi parmi les princes candidats au trône, baptisés et rasés par la Gnon Kogui

1. Analyser avec les concerné(e)s :
 - a. la situation actuelle de la répartition de la charge de travail des hommes et femmes appelés à y participer,
 - b. la situation relative de leurs ressources : accès/contrôle relatif de la terre, de l'eau, des pâturages, du cheptel, des semences, de l'approvisionnement en intrants et matières premières, des équipements de production, de stockage, de conservation, de transformation et des circuits commercialisation, du crédit, de la main d'œuvre, de la formation...
 - c. leurs avantages relatifs : accès/contrôle sur les récoltes, les revenus monétaires, les services sociaux et biens essentiels et
 - d. leur participation relative aux décisions dans les familles, les groupements, le village, l'arrondissement, la sous-préfecture et au-delà de la sous-préfecture
2. Donner accès aux concerné(e)s aux informations, formations, visites d'échanges et voyages pouvant les orienter sur les changements possibles
3. Identifier avec les concerné(e)s les mesures appropriées à prendre pour une répartition plus équitable de cette charge de travail, des ressources, des avantages et des possibilités de participer aux décisions concernant le développement local
4. Définir avec les concerné(e)s les indicateurs d'égalité à atteindre au terme de l'activité, du projet ou du programme pour la participation aux activités, l'accès/contrôle aux ressources et la participation aux décisions,
5. Mettre en place avec les concerné(e)s le système de suivi-évaluation de l'évolution des inégalités hommes/femmes au fur et à mesure de la réalisation et à l'issue de la réalisation de l'activité, du projet, du programme ou du plan
6. Capitaliser chaque année et diffuser périodiquement les expériences acquises au sein des différents Comités de Développement et de suivi de la mise en œuvre du PDC et dans les communautés villageoises ou urbaines à la base

3.2 – La programmation physique des actions

L'analyse du problème central et de l'objectif central en atelier de planification a permis de formuler 8 objectifs globaux (cf. cadre logique) ainsi que les activités à réaliser sur les cinq prochaines années pour atteindre ces objectifs.

A partir de là, les activités identifiées supra ont été organisées sous formes de projets puis de programmes cohérents par l'équipe de consultants. Ainsi nous avons identifié trois programmes qui sont :

Programme 1 : Développement de l'économie locale et accroissement de la capacité financière du développement. Ce programme comprend lui même 5 projets à savoir :

1. l'aménagement des bas-fonds
2. l'amélioration des rendements agricoles
3. le développement de l'élevage
4. le renforcement des capacités de gestion des organisations à la base
5. le renforcement des capacités de mobilisation des ressources locales

Programme 2 : Renforcement de la capacité des équipements socio communautaires et socio économiques et aménagement foncier. C'est le programme le plus lourd du PDC. Il se décompose en 4 grands projets que sont :

1. l'amélioration du niveau de service de la commune en équipements de superstructures,
2. l'amélioration du niveau de service communal en équipement socio économiques
3. Le renforcement de l'aménagement foncier du territoire communal
4. L'amélioration des conditions d'hygiène et d'assainissement

Programme 3 : Valorisation de la culture, de l'organisation sociale et des activités sportives. Il comprend aussi 4 projets relatif à :

1. Réduction des luttes d'influence et conflits de chefferies
2. Promotion des valeurs positives traditionnelles
3. Création d'un cadre d'équité et de justice
4. Promotion des loisirs et du sport

Ces programmes se présentent dans le détail ainsi qu'il suit :

PROGRAMME 1: DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE LOCALE ET ACCROISSEMENT DE LA CAPACITE DE FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT

PROJET 1 : AMENAGEMENT DES BAS-FONDS

RESULTATS	ACTIVITES	RESPONSABLES	ACTEURS IMPLIQUES	LOCALISATION	QUANTITE	INDICATEURS	PROGRAMMATION				
							An1	An2	An3	An4	An5
1.1.1 - Les bas-fonds ont été aménagés pour la production rizicole	1.1.1.1 délimiter les bas-fonds	Commune	CARDER, DDEHU, populations, partenaires au développement	Kassakou, Donwar Sam Sorsoro	300 ha	300 ha de bas-fonds sont aménagés au bout de 3 ans.			100 ha	100 ha	100 ha
	1.1.1.2 Sensibiliser les populations	Commune	ONG, OP, partenaires au développement	Kassakou, Donwari Sam Sorsoro	6 séances	Au bout de 3 ans des périmètres de bas-fonds sont aménagés et ensemencés.		2	2	2	
	1.1.1.3 Appuyer la mise sur pied du comité d'aménagement - Appuyer la mise sur pied du Comité de gestion. - Renforcer la capacité des comités de gestion des points aménagés.	Commune	CARDER, DDEHU ONG partenaires au développement	Kassakou, Donwari Sam Sorsoro	-	Au bout de 2 ans des comités d'aménagement et de gestion sont installés et fonctionnels	X	X	X		

PROJET 2 : AMELIORATION DES RENDEMENTS AGRICOLES

RESULTATS	ACTIVITES	RESPONSABLES	ACTEURS IMPLIQUES	LOCALISATION	QUANTITE	INDICATEURS	PROGRAMMATION				
							An1	An2	An3	An4	An5
1.2.1 Les Techniques culturales ont été modernisées	1.2.1.1 Vulgariser les techniques culturales modernes	CARDER	ONG, OP, Commune,	Toute la commune	-	Taux de production agricole augmenté	X	X	X	X	X
	1.2.1.2 Mettre en place un mécanisme de contrôle de la qualité des intrants et de leur utilisation	CARDER	OP, DDHU, Commune	Toute la commune	-	Taux de production agricole augmenté	X	X			
1.2.2 La production du coton biologique a été augmentée	1.2.2.1 Sensibiliser les producteurs sur la production du coton biologique	CARDER	ONG, OP, Commune,	Toute la commune	20 séances	Le coton biologique est produit à grande échelle	10	10			
1.2.3 La production agricole a été diversifiée	1.2.3.1 Sensibiliser les producteurs au développement d'autres filières	CARDER	ONG, OP, Commune, Partenaires au développement	Toute la commune	20 séances	Le manioc, l'anacarde et le riz sont produits à grande échelle		10	10		

PROJET 3 : PROJET DE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE

RESULTATS	ACTIVITES	RESPONSABLES	ACTEURS IMPLIQUES	LOCALISATION	QUANTITE	INDICATEURS	PROGRAMMATION				
							AN1	AN2	AN3	AN4	AN5
1.3.1 Des retenues d'eau ont été aménagées	1.3.1.1 Construire des barrages de retenues d'eau	Commune	DHME, ONG, OP, CARDER Partenaires au développement	Angaradébou Saah Donwari Sonsororo	4 retenues	4 retenus d'eau sont aménagés au bout de 3 ans		2	2		
1.3.2 La couverture vaccinale s'est accrue	1.3.2.1 Sensibiliser les populations sur la vaccination du bétail et sur l'utilisation des centres de vaccination	Commune	ONG, OP, CARDER, Partenaires au développement	Tous les arrondissements	20 séances	Au bout de 5 ans, taux de couverture vaccinale amélioré de 20%	10		10		
1.3.3 Les couloirs de passage du bétail ont été matérialisés et fonctionnels	1.3.3.1 Organiser annuellement des concertations entre éleveurs et agriculteurs	Commune	DFRNT, ONG, OP, CENAGREF, Association des Eleveurs, sous-direction de l'élevage	Tous les arrondissements	5	2 couloirs de passage de bétail de direction Nord-Sud et Est-Ouest sont matérialisés et fonctionnels.	1	1	1	1	1
1.3.4 La production de cultures fourragères a été suffisante	1.3.1.1 Former des OP à la production de fourrages	Commune	ONG, OP, CARDER, Partenaires au développement	Tous les arrondissements	30	Superficie de cultures fourragères ensemencées	10	10	10		

PROJET 4 : RENFORCEMENT DE LA CAPACITE DE GESTION DES ORGANISMES A LA BASE

RESULTATS	ACTIVITES	RESPONSABLES	ACTEURS IMPLIQUES	LOCALISATION	QUANTITE	INDICATEURS	PROGRAMMATION				
							An1	An2	An3	An4	An5
1.4.1 - Les artisans ont été organisés en catégories professionnelles	1.4.1.1 Sensibiliser les artisans	Commune	FENAB, ONG, la Coopération Suisse, DDJESL, partenaires au développement	Tous les arrondissements	30 séances	Au bout de 5 ans 80% des artisans recensés ont adhéré à une organisation professionnelle		20	10		
	1.4.1.2 Appuyer la naissance des organisations professionnelles	Commune	FENAB, ONG, la Coopération Suisse, DDJESL	Tous les arrondissements	-	Organisations professionnelles fonctionnelles	X	X			
	1.4.1.3 Renforcer la capacité des organisations professionnelles	Commune	FENAB, ONG, la Coopération Suisse, DDJESL	Tous les arrondissements.	-	Organisations professionnelles bien structurées		X	X		
	1.4.1.4 Créer des centres de formation et d'apprentissage	Commune	Coopération Suisse, DDJESL	Tous les chef-Lieux d'arrondissements	10	Centres de formations et d'apprentissage fonctionnels au bout de 4 ans	2	3	3	2	
1.4.2 - La capacité des organisations paysannes existantes a été renforcée	1.4.2.1 Recenser les Organisations paysannes existantes	Commune	ONG, FENAB	Toute la commune	3	Liste des OP de la Commune disponible et actualisée tous les 2 ans	1		1		1
	1.4.2.2 Former les OP dans leur rôle, tâches et en gestion	Commune	FENAB, ONG, la Coopération Suisse, DDJESL	Toute la commune	10	Les OP sont bien gérées	2	2	2	2	2
	1.4.2.3 Sensibiliser les organisations de base aux opportunités de micro-finances existantes	FENAB	Commune, Coopération Suisse, PADME	Toute la commune	10 séances	Montant de crédits accordés aux adhérents des organisations de base		5	5		
1.4.3 Fonds de soutien à l'artisanat est disponible au niveau de la commune	1.4.3.1 Rechercher des bailleurs potentiels intéressés au soutien à l'artisanat	Commune	ONG, Organisation des artisans de Kandi	Toute la commune	-	Nb de requêtes financement du fonds		X	X		

PROJET 5 : RENFORCEMENT DES CAPACITES DE GESTION DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

RESULTATS	ACTIVITES	RESPONSABLES	ACTEURS IMPLIQUES	LOCALISATION	QUANTITE	INDICATEURS	PROGRAMMATION				
							An1	An2	An3	An4	An5
1.5.1 – Les capacités de mobilisation des ressources (internes et externes) et de gestion communale sont accrues	1.5.1.1 Elaborer et appliquer un plan de communication interne et externe	Maire & Conseil Communal	Maire & Conseil communal C/BAF SG Autres services	Kandi urbain	1 plan de communicat°	Le plan de communication interne à l'administration locale existe et est appliqué	X	X	X	X	X
	1.5.1.2 Elaborer les outils performants de gestion administrative et financière	Maire & Conseil Communal	Maire & Conseil communal C/BAF, SG Autres services	Kandi urbain	Un manuel de procédures	Un manuel de procédures (administratives et financières) est disponible et appliqué	X				
	1.5.1.3 Recruter le personnel nécessaire	Maire & Conseil Communal	Maire & Conseil communal C/BAF, SG Services Techniques	Toute la commune	20 agents dont : mairie : 10 arr. : 10	Le personnel en nombre requis et en qualité est recruté et opérationnel	15	2	2	1	
1.5.2 - Les capacités de gestion du personnel communal et des élus sont accrues	1.5.2.1 Identifier les besoins en formation et élaborer un programme de formation du personnel et des élus	Maire & Conseil Communal	Maire & Conseil communal Personnel com Structures de formation MCL Partenaires au développement	Kandi urbain	1 plan de formation	Un plan de formation du personnel communal et des élus est disponible	X				
	1.5.2.2 Organiser les sessions de formation conformément au plan élaboré et en assurer le suivi	Maire & Conseil Communal	Maire & Conseil communal Personnel com. Structures de formation MCL Partenaires au développement	Toute la commune	5	Le personnel communal et les élus sont formés	X	X	X	X	X
	1.5.2.3 Equiper la mairie et les arrondissements en matériel informatique et en mobilier	Maire & Conseil Communal	Maire & Conseil Communal Chefs d'arrondiss.	Chef lieux d'arrondiss.	-	La mairie et les bureaux d'arr. sont équipés et fonctionnels	X	X	X		

PROJET 6 : RENFORCEMENT DE LA CAPACITE DE MOBILISATION DES RESSOURCES LOCALES

RESULTATS	ACTIVITES	RESPONSABLES	ACTEURS IMPLIQUES	LOCALISATION	QUANTITE	INDICATEURS	PROGRAMMATION				
							An1	An2	An3	An4	An5
1.6.1 Le taux de recouvrement des taxes s'est amélioré	1.6.1.1 Accélérer le processus de mise en place du RFU	Commune	SERHAU-Sa, Services des impôts, Contribuables	Arrondiss urbains de Kandi	1 RFU	RFU disponible et fonctionnel au bout de 3 ans	X	X	X		
	1.6.1.2 Appuyer la mobilisation des ressources locales	Commune	Services des impôts, Services de la commune	-	-	Contrepartie communale libérée	X	X	X		
	1.6.1.3 Sensibiliser les populations sur les taxes	Commune	ONG, administration locale	Tous les arrondiss.	30 séances (1 séance/an/arrondissement)	Le taux de recouvrement amélioré de 50% au bout de 5 ans	10	10	10		
1.6.2 Les carrières de la commune sont mieux gérées	1.6.2.1 Recenser les carrières qui existent dans la commune	Commune	Service Technique de la ville, DDHME	Toute la commune	Un (1) recensement	Répertoire des carrières de la Commune disponible	1				
	1.6.2.2 Susciter l'organisation de la population autour de la gestion	Commune	Conseillers communaux, DDHME, ONG	Toute la commune	-	Population associée à la gestion des carrières	X	X	X		
	1.6.2.3 Rendre systématique le prélèvement de la taxe d'exploitation	Commune	Services de la commune, Services des impôts	Toute la Commune	-	Prélèvement régulier de la taxe d'exploitation des carrières	X	X	X		
1.6.3 Le répertoire des ressources locales a été élaboré et disponible.	1.6.3.1 Recenser les ressources locales et élaborer un répertoire	Commune	Services de la commune, Services des impôts, SERHAU-SA	Toute la Commune	1	Répertoire des ressources locales disponible		1			

**PROGRAMME : 2 RENFORCEMENT DE LA CAPACITE EN EQUIPEMENTS
SOCIO-COMMUNAUTAIRES/SOCIO-ECONOMIQUES ET
AMENAGEMENT FONCIER**

PROJET 1 : AMELIORATION DU NIVEAU DE SERVICE DE LA COMMUNE EN EQUIPEMENTS DE SUPERSTRUCTURE

RESULTATS	ACTIVITES	RESPONSABLES	ACTEURS IMPLIQUES	LOCALISATION	QUANTITE	INDICATEURS	PROGRAMMATION				
							An1	An2	An3	An4	An5
2.1.1 Tous les arrondissements disposent de bureaux en bon état	2.1.1.1 Construire des bureaux d'arrondissement.	Commune	Population, Entreprises, Cabinet d'architecture, Administration locale, Services des impôts et des Recettes-Perception, Partenaires au développement	Tous les chefs lieux d'Arrondissement	9	9 bureaux d'arrondissement construits	1	2	2	2	2
	2.1.1.2 Réfectionner les bureaux d'arrondissement	Commune	Population, Entreprises, Cabinet d'architecture, administration locale, Services des impôts et des Recettes-Perception, Partenaires au développement	Angaradébou	1	1 bureau d'arrondissement réfectionné	1				

2.1.2 Infrastructures de Sports et Loisirs ont été réhabilités et aménagés	2.1.2.1 Réhabiliter le terrain de Sport	Commune	Population, Entreprises, Cabinet, administration locale, Services des impôts et des Recettes-Perception, Partenaires au développement	Kandi	1				1		
	2.1.1.2 Aménager sommairement des terrains de sport	commune	Population, Entreprises, Cabinet, administration locale, Services des impôts et des Recettes-Perception, Partenaires au développement		7	Chaque chef-Lieu d'arrondissement dispose d'un terrain de sports au bout de 5 ans	1	2	2	2	2
	2.1.2.2 Construire des Maisons Culturelles dans certains Chefs-Lieux d'arrondissement	Commune	Entreprises, Cabinet , administration locale, Services des impôts et des Recettes-Perception, Partenaires au développement	Bensékou, Sam.	2	Chaque chef-Lieu d'arrondissement dispose d'une Maison des Jeunes.				1	1

2.1.3 Tous les arrondissements ont un Centre de Santé (CSA) fonctionnel	2.1.3.1 Construire des Centres de Santé dans certains Arrondissements	Commune	Population, Entreprises, Cabinet d'architecture, Administration locale, Services des impôts et des Recettes-Perception, partenaires au développement, DDSP, COGEC	Kassakou Kandi 1, Bensékou Donwari	4	4 CSA construits et équipés	3	1				
	2.1.3.2 Réhabiliter et équiper certains CSA	Commune	Population, Entreprises, Cabinet d'architecture, Administration locale, Services des impôts et des Recettes-Perception, partenaires au développement, DDSP, COGEC	Sonsoro Angaradébou	2	2 CSA réhabilités et équipés			1	1		
	2.1.3.3 Construire d'Unités Villageoises de Santé (UVS)	Commune	Population, Entreprises, Cabinet d'architecture, Administration locale, Services des impôts et des Recettes-Perception, partenaires au développement, DDSP, COGEC	Alibori Koutakroukou Bodérou Lolo Pédigni	5	5 UVS fonctionnelles		1	2	1	1	
	2.1.3.4 Equiper les Centres de santé en Radio de Transmission (RAC)	Commune	Population, Entreprises, Cabinet d'architecture, Administration locale, Services des impôts et	Sam Sonsoro Angaradébou Kassakou Donwari Bensékou	7	7 Radio de transmission fonctionnelles dans les CSA.	6	1				

			des Recettes-Perception, partenaires au développement, DDSP, COGEC	Saah							
2.1.4 La Capacité du système scolaire a été renforcée	2.1.4.1 Construire et équiper les modules de classes	Commune	DDEPS, CS, APE, Partenaires au développement	Tous les arrondissements	18 modules	18 modules de classes construits et fonctionnels: 54 classes construites; 1350 tables et bancs confectionnés.		2	4	6	6
	2.1.4.2 Confectionner des tables et bancs	Commune	DDEPS, CS, APE, Partenaires au développement	Tous les arrondissements	1 000	1 000 tables et bancs confectionnés	300	200	200	200	200
	2.1.4.3 Sensibiliser les parents et les leaders d'opinion pour la scolarisation des enfants et surtout des jeunes filles	Commune	APE, ONG, Enseignants, DDEPS, autres partenaires	Toute la commune	50 séances	Au bout de 5 ans, le taux scolarisation a accru de 10% et celui de déperdition scolaire diminué de 20%	10	10	10	10	10
	2.1.4.4 Formuler des besoins en personnel enseignant auprès des autorités concernées et suivi du dossier	Commune	DDEPS, CS, APE, Partenaires au développement	Toute la Commune	132 enseignants	Au bout de 5 ans, 132 enseignants sont mis à disposition	72	15	15	15	15

PROJET 2 : AMELIORATION DU NIVEAU DE SERVICE COMMUNAL EN EQUIPEMENTS SOCIO-ECONOMIQUES

RESULTATS	ACTIVITES	RESPONSABLE	ACTEURS IMPLIQUES	LOCALISAT°	QUANTITE	INDICATEURS D'ACTIVITE	PROGRAMMATION				
							An 1	An 2	An 3	An 4	An 5
2.2.1 Système de transport a été amélioré	2.2.1.1 Construire et aménager des pistes de desserte rurale.	Commune	Services techniques de la commune, DDTP, Partenaires au développement, Entreprises	Tous les arrondiss.	150 km de piste	Au bout de 5 ans, 150 km de pistes rurales carrossables.	10 km	30 km	30 km	40 km	40 km
	2.2.1.2 Aménager une Gare Routière.	Commune	Services techniques de la commune, syndicat des transporteurs, Partenaires au développement, Entreprises	Kandi	1	Existence d'une gare routière aménagée		1			
	2.2.1.3 Aménager des plates formes de stationnement	Commune	Syndicat des transporteurs et conducteurs	Angaradébou Kassakou	2	2 plates formes de stationnement aménagées	2				
2.2.2 Système de communication a été amélioré	2.2.2.1 Assurer l'accessibilité de certains arrondissements à la téléphonie rurale.	Commune	MCNTI, OPT, opérateurs économiques	Angaradébou , Sorsoro	2 cabines téléphoniq.	Au bout de 5 ans, 2 cabines téléphoniques sont fonctionnelles					2
	2.2.2.2 Rendre les cabines existantes fonctionnelles	Commune	MCNTI, OPT, opérateurs économiques	Kandi	12	12 cabines téléphoniques sont fonctionnelles	12				
	2.2.2.2 Construire et équiper une Radio Locale	Commune	HACC, MCNTI, partenaires au développement	Arrondiss. Urbains de Kandi	1 Radio locale	Kandi dispose d'une Radio Locale fonctionnelle	1		1		
	2.2.2.3 Créer un Bulletin de Liaison Mensuel	Commune	Services de la commune, ONG, Partenaires au développement	Toute la Commune	1 Périodique	1 bulletin de liaison mensuel disponible et régulier		1			

2.2.3 Equipements marchands ont été améliorés	2.2.3.1 Réfectionner la boucherie de Kandi et aménager une chambre froide	Commune	Entreprises, service technique de la commune, Association des Bouchers, Secteur Elevage	Kandi	1	Au bout de 3 ans, la boucherie de Kandi est réfectionnée et équipée.			1		
	2.2.3.2 Construire et équiper des boucheries dans certains arrondissements	Commune	Entreprises, service technique de la commune, Association des Bouchers, Secteur Elevage	Sam, Saah, Bensekou	3	3 boucheries construites			1	1	1
	2.2.3.2 Construire et équiper certains marchés.	Commune	Entreprises, service technique de la commune, comités de marchés	Certains arrondissements	50 hangars	Au bout de 5 ans, 50 hangars construits et équipés dans les grands marchés de certains arrondissements	5	10	10	15	10
	2.2.3.3 Renforcer la capacité des Comités de Gestion des marchés	Commune	Services de la commune, ONG, partenaires au développement	Tous les arrondiss.	10	Comités de gestions des marchés fonctionnels	5	5			

PROJET 3 : RENFORCEMENT DE L'AMENAGEMENT FONCIER DU TERRITOIRE COMMUNAL

RESULTATS	ACTIVITES	RESPONSABLES	ACTEURS IMPLIQUES	LOCALISATION	QUANTITE	INDICATEURS D'ACTIVITE	PROGRAMMATION				
							An1	An2	An3	An4	An5
2.3.1 Tous les chefs-Lieux d'arrondissement ont été lotis	2.3.1.1 Réaliser l'Etat des Lieux, Etude, application et recasement des périmètres à lotir.	Commune	IGN, DDEHU, Autorités locales, Populations, Préfecture, Cabinet de Géomètre et d'Urbaniste	Tous les arrondissements	275	Au bout de 5 ans, 25 ha sont lotis par arrondissement rural et 100 ha pour les arrondissements urbains	50	50	75	50	50
2.3.2 Les nouvelles zones loties sont viabilisées.	2.3.2.1 Etendre le réseau d'électricité	Commune	SBEE, Services techniques de la commune	Arrondissements urbains	-	Au bout de 5 ans, tous les arrondissements urbains sont électrifiés.	X	X	X	X	X
	2.3.2.2 Pré électrifier certains Chefs lieux d'arrondissements	Commune	MIMEH, population, partenaires au développement	Sonsoro, Angaradébou, Donwari		Au bout de 5 ans, 3 chefs lieux d'arrondissements sont pré électrifiés	x	x	x	x	x
	2.3.2.3 Etendre le réseau d'eau	Commune	SBEE, Services techniques de la commune	Arrondissements Urbains de Kandi		Au bout de 5 ans, le réseau d'eau a couvert l'agglomération urbaine de Kandi.	X	X	X	X	X
	2.3.2.4 Installer un mini-réseau d'adduction dans certains chefs lieux d'Arrondissements	Commune	MIMEH, population, partenaires au développement	Sam, Bensékou		Au bout de 5 ans, 2 chefs lieux d'arrondissement sont dotés d'un mini réseau d'adduction d'eau	x	x	x	x	x

PROJET 4 : AMELIORATION DES CONDITIONS D'HYGIENE ET D'ASSAINISSEMENT

RESULTATS	ACTIVITES	RESPONSABLES	ACTEURS IMPLIQUES	LOCALISATION	QUANTITE	INDICATEURS D'ACTIVITE	PROGRAMMATION				
							An1	An2	An3	An4	An5
3.4.1 L'Agglomération Urbaine de Kandi a été assainie	3.4.1.1 Construire de Caniveaux	commune	Population, DDHU, Entreprises, services techniques de la commune, AGETUR, partenaires au développement	Arrondissements Urbains de Kandi	10 000 ml	Au bout de 5 ans, 10 000 ml de caniveaux construits et fonctionnels	2000	2000	2000	2000	2000
	3.4.1.2 Réhabiliter des caniveaux existants	commune	DDHU, Entreprises, services techniques de la commune, AGETUR, PADEAR, partenaires au développement	Arrondissements Urbains de Kandi	200 ml	Caniveaux existants fonctionnels	X	X	X	X	X
	3.4.1.3 Construire de dalots	Commune	DDHU, Entreprises, services techniques de la commune, AGETUR, PADEAR, partenaires au développement	Arrondissements Urbains de Kandi	20	20 dalots ont été construits au bout de 5 ans	4	4	4	4	4
3.4.2 Infrastructures d'assainissement ont été construits et disponibles	3.4.2.1 Aménager un site de décharge et de traitement des ordures ménagères	Commune	DDHU, AGETUR, ONG, PADEAR, services techniques de la commune, partenaires au développement	Kandi 2	1	1 site de décharge et de traitement de OM est disponible	X	X			
	3.4.2.2 Construire de Latrines publiques.	Commune	DDHU, DSP, ONG, PADEAR, services techniques de la commune, partenaires au développement	Tous les arrondissements	50 (1/an/arr)	Au bout de 5 ans chaque arrondissement dispose de 5 blocs de latrines supplémentaires	10	10	10	10	10

PROGRAMME : 3 VALORISATION DE LA CULTURE ET DE L'ORGANISATION SOCIALE ET SPORTIVE DE LA COMMUNE

Projet 1 : REDUCTION DES LUTTES D'INFLUENCE ET DES CONFLITS (CHEFFERIE/ELEVEURS AGRICULTEURS)

RESULTATS ATTENDUS	ACTIVITES	INDICATEURS	RESPONSABLE	ACTEURS IMPLIQUES	LOCALISATION	PROGRAMMATION				
						AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5
3.1.1 Collaboration de tous les fils et filles de Kandi a été rétablie	3.1.1 1 Organiser des séances d'IEC pour la cohésion inter ethnique 3.1.1 2 Révision des textes de l'association de développement de Kandi 3.1.1 3 Dynamiser de l'association de développement de Kandi	Au moins un module d'IEC déroulé par an et par arrondissement Les textes de l'Association de développement sont révisés au plus tard fin 2003 L'association de développement de Kandi est dynamisée d'ici fin 2003	Commune	Autorités traditionnelles Elus locaux, Leaders d'opinion, Association de développement ONG	Toute la commune de Kandi	X	X	X	X	X
3.1.2 Les règles de dévolution clairement définies sont respectées	3.1.2 1 Renforcer/mettre en œuvre des résolutions du séminaire sur « Chefferie traditionnelle et restauration du pouvoir Wassangari »	Au moins 90 % des intronisations se sont passées sans conflit d'ici à fin 2007	Commune	Autorités traditionnelles Elus locaux, Leaders d'opinion, Association de développement ONG Chefs coutumiers	Toute la commune de Kandi	X	X	X	X	X
3.1.3 Couloirs de passage de bétail sont respectés et les Pâturages nocturnes ont été éradiqués	3.1.3.1 Délimiter des couloirs de passage de bétail 3.1.3.2 Appuyer les comités de suivi et de concertations entre éleveurs et agriculteurs	Les couloirs de passage sont connus et respectés Les conflits éleveurs agriculteurs ont sensiblement diminués	Commune	Agriculteurs Eleveurs Organisations Paysannes ONG CARDER Autorités traditionnelles	Toute la commune de Kandi	X	X	X	X	X

PROJET 2 : PROMOTION DES VALEURS POSITIVES TRADITIONNELLES

RESULTATS ATTENDUS	ACTIVITES	INDICATEURS	RESPONSABLE	ACTEURS IMPLIQUES	QUANTITE	LOCALISATION	PROGRAMMATION				
							AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5
3.2.1 Les valeurs traditionnelles positives sont reconnues et revalorisées	3.2.1.1. Identifier et recenser les valeurs et manifestations culturelles spécifiques à chaque arrondissement	Un répertoire des valeurs culturelles traditionnelles est disponible pour chaque arrondissement	Commune	Autorités traditionnelles Elus locaux, Leaders d'opinion, Association de développement ONG Autres	2 manifestat°	Toute la commune de Kandi					
	3.2.1.2. Organiser des manifestations culturelles locales	Au moins 2 manifestations culturelles traditionnelles sont organisées sur les 5 ans	Commune								
	3.2.1.3. Organiser des foires culturelles et/ou artistiques chaque année	Une foire regroupant tous les arrondissements a été organisée sur les 5 ans	Commune		1 foire communale		X	X	X	X	X
	3.2.1.4. Réglementer les activités des vidéo club et suivi de la réglementation	Un arrêté réglementant les vidéo club a été pris et est suivi Nbre d'effractions constatées et punies	Commune								

PROJET 3 : MISE EN PLACE D'UN CADRE D'EQUITE ET DE JUSTICE

RESULTATS	ACTIVITE	RESPONSABLES	ACTEURS IMPLIQUES	LOCALISATION	QUANTITE	INDICATEURS	PROGRAMMATION				
							AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5
3.3.1 La population a participé aux réflexions sur la vie communautaire.	3.3.1.1 Organiser des journées de réflexion sur la vie communautaire	Commune	Autorités traditionnelles ONG Leaders d'opinion DDPSF	Arrondissements urbains de Kandi	3 (3 journées de réflexion 3 années de suite).	Nombre d'associations communautaires créées et fonctionnelles en augmentation.	1	1	1		
	3.3.1.2 Organiser des séances d'IEC sur la cohésion inter-ethnique	Commune	Autorités traditionnelles, ONG, leaders d'opinions, DDPSF	Tous les chefs Lieux d'arrondiss.	20 séances (soit 1/an/arro/rural)	Conflits inter-ethniques dans les brigades et juridictions en régression	4	4	4	4	4
3.3.2 Le taux de criminalité et de délinquance a été réduit	3.3.2.1 Sensibiliser la population pour la constitution de brigades de sécurité et la collaboration population-agents de sécurité de l'Etat	Commune	Autorités locales, ONG, Police communale	Toute la Commune	20 séances	Au bout de 5 ans, 90% des villages disposent d'une brigade de sécurité ; Informations communiquées par la population aux forces de sécurité régulières	10	10			
	3.3.2.3 Elaborer et mettre à jour un Répertoire des étrangers	Commune	Autorités locales, ONG, Police communale	Arrondiss. urbains de Kandi	1	Les élus locaux sont informés de la présence des étrangers	X				

PROJET 4 : PROMOTION DES LOISIRS ET DU SPORT

RESULTATS	ACTIVITES	RESPONSABLES	ACTEURS IMPLIQUES	LOCALISATION	QUANTITE	INDICATEURS	PROGRAMMATION				
							An1	An2	An3	An4	An5
3.4.1 La jeunesse s'adonne aux sports	3.4.1.1 Organiser des championnats inter-arrondissements	Commune	DDJESL Opérateurs économiques, Autorités traditionnelles	Tous les arrondissements	5	1 championnat inter-arrondissement annuel est organisé	1	1	1	1	1
	3.4.1.2 Organiser des championnats scolaires	Commune	CS DDEPS DDJESL	Tous les arrondissements	5	1 championnat scolaire annuel est organisé	1	1	1	1	1

3.3 – La programmation financière

Le bilan diagnostic avait permis de faire ressortir dans le tableau 1 ci-après, la répartition des ressources mobilisées par source de financement potentiel au niveau de la commune de Kandi.

Tableau 1 : Répartition des ressources mobilisées par source

Sources	Montant	Période d'intervention	Moyenne annuelle	%
Budget propre de la commune	403 906 176	5 ans	80 781 235	50,55
Financement direct de l'Etat	203 394 530	5 ans	40 678 906	25,47
Financement communautaire santé	191 590 160	4 ans	38 318 032	23,98
Total	798 890 866		159 778 173	100,00

Ce tableau montre que les ressources mobilisées s'élèvent en moyenne à 159.778.173 FCFA.

L'évaluation financière du plan de développement communal de Kandi telle que récapitulée dans le tableau 2 ci-après fait ressortir que le plan de développement de la commune de Kandi s'élève à un **coût global de 5.588.830.000 FCFA** sur les cinq (5) ans. Les différents programmes représentent chacun :

- Programme 1 : 400.000.000 FCFA, soit 7,16%
- Programme 2 : 5.108.530.000 FCFA, soit 91,41%
- Programme 3 : 80.300.000 FCFA, soit environ 1,44%

Tableau 2 : Récapitulation de l'évaluation financière des programmes du PDC

N°	PROGRAMME	REALISATIONS PAR ANNEES					Coût Total
		Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	
		Coût	Coût	Coût	Coût	Coût	
1	Programme 1	71,300	152,040	138,540	25,020	13,100	400,000
2	Programme 2	1 515,546	936,146	897,146	906,046	853,646	5 108,530
3	Programme 3	21,300	20,400	20,500	9,600	8,500	80,300
	TOTAL	1 608,146	1 108,586	1 056,186	940,666	875,246	5 588,830

Les coûts annuels de ces programmes varient entre 875,2 millions de FCFA pour l'année 5 et 1,6 milliards de FCFA pour l'année 1.

**PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL DE KANDI
PROGRAMMATION FINANCIERE**

PROGRAMME 1: DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE LOCALE ET ACCROISSEMENT DE LA CAPACITE DE FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT

En millions

	N°	Activités	Nb	NORMES DE COÛT		REALISATIONS PAR ANNEES										Coût Total	FINANCEMENT	
				Base	Coût	An 1		An 2		An 3		An 4		An 5			Commune	Autre
						Nb	Coût	Nb	Coût	Nb	Coût	Nb	Coût	Nb	Coût			
Projet 1 : Aménagement des bas-fonds	1	Délimiter les bas-fonds	x	F	1,000	1	1,000	1	1,000	0	0,000	0	0,000	0	0,000	2,000		
	2	Sensibiliser les populations	6	Séance	0,900	0	0,000	2	1,800	2	1,800	2	1,800	0	0,000	5,400		
	3	Appuyer la mise sur pied comité d'aménagement	x	F	1,000	1	1,000	1	1,000	1	1,000	0	0,000	0	0,000	3,000		
Sous-Total Pj 1							2,000		3,800		2,800		1,800		0,000	10,400		
Projet 2 : Amélioration des rendements agricoles	4	Vulgariser techniques culturelles modernes	10	Séance	0,900	2	1,800	2	1,800	2	1,800	2	1,800	2	1,800	9,000		
	5	Mettre en place contrôle qualité intrants	x	F	0,500	1	0,500	1	0,500	0	0,000	0	0,000	0	0,000	1,000		
	6	Sensibiliser à la production du coton biologique	20	Séance	0,900	10	9,000	10	9,000	0	0,000	0	0,000	0	0,000	18,000		
	7	Sensibiliser pour autres filières	20	Séance	0,900	0	0,000	10	9,000	10	9,000	0	0,000	0	0,000	18,000		
Sous-Total Pj 2							11,300		20,300		10,800		1,800		1,800	46,000		
Projet 3 : Développement de l'élevage	8	Construire barrages de retenue d'eau	4	Retenu	25,000	0	0,000	2	50,000	2	50,000	0	0,000	0	0,000	100,000		
	9	Créer centres de vaccination des animaux	10	Centre	2,000	2	4,000	2	4,000	2	4,000	2	4,000	2	4,000	20,000		
	10	Sensibiliser pour la vaccination des animaux	20	Séance	0,900	10	9,000	0	0,000	10	9,000	0	0,000	0	0,000	18,000		
	11	Concertations entre éleveurs et agriculteurs	5	Séance	0,900	1	0,900	1	0,900	1	0,900	1	0,900	1	0,900	4,500		
	12	Former les OP à la production du fourrage	30	Séance	0,800	10	8,000	10	8,000	10	8,000	0	0,000	0	0,000	24,000		
		Délimiter les couloirs de passages	x	F	2,000	1	2,000	1	2,000	1	2,000	1	2,000	1	2,000	10,000		
		Appuyer les comité des suivi des couloirs	x	F	0,200	1	0,200	1	0,200	1	0,200	1	0,200	1	0,200	1,000		
Sous-Total Pj 3							21,900		62,900		71,900		4,900		4,900	166,500		
Projet 4 : Renforcement de la capacité de gestion des organisations à la base	13	Sensibiliser les artisans	30	Séance	0,900	0	0,000	20	18,000	10	9,000	0	0,000	0	0,000	27,000		
	14	Appuyer création d'organisation professionnelle	x	F	1,000	1	1,000	1	1,000	0	0,000	0	0,000	0	0,000	2,000		
	15	Renforcer capacité organisat° professionnelle	x	F	1,000	0	0,000	1	1,000	1	1,000	0	0,000	0	0,000	2,000		
	16	Créer centre de formation et d'apprentissage	10	Centre	5,000	2	10,000	3	15,000	3	15,000	2	10,000	0	0,000	50,000		
	17	Recenser les OP existantes	x	F	2,000	1	2,000	0	0,000	1	2,000	0	0,000	1	2,000	6,000		
	18	Former les OP dans rôle, tâches et gestion	10	Séance	0,800	2	1,600	2	1,600	2	1,600	2	1,600	2	1,600	8,000		
	19	Sensibiliser sur opportunités de micro-finance	10	Séance	0,900	0	0,000	5	4,500	5	4,500	0	0,000	0	0,000	9,000		
20	Rechercher les potentiels soutiens à l'artisanat	x	F	3,000	0	0,000	1	3,000	1	3,000	0	0,000	0	0,000	6,000			
Sous-Total Pj 4							14,600		44,100		36,100		11,600		3,600	110,000		
Projet 5 : Renforcement des capacités de gest° communale	21	Elaborer/appliquer plan communicat° int & ext	1	CRRL	2,000	1	2,000	1	2,000	1	2,000	1	2,000	1	2,000	10,000		
	22	Elaborer outils perf de gest° adm & financière	1	ManP	2,000	0	0,000	1	2,000	0	0,000	1	2,000	0	0,000	4,000		
	23	Recruter le personnel nécessaire	20	Agents	0,120	15	1,800	2	0,240	2	0,240	1	0,120	0	0,000	2,400		
	24	Identifier besoins et program. de formation	1	Progr	1,000	1	1,000	0	0,000	0	0,000	0	0,000	0	0,000	1,000		
	25	Organiser sessions de formation et suivre	5	Sess°	0,800	1	0,800	1	0,800	1	0,800	1	0,800	1	0,800	4,000		
	26	Equiper la mairie et les arr. en mat et mobilier	x	F	2,000	1	2,000	1	2,000	1	2,000	0	0,000	0	0,000	6,000		
Sous-Total Pj 5							7,600		7,040		5,040		4,920		2,800	27,400		
Projet 6 : Renforcement de la capacité de mobilisation des ressources locales	27	Mettre en œuvre le RFU	x	F	1,000	1	1,000	1	1,000	1	1,000	0	0,000	0	0,000	3,000		
	28	Appuyer mobilisation contre partie commune	x	F	0,200	1	0,200	1	0,200	1	0,200	0	0,000	0	0,000	0,600		
	29	Sensibiliser populations sur les taxes	30	Séance	0,900	10	9,000	10	9,000	10	9,000	0	0,000	0	0,000	27,000		
	30	Recenser les carrières de la commune	1	Recens	2,000	1	2,000	0	0,000	0	0,000	0	0,000	0	0,000	2,000		
	31	Organiser la gestion des carrières	3	Séance	0,900	1	0,900	1	0,900	1	0,900	0	0,000	0	0,000	2,700		
	32	Prélever taxe d'exploitation des carrières	x	F	0,800	1	0,800	1	0,800	1	0,800	0	0,000	0	0,000	2,400		
33	Recenser Elaborer repertoire ressources locales	1	Recens	2,000	0	0,000	1	2,000	0	0,000	0	0,000	0	0,000	2,000			
Sous-Total Pj 6							13,900		13,900		11,900		0,000		0,000	39,700		
Total Prog 1							71,300		152,040		138,540		25,020		13,100	400,000		

PROGRAMMATION FINANCIERE

PROGRAMME 2 : RENFORCEMENT DE LA CAPACITE DES EQUIPEMENTS SOCIO-COMMUNAUTAIRE, SOCIO-ECONOMIQUE ET AMENAGEMENT FONCIER

En millions

	N°	Activités	Nb	Norme de Coût		REALISATIONS PAR ANNEES										Coût Total	FINANCEMENT	
						An 1		An 2		An 3		An 4		An 5			Commune	Autre
						Base	Coût	Nb	Coût	Nb	Coût	Nb	Coût	Nb	Coût			
Projet 1 : Renforcement capacité en équipements de superstructure	1	Construire les bureaux d'arrondissement	9	Bureau	10,000	1	10,000	2	20,000	2	20,000	2	20,000	2	20,000	90,000		
	2	Réfectionner un bureau d'arrondissement	1	Bureau	4,000	1	4,000	0	0,000	0	0,000	0	0,000	0	0,000	4,000		
	3	Réhabiliter le terrain de sport	1	Ts	10,000	0	0,000	0	0,000	1	10,000	0	0,000	0	0,000	10,000		
	4	Aménager sommairement des terrains de sport	7	Ts	10,000	1	10,000	2	20,000	2	20,000	2	20,000	2	20,000	90,000		
	5	Construire maisons de culture par arrondissement	10	Mc	15,000	0	0,000	3	45,000	3	45,000	3	45,000	1	15,000	150,000		
	6	Construire des Centres de Santé d'arrondissement	4	CSA	120,000	3	360,000	1	120,000	0	0,000	0	0,000	0	0,000	480,000		
	7	Réhabiliter et équiper CSA	2	CSA	10,000	0	0,000	0	0,000	1	10,000	1	10,000	0	0,000	20,000		
	8	Construire UVS	5	UVS	5,000	0	0,000	1	5,000	2	10,000	1	5,000	1	5,000	25,000		
	9	Equiper CSA en RAC	7	RAC	10,000	6	60,000	1	10,000	0	0,000	0	0,000	0	0,000	70,000		
	10	Formuler besoins en personnel de santé et suivi	2	Séance	0,900	1	0,900		0,000		0,000	1	0,900	0	0,000	1,800		
	11	Construire et équiper les modules de classes	18	M3cl	17,000	0	0,000	2	34,000	4	68,000	6	102,000	6	102,000	306,000		
	12	Confectionner tables bancs	1.000	TB	0,020	200	4,000	200	4,000	200	4,000	200	4,000	200	4,000	20,000		
	13	Formuler besoins en personnel enseignant et suivi	132	Ensg	10,000	72	720,000	15	150,000	15	150,000	15	150,000	15	150,000	1.320,000		
	14	Sensibiliser pour la scolarisation des jeunes filles	50	Séance	0,900	10	9,000	10	9,000	10	9,000	10	9,000	10	9,000	45,000		
Sous-Total Pj 1							1.177,900		417,000		346,000		365,900		325,000	2.631,800		
Projet 2 : Renforcement capacité en équipements socio-éco	15	Construire et aménager pistes de desserte rurale	150	Kml	7,400	10	74,000	30	222,000	30	222,000	40	296,000	40	296,000	1.110,000		
	16	Aménager une gare routière	1	Gr	60,000	0	0,000	1	60,000	0	0,000	0	0,000	0	0,000	60,000		
	17	Aménager des plates forme de stationnement	2	pf-s	20,000	2	40,000	0	0,000	0	0,000	0	0,000	0	0,000	40,000		
	18	Etendre la téléphonie rurale à tous arrondissement	2	Cab	0,500	0	0,000	0	0,000	0	0,000	0	0,000	2	1,000	1,000		
	19	Construire et équiper la radio locale	1	RL	50,000	0	0,000	0	0,000	1	50,000	0	0,000	0	0,000	50,000		
	20	Créer un bulletin de liaison mensuel	1	F	1,000	0	0,000	1	1,000	0	0,000	0	0,000	0	0,000	1,000		
	21	Réfectionner boucherie et aménager CF Kandi	1	BCF	20,000	0	0,000	0	0,000	1	20,000	0	0,000	0	0,000	20,000		
	22	Construire boucherie arrondissements	3	B	5,000	0	0,000	0	0,000	1	5,000	1	5,000	1	5,000	15,000		
	23	Construire hangars et équiper marchés	50	Hg	2,500	5	12,500	10	25,000	10	25,000	15	37,500	10	25,000	125,000		
	24	Renforcer capacité de gestion marchés	10	Séance	0,900	5	4,500	5	4,500	0	0,000	0	0,000	0	0,000	9,000		
Sous-Total Pj 2							131,000		312,500		322,000		338,500		327,000	1.431,000		
Projet 3 : Aménagement foncier	25	Etat des lieux, études, application et recasement	275	Ha	1,100	50	55,000	50	55,000	75	82,500	50	55,000	50	55,000	302,500		
	26	Etendre réseau électrique	50	Kml	9,080	10	90,800	10	90,800	10	90,800	10	90,800	10	90,800	454,000		
	27	Etendre réseau d'eau	10	Kml	2,694	2	5,388	2	5,388	2	5,388	2	5,388	2	5,388	26,940		
		Installer mini réseau d'adduction d'eau	10	Kml	2,694	2	5,388	2	5,388	2	5,388	2	5,388	2	5,388	26,940		
Sous-Total Pj 3							156,576		156,576		184,076		156,576		156,576	810,380		
Projet 4 : Amélioration hygiène et assainissement	28	Construire des caniveaux	10	Kml	0,035	2	0,070	2	0,070	2	0,070	2	0,070	2	0,070	0,350		
	29	Réhabiliter les caniveaux existants	0,2	Kml	0,035	0	0,000	0	0,000	0	0,000	0	0,000	0	0,000	0,000		
	30	Construire des dallots	20	dl	0,300	100	30,000	100	30,000	100	30,000	100	30,000	100	30,000	150,000		
	31	Aménager site décharge et traitement ordures	1	DOM	5,000	1	5,000	1	5,000	0	0,000	0	0,000	0	0,000	10,000		
	32	Construire latrines publiques	50	Latrn	1,500	10	15,000	10	15,000	10	15,000	10	15,000	10	15,000	75,000		
Sous-Total Pj 4							50,070		50,070		45,070		45,070		45,070	235,350		
Total Prog 2							1.515,546		936,146		897,146		906,046		853,646	5.108,530		

PROGRAMMATION FINANCIERE

PROGRAMME 3 : VALORISATION DE LA CULTURE, DE L'ORGANISATION SOCIALE ET SPORTIVE

En millions

	N°	Activités	Nb	Norme de Coût		REALISATIONS PAR ANNEES										Coût Total	FINANCEMENT	
				Base	Coût	An 1		An 2		An 3		An 4		An 5			Commune	Autre
						Nb	Coût	Nb	Coût	Nb	Coût	Nb	Coût	Nb	Coût			
Projet 1 : Réduction lutte d'influence et conflits chefferie	1	Réviser textes Association développement	1	Séance	0,900	1	0,900	0	0,000	0	0,000	0	0,000	0	0,000	0,900		
	2	Contribuer aux activités de l'Association	x	F	2,000	1	2,000	1	2,000	1	2,000	1	2,000	1	2,000	10,000		
	3	Restaurer le pouvoir Wassangari	2	Séance	0,900	0	0,000	1	0,900	0	0,000	0	0,000	1	0,900	1,800		
Sous-Total Pj 1							2,900		2,900		2,000		2,000		2,900	12,700		
Projet 2 : Promotion valeurs positives traditionnelles	5	Recenser les manifestations culturelles	1	Recens	2,000	1	2,000	0	0,000	0	0,000	0	0,000	0	0,000	2,000		
	6	Organiser des manifestations culturelles	2	Journée	2,000	0	0,000	1	2,000	0	0,000	1	2,000	0	0,000	4,000		
	7	Organiser des foires chaque année	1	Journée	10,000	0	0,000	0	0,000	1	10,000	0	0,000	0	0,000	10,000		
	8	Réglementer les activités des vidéo-clubs	1	Séance	0,900	1	0,900	0	0,000	0	0,000	0	0,000	0	0,000	0,900		
Sous-Total Pj 2							2,900		2,000		10,000		2,000		0,000	16,900		
Projet 3 : Création cadre d'équité et de justice	9	Organiser des journées de réflexion	3	Journée	0,900	1	0,900	1	0,900	1	0,900	0	0,000	0	0,000	2,700		
	10	Organiser IEC sur cohésion inter-ethnique	20	Séance	0,900	4	3,600	4	3,600	4	3,600	4	3,600	4	3,600	18,000		
	11	Sensibiliser pour collaborat°constitut° brigades	20	Séance	0,900	10	9,000	10	9,000	0	0,000	0	0,000	0	0,000	18,000		
	13	Elaborer/mettre à jour répertoire des étranger	1	Recens	2,000	0	0,000	0	0,000	1	2,000	0	0,000	0	0,000	2,000		
Sous-Total Pj 3							13,500		13,500		6,500		3,600		3,600	40,700		
Projet 4 : Promotion des loisirs et du sport	14	Organiser des championnats inter-arrondis.	5	Champ	1,000	1	1,000	1	1,000	1	1,000	1	1,000	1	1,000	5,000		
	15	Organiser des championnats scolaires	5	Champ	1,000	1	1,000	1	1,000	1	1,000	1	1,000	1	1,000	5,000		
Sous-Total Pj 4							2,000		2,000		2,000		2,000		2,000	10,000		
Total Prog 3							21,300		20,400		20,500		9,600		8,500	80,300		

PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL DE KANDI
PROGRAMMATION FINANCIERE

N°	PROGRAMME	REALISATIONS PAR ANNEES					Coût Total
		ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5	
		Coût	Coût	Coût	Coût	Coût	
1	Programme 1	71,300	152,040	138,540	25,020	13,100	400,000
2	Programme 2	1.515,546	936,146	897,146	906,046	853,646	5.108,530
3	Programme 3	21,300	20,400	20,500	9,600	8,500	80,300
	TOTAL	1.608,146	1.108,586	1.056,186	940,666	875,246	5.588,830

LE DISPOSITIF DE MISE EN OEUVRE DU PDC

IV - STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE DU PDC

4.1. – Dispositif institutionnel de mise en œuvre

L'exécution du Plan de Développement Communal à base d'analyse spatiale de Kandi pose le problème de la définition des modalités de sa mise en œuvre :

- sur la base de quels critères définit-on les tranches annuelles ou les programmes prioritaires ?
- comment mobiliser les ressources financières correspondantes ?
- quels organes au niveau de la commune vont assurer la gestion et la coordination du programme ?
- Quelle sera la composition de ces organes
- De quelles appuis auront-ils besoin pour mener à bien leurs activités ?

Ce paragraphe propose quelques mécanismes simples devant permettre la mise en œuvre du PDC. Mais avant, il serait utile de rappeler les dispositions légales prévues par les lois de décentralisation sur les questions de développement de la commune.

4.1.1 – Le cadre juridique

L'article 84 loi 97-029 du 15 janvier 1999 dispose que la commune élabore et adopte son plan. Elle doit également veiller à son exécution en harmonie avec les orientations nationales en vue d'assurer de meilleures conditions de vie à l'ensemble de la population. Il en résulte que le conseil communal à travers le maire est le premier responsable de l'exécution du plan. Il peut bénéficier de l'expertise et de l'expérience des tiers.

Le conseil communal s'occupe notamment de la coordination de toutes les actions de développement à savoir :

- l'élaboration, l'approbation et l'exécution du Plan de développement
- l'élaboration, l'approbation et l'exécution du Plan annuel
- l'approbation des conditions d'exécution des activités
- l'élaboration et l'approbation d'une politique de financement du plan
- la communication ou la restitution périodique à la population et aux intervenants

Il joue essentiellement le rôle d'organe délibérant au niveau des communes.

Ce rôle se traduit par l'examen et la discussion de toutes les affaires communales avant toute prise de décision.

Les documents permettant d'assurer l'exécution du plan de développement en harmonie avec les orientations nationales et les outils de contrôle et de gestion sont les documents de planification nécessaires à savoir :

- le plan de développement économique et social
- les plans d'urbanisme dans les zones agglomérées
- les règles relatives à l'usage et à l'affectation des sols
- les plans de détail d'aménagement urbain et de lotissement
- le Programme d'Investissement Public

Une lecture des textes permet de dresser deux (02) catégories de domaines où le conseil communal est compétent pour délibérer.

un récapitulatif des domaines de compétence des communes ordinaires figure en annexe 4

De l'analyse des textes régissant ces différents domaines on peut retenir entre autres que :

- ✓ la commune a en charge la construction des classes du primaire et de la maternelle. En attendant l'élaboration et l'adoption d'une loi régissant la fonction publique territoriale, l'Etat devra mettre à sa disposition les enseignants. De même, l'Etat lui transfère les ressources nécessaires pour l'entretien de ces établissements.
- ✓ Au niveau de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes

La commune veille à la promotion des langues nationales, mais il revient à l'Etat de lui transférer les ressources nécessaires à cet effet.

- ✓ Au niveau de la santé et de l'action sociale et culturelle, l'Etat lui transfère les ressources nécessaires pour l'entretien des centres et infrastructures liés à ces secteurs. En attendant l'élaboration et l'adoption d'une loi régissant la fonction publique territoriale, l'Etat devra mettre à sa disposition le personnel approprié.

Par contre, les domaines relevant de la compétence exclusive de l'Etat identifiés dans le cadre de l'étude figurent en annexe n°2.

Il est aussi important de rappeler aux responsables de la commune que la loi leur fait obligation de soumettre leurs programmes de développement économique social et culturel au conseil départemental de concertation et de coordination afin d'assurer leur cohérence avec les programmes nationaux (article 20 loi 97-028 du 15 janvier 1999)

Par ailleurs pour atteindre leurs objectifs, les communes peuvent passer des marchés publics. Les appels à la concurrence et les attributions des marchés sont effectués conformément à la législation concernant les marchés publics de l'Etat.

Enfin, les mécanismes de mise en exécution des délibérations du conseil ainsi que les modes de gestion des services publics urbains identifiés figurent en annexe.

4.1.2 – Le dispositif institutionnel de mise en œuvre

Selon les textes de loi sur la décentralisation, l'exécution du plan relève de la compétence du maire. Toutefois, en raison de la spécificité du Plan de Développement Communal, une assistance technique paraît requise. Eu égard à cela, nous proposons la création :

- d'un Comité de Pilotage (CP) du PDC

Le CP est présidé par le maire et regroupe tous les acteurs et cadres locaux et internationaux concernés par le PDC à savoir: les conseillers, les représentants des services déconcentrés de l'Etat, la société civile, les partenaires au développement etc.

Le comité constitue à la fois un cadre de concertation et de proposition pour la mise en œuvre du PDC. Il aura notamment pour mission de définir les stratégies de mobilisation des fonds nécessaires pour l'exécution du PDC.

- une Cellule PDC (C/PDC)

Une cellule PDC est créée au sein de la mairie et constitue la structure technique du PDC. A ce titre elle aura pour attribution :

- l'élaboration de la tranche annuelle du Plan de Développement Communal
- la mise en œuvre de la tranche annuelle du Plan de Développement Communal
- la définition des conditions de l'exécution des actions
- le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du Plan de Développement Communal
- l'élaboration des stratégies de communication

Du point de vue de la constitution, le CP et la cellule PDC peuvent être créés par arrêté du maire. Ledit arrêté précisera notamment la composition et les attributions de chaque institution.

- les commissions permanentes des communes

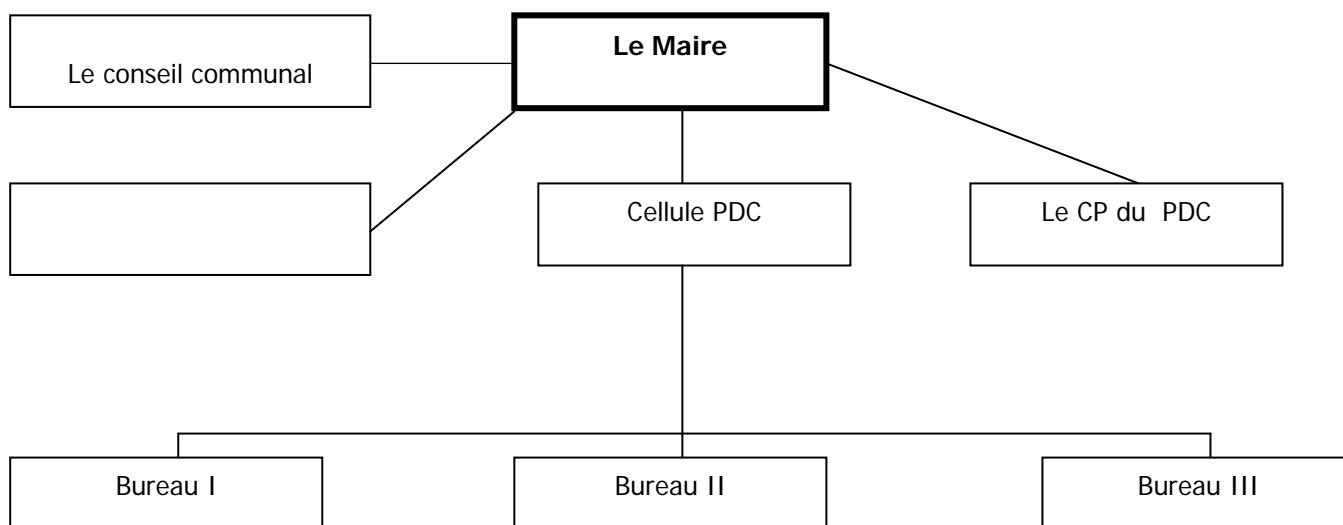
Les commissions sont des organes spécialisés chargés de mettre leurs expériences au service des membres du conseil.

La loi fait obligation aux membres du conseil de créer trois commissions permanentes dans chaque commune. Il s'agit de :

- commission des affaires économiques et financières
- commission des affaires domaniales et environnementales
- commission des affaires sociales et culturelles

A côté de ces commissions permanentes, les communes peuvent créer des commissions temporaires. La désignation des membres des commissions (permanents ou temporaires) doit se faire au sein du conseil.

Le dispositif proposé peut schématiquement être représenté ainsi qu'il suit :



4.2. – Elaboration des tranches annuelles

Le PDC a précisé projet par projet, les années ou les périodes d'exécution des activités identifiées. L'élaboration des tranches annuelles ou prioritaires doit également indiquer clairement quelles activités sont envisagées, avec quelles moyens financiers (activités à exécuter sur budget propre, par le biais de la coopération décentralisée ou autre), par quelle structure elles doivent être exécutées (en maîtrise d'ouvrage directe, en maîtrise d'ouvrage déléguée ou autre).

Les programmes ou projets de développement ainsi envisagés annuellement doivent s'inscrire dans le développement durable et équitable de la commune de Kandi. Les différentes actions à mettre en place prendront en compte :

1. **Les aspects genre et développement** : étant donné que les hommes et les femmes ont des intérêts et des besoins différenciés, les actions veilleront à en tenir compte pour associer hommes et femmes aux activités, ressources et bénéficiaires qui en seront issues. Aucune action ne restera spécifique à un sexe donné et tout sera mis en œuvre pour promouvoir des négociations entre hommes et femmes afin de retenir ce qui est plus utile à tout le monde sans qu'aucun sexe ne soit défavorisé par rapport à un autre. Les actions seront mises en œuvre dans un souci d'équité et les rapports d'exécution mettront en évidence la proportion des hommes et des femmes impliqués dans la mise en œuvre de chaque action.
2. **La justice sociale** : les intérêts défendus sont ceux qui favorisent la majorité et non un groupe de décideurs et de manipulateurs. Il importe que l'inégalité entre les couches ne soit pas aggravée par les actions entreprises mais que chacun malgré sa position sociale, soit pris en compte. La transparence devra guider toutes les actions :
3. **La durabilité** : toutes les actions prendront en compte, autant que possible, l'autofinancement des coûts de maintenance, d'entretien et de fonctionnement par la génération ou l'exploitation optimale des possibilités existantes pour la mobilisation de ressources endogènes en vue de rendre durable l'utilisation des équipements collectifs installés maintenant et pour les générations à venir ;
4. **Le respect de l'environnement** : les actions entreprises ne créeront pas de difficultés pour les générations à venir, mais plutôt leur réalisation fera en sorte que l'environnement soit protégé et sauvegardé. Chaque fois que des atteintes à l'environnement seront inévitables, des mesures compensatoires seront prises pour maintenir l'équilibre des différents éco-systèmes ;
5. **La participation des communautés** : toutes les actions seront identifiées et menées, de concert avec les communautés dans toutes leurs composantes. Il est important qu'elles participent à toutes les étapes en vue de bien les comprendre et de se les approprier pour un meilleur suivi et une bonne gestion et que les actions profitent effectivement à la communauté ;
6. **L'impact concret sur la population** : la réalisation de ces actions devra avoir un impact sur la vie concrète des hommes et des femmes qui en seront bénéficiaires. En effet, toute action entreprise doit, à terme, agir positivement et de façon visible et équitable sur la vie des habitants.

Après l'approbation du PDC, celui-ci doit être, pour sa mise en œuvre, décomposé en tranches successives correspondant chacune à une unité de période équivalent généralement à une année. Pour ce faire, le processus suivant est proposé :

- Fixation de la durée de réalisation du PDC
- Identification des projets, des actions ou parties des actions prioritaires programmées devant être réalisées au titre de chaque année par la commune
- Détermination du coût annuel d'exécution de chaque projet, action ou parties de chaque action dont la réalisation est prévue au titre de chaque année
- Détermination du total des coûts annuels de toutes les actions ou de toutes les parties des actions dont la réalisation est prévue au titre de chaque année
- Elaboration de l'échéancier annuel de mobilisation sur toute la durée du PDC de chaque catégorie de ressources financières nécessaires à l'exécution de toutes les actions prévues
- Détermination du montant total des ressources financières mobilisables par année
- Arbitrage et équilibrage entre le total des coûts annuels de toutes les actions ou de toutes les parties des actions dont la réalisation est prévue au titre de chaque année et le montant total des ressources financières mobilisables par année. Cette étape du processus est fondamentale car, après comparaison du montant total annuel des ressources mobilisables avec le montant total annuel des coûts des actions ou parties d'actions prévues par an, elle doit conduire à un équilibre entre les masses de recettes et les masses de dépenses afin de sauvegarder l'équilibre financier de chaque tranche annuelle du PDC qui doit, comme le budget annuel de la commune, respecter le principe de l'équilibre budgétaire.
- Détermination des différents projets ou composantes de chaque tranche annuelle du PDC à savoir i) les actions ou parties d'actions définitivement retenues, ii) coûts prévisionnels des actions ou parties d'actions définitivement retenues par tranches annuelles, iii) montant des ressources financières mobilisables par tranches annuelles au vue de l'échéancier définitif de mobilisation des ressources financières attendues
- Elaboration d'un modèle de présentation synoptique d'une tranche annuelle du PDC (un modèle est proposé en annexe 5)

La mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre des tranches annuelles est une condition de réussite du PDC. Plusieurs pistes méritent de faire l'objet d'une exploration par les autorités communales. Il s'agit de :

- L'amélioration de la cogestion des équipements marchands

Il s'agit d'un mode de gestion spécifique pour certains types d'équipements urbains (gare routière, marché) institué par le Ministère de l'Intérieur avec pour objectif l'affectation spéciale des ressources pour favoriser les investissements. Comme partout ailleurs, cette cogestion ne donne pas tous les résultats escomptés à Kandi.

- La participation des acteurs privés (natifs de Kandi ou non), opérateurs économiques etc...) au financement des activités du plan à travers les dons et legs, les souscriptions volontaires etc...

On sait que dans plusieurs localités du Bénin, il existe des investissements urbains financés par des acteurs privés. Parfois il s'agit d'individus⁹ ayant fait fortune qui dotent leur localité d'origine d'infrastructures socio-administratives modernes. Il arrive également que des infrastructures de cette nature soient financées par des associations de développement des groupements professionnel en signe de solidarité avec la commune.

- La mise en place d'un registre foncier urbain simplifié

Il constitue un outil de modernisation du système fiscal et un instrument de maîtrise du foncier. La ville de Kandi doit œuvrer à coté de l'Etat pour être rapidement dotée de cet outil de gestion urbaine.

- L'identification et la mise en place de mécanismes de mobilisation des ressources non fiscales avec l'appui du Programme de Développement Municipal (PDM) et à travers les études ECOFILOC
- La coopération décentralisée, déjà engagée avec une ville française. Il serait souhaitable que d'autres partenaires du nord et du sud soient identifiés pour renforcer cette coopération décentralisée
- La coopération inter communale qui peut se révéler parfois comme un moyen intéressant de réduction des charges municipales notamment en ce qui concerne la fourniture de services rendus à la population

L'appui des partenaires au développement doit être rechercher. La commune devra négocier avec tous les partenaires quelque soit leurs origines pour la prise en charge d'une partie de l'exécution de son plan.

⁹ On sait qu'à Kandi il existe une bourgeoisie locale très implantée

4.3 – Le suivi évaluation du Plan de Développement Communal

Le suivi évaluation du PDC se déroule durant toute la mise en œuvre du Plan. Il vise essentiellement à faire d'une part le bilan périodique avec une périodicité qui peut être calquée sur les tranches annuelles définies et d'autre part, à faire le bilan global de l'exécution du plan sur les 5 années, à comparer les résultats aux prévisions et objectifs initiaux.

Ce suivi évaluation est une étape fondamentale pour le lancement du plan de la période suivante en ce sens qu'il permet de prendre des mesures correctives éventuelles nécessaires et le réajustement des orientations à long terme. Il permet aussi l'exploitation et la capitalisation des expériences acquises au cours de la mise en œuvre et qui fournissent des données de base réalistes, actualisées et précises sur la situation, les problèmes, les besoins, les indicateurs de performance de chaque programme, projet et activité.

Au démarrage de la définition de la tranche annuelle, il faut définir et mettre en place le système d'information et de suivi évaluation en collaboration avec tous les acteurs impliqués au niveau local. Le maire et le conseil communal jugeront de l'opportunité d'associer ou non d'autres acteurs (assistance technique ou bailleurs de fonds par exemple).

Les outils qui peuvent être utilisés sont : les enquêtes de référence, les interviews et questionnaires, les réunions, les missions d'évaluation, les rapports d'activités, l'auto-évaluation des structures directement chargées de l'exécution du PDC, les sondages de la population, les audits etc...

Il est primordial d'informer régulièrement la population et les bailleurs de fonds pour maintenir la crédibilité des élus locaux et des structures chargées de l'exécution du plan. L'évaluation participative apparaît ici fondamentale : les populations devront être encouragées à entreprendre des opérations d'analyse et de jugement de l'état d'avancement des activités et des résultats. Il s'agit de leur faire prendre progressivement conscience de leur rôle de contrôle mais aussi de leurs devoirs afin que l'objectif global de développement qu'elles ont défini pour leur commune soit atteint.

4.4. – Analyse de risques et mesures d'accompagnement

L'analyse des textes recensés sur le plan de développement communal peut donner lieu à des appréhensions compte tenu de la situation qui prévaut actuellement dans les sous-préfectures appelées à devenir des communes.

- Les maires ayant la maîtrise du développement de leur localité peuvent se heurter à la volonté des bailleurs de fonds dont les priorités ne coïncident pas toujours avec celles des populations. Chaque bailleur de fonds voulant avoir son territoire et imposer ses domaines d'intervention comme priorité des populations.
- Dans les sous-préfectures actuelles appelées à devenir des communes, les services fonctionnent au ralenti à cause du personnel réduit et sans motivation faute de moyens. Les communes devant assumer plus de responsabilité que les sous-préfectures, ne peuvent pas évoluer dans les mêmes conditions.
- Ainsi, par exemple dans les CARDER actuellement, un agent polyvalent de vulgarisation qui ne devait couvrir que 4 à 5 villages se retrouve avec une cinquantaine de villages à

appuyer. L'animation rurale ne se fait que superficiellement et de façon expéditive dans ces conditions.

- En raison des rapports mal définis entre les maires et les autres institutions d'une part et d'autre part l'absence d'un cadre de coopération et de concertation, il est à craindre que les futures autorités locales subissent les interventions disparates des ministères, des bailleurs de fonds et des ONG.
- Les ONG en raison des expériences acquises auprès des populations à la base doivent aider les communes qui s'engagent dans la même voie. Mais malheureusement cette démarche risque d'être aléatoire puisque les textes sur la décentralisation sont restés muets sur le cadre juridique de l'implication de la société civile à la gestion des communes.
- Les premiers moyens financiers des communes sont basés sur des ressources fiscales (impôts, patente, licences etc.) Il s'agit pour la plupart des impôts calculés à partir de la valeur locative des immeubles concernés par ces impôts. Or, on constate que les textes régissant la décentralisation laissent une place relativement faible aux pouvoirs locaux parce que le foncier reste dans le domaine de l'Etat, alors que les taxes foncières contribuent pour une part souvent dominante au budget des collectivités locales. En somme « voilà des communes qui doivent prélever des taxes qu'elles ne maîtrisent pas ». Cela pourrait constituer, dans l'avenir un handicap pour le budget de la commune.

4.5.- Stratégie de communication

Les populations locales, les partenaires au développement sont impliqués dans le processus de l'élaboration du Plan de Développement Communal. Il est important qu'une stratégie de communication soit élaborée pour informer tous les acteurs du plan. Son but sera d'informer et d'assurer la participation active de tous à l'exécution du plan. Il s'agit des droits reconnus aux citoyens par les nouveaux textes sur la décentralisation. On peut citer par exemple, le droit à l'information sur la gestion des affaires locales. Dans cette optique, le législateur a entre autre rendu les séances du conseil municipal publiques. Le texte fait obligation aux autorités locales d'afficher les relevés des décisions du conseil à la mairie dans les huit (08) jours suivant les séances. Les citoyens ont le droit de consulter sur place les procès verbaux ou comptes rendus des séances du conseil et d'en prendre copie à leur frais.

Ces différentes stratégies reconnues par les textes peuvent être utilisées dans le cadre des séances de restitutions de l'exécution du Plan de Développement Communal.

Une fois le PDC finalisé, il sera validé au cours d'un atelier qui réunira tous les acteurs locaux du développement de la commune (conseillers communaux, ONG locales, responsables départementaux et nationaux etc).

Le PDC devra ensuite être internalisé par le conseil communal et sa vulgarisation se fera par étape. Après la validation du PDC par les acteurs locaux, il sera ensuite présenté aux partenaires au développement et aux institutions de l'Etat (ministères, institutions nationales de développement). Ensuite, le PDC sera vulgarisé au niveau de tous les arrondissements de la commune lors d'assemblées publiques. Il est donc important de prévoir sa traduction en langues locales (Dendi et Bariba) afin de toucher le plus largement possible, les populations à la base.

Les médias locaux et nationaux (radio et télévision, sketches, émissions spéciales etc) seront mobilisés pour relayer les informations contenues dans le PDC.

Un site web pourrait être créé pour faire connaître le PDC de Kandi aux partenaires et faire entrer la commune dans l'aire des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication.

Pour mener ces activités de communication-information, il est indispensable de responsabiliser

ANNEXES

ANNEXES

- 1. Rapport d'atelier de planification et tableau de priorisation des problèmes**
- 2. Arbre des problèmes**
- 3. Arbre des objectifs**
- 4. Tableau de compétence des communes ordinaires**
- 5. Domaines de compétences de l'Etat**
- 6. Mécanisme institutionnel de gestion des services publics urbains**
- 7. Tableau de présentation synoptique d'une tranche annuelle du PDC**
- 8. Participants par groupe de travail à l'atelier de planification**
- 9. Liste des participants à l'atelier de validation du PDC**

Annexe 1. Rapport d'atelier de planification et tableau de priorisation des problèmes

ANNEXE 1

RAPPORT DE L'ATELIER DE PLANIFICATION

Introduction :

Dans le cadre de l'élaboration du Plan de Développement Communal à base d'analyse spatiale de Kandi, l'atelier de planification s'est tenu au Motel de Kandi, les 18, 19 et 20 juin 2002.

Cet atelier a été dirigé par l'équipe de consultants composée de :

- Madame Olga PRINCE-DAGNON ;
- Madame Blandine LEGONOU-FANOUE ;
- Monsieur Maroufou ADJANAN.

Monsieur Fandé JEAN, RDR de Kandi a assuré le rôle de modérateur de l'atelier.

Ont pris part aux travaux de cet atelier, les différents acteurs concernés par l'élaboration et la mise en œuvre du PDC de Kandi.

La liste des participants est jointe en annexe.

Après l'accueil et l'installation des participants, le Chef de la circonscription urbaine de Kandi a procédé à l'ouverture de l'atelier .

Dans son allocution, il a mis l'accent sur l'objectif principal de l'atelier qui est de doter à terme la Commune de Kandi, d'un Plan de Développement pour les 5 prochaines années.

Ainsi, sur la base du diagnostic établi, il s'agira d'identifier les axes d'aménagement et de gestion durable et équitable du développement de la Commune de en vue d'aboutir à cet outil important pour le développement de Kandi.

II – RESTITUTION DES TRAVAUX DE L'ATELIER

2.1 – Rappel de la méthodologie :

La cérémonie d'ouverture a été suivie par la présentation de la démarche méthodologique par l'équipe de consultants appuyée du Modérateur. Cette démarche a été adoptée par les participants et se présente ainsi qu'il suit :

2.1.1 - Rappel des problèmes recensés lors du bilan diagnostic .

L'objectif est d'exploiter, de vérifier et de valider les problèmes inventoriés.

Pour ce faire, les problèmes déjà consignés sur les cartes ont été lus aux participants qui les ont complétés par de nouveaux problèmes qu'ils ont identifiés et qui sont également mentionnés sur les cartes affichées sur du papier craft.

2.1.2 - Classification des problèmes par causes et par priorité ;

L'objectif de cette étape est de rendre cohérents les problèmes identifiés afin de

- dégager le problème central,
- analyser les problèmes par causes/effets,
- prioriser les problèmes.

Ces problèmes ont été regroupés dans les 10 domaines suivants :

- A – Economie locale ;
- B – Financement du développement local ;
- C – Infrastructures, équipements et services ;
- D – Santé ;
- E – Education ;
- F – Cadre de vie (environnement et assainissement) ;
- G – Cadre institutionnel ;
- H – Aspect sociologique ;
- I – Sécurité ;
- J – Culture et loisirs.

2.1.3 - Localisation des problèmes ;

Il s'agit de déterminer les localités où les problèmes se posent avec acuité.

Cette étape a permis aux participants de mieux comprendre les problèmes et leur ampleur, en vue d'en informer et de sensibiliser les acteurs à différents niveaux sur l'importance des solutions à proposer, la finalité étant d'opérer des choix objectifs et transparents.

2.1.4 - Récapitulation des expériences et solutions locales ;

Cette étape a conduit à identifier les atouts et potentialités de la commune dans le but de proposer des pistes pour l'amélioration des initiatives locales.

Ainsi, les domaines essentiels issus du bilan diagnostique ont été passés en revue.

Economie locale

Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> - Espace cultivable disponible ; - Existence de bas-fonds aptes à la riziculture/maraîchage - Existence d'organisations paysannes ; - Bilan vivrier excédentaire.
Elevage	<ul style="list-style-type: none"> - Secteur favorable à l'élevage ; - Existence de projets d'appui à l'élevage; - Existence de lait en toute saison.
Industrie/Artisanat	<ul style="list-style-type: none"> - Dynamisme de l'artisanat ; - Existence de 2 agro-industries - Possibilités de créations d'emplois.
Tourisme	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de sites touristiques pouvant être mis en valeur - Existence de quelques équipements d'accueil
Commerce	<ul style="list-style-type: none"> - Situation géographique favorable aux échanges commerciaux ; - Dynamisme du commerce informel ; - Existence d'un réseau de marchés bien structuré.

Financement local

Financement propre de la Commune	Financement du développement local par un budget tant fiscal que non fiscal.
Financement direct de l'Etat	<ul style="list-style-type: none"> - Concourt de l'Etat à travers 2 catégories de financement direct : - Plus de la moitié des interventions de l'Etat affectée au

	secteur de la santé ; - Un investissement au moins pour chaque arrondissement.
Financement communautaire	- Participation de la population à hauteur de 10% en général ; - Gestion communautaire en matière de santé ; - Financement communautaire de santé à hauteur de 65%.
Financement coopération internationale	- Appui financier de plusieurs Institutions et ONG (éducation, routes, santé, assainissement, hydraulique...) - Existence d'accords de partenariat avec villes du Nord (France).

Equipements et services

Santé	Existence d'au moins un centre de santé dans chaque arrondissement (9 arrondissements sur 10).
Education	- Chaque arrondissement dispose d'au moins 3 groupes scolaires ; - Plusieurs équipements en matériaux définitifs.
Electricité	Permanence de la couverture en électricité ;
Eau potable	Existence d'un réseau d'adduction d'eau.
Téléphone	Existence d'un central téléphonique utilisé à 65% de sa capacité.
Transports et équipements marchands	- Kandi : carrefour et lieu de transit pour les autres Communes du Département ; - Présences de marchés dans chaque arrondissement ; - Existence de gares routières ; - Existence d'aérodromes.

2.1.5 - Définition et analyse des stratégies ;

Les stratégies constituent la manière et les moyens à mettre en œuvre pour parvenir aux objectifs définis, sur la base de l'analyse des ressources mobilisables et de la capacité contributive des populations bénéficiaires.

Le plan/programme ou cadre logique élaboré a tenu compte de ce paramètre important.

2.1.6 - Définition des objectifs importants ;

Les objectifs ont été définis à partir de la transformation des problèmes identifiés en situations positives. Il s'agit alors d'avoir des objectifs précis et consensuels afin de doter le PDC d'une orientation claire.

Dans cette optique, les participants ont eu à se préoccuper des questions clés suivantes :

- Quels sont les secteurs ou domaines de développement sur lesquels on veut mettre l'accent au cours des 5 prochaines années tout en restant conforme aux orientations régionales et nationales ?
- A l'intérieur de chaque secteur ou domaine, quels choix sont prioritaires pour le développement de la Commune ?
- Quels objectifs opérationnels / stratégiques à atteindre par rapport au problème et à la durabilité de sa résolution (genre et environnement) ?

Les documents du NLTPS – BENIN 2025 et du PDSS Borgou et Alibori qui contiennent respectivement les orientations nationales et régionales en la matière ont servi de cadre à l'analyse des objectifs définis.

2.1.7 - Définition des actions prioritaires et élaboration du plan/programme (cadre logique).

Tous les objectifs ne pouvant pas être atteints à la fois, il est nécessaire de retenir les actions prioritaires selon des critères objectifs.

Un plan programme devra être établi et devra comporter notamment, les objectifs(global et spécifiques), les actions, les indicateurs, les intervenants.... ; au total, 5 groupes ont été constitués à cet effet.

2.2 – Résultats obtenus:

2.2.1 – Classification et priorisation des problèmes :

- Le problème central :

Pour dégager le problème central, 17 thèmes ont été proposés par les participants. Ils sont libellés ainsi qu'il suit :

- Kandi avec ses problèmes ;
- Faiblesses de la Commune de Kandi ;
- Contraintes au développement de Kandi ;
- Kandi menacé dans son développement ;
- Pour un développement harmonieux et durable de Kandi ;
- Enfin, Kandi peut se développer ;
- Nouvelle vision de Kandi ;
- Freins au développement de Kandi ;
- Kandi, Commune sous-développée ;
- Les problèmes qui handicapent le développement de Kandi ;
- Les mauvaises racines du développement de Kandi ;
- Diagnostic sur le développement de Kandi ;
- La photo de Kandi ;
- Kandi aujourd'hui ;
- Le vrai visage de Kandi ;
- Kandi, l'enfant malade de l'Alibori ;
- Kandi à la loupe ;
- Autopsie de Kandi.

L'Analyse des différents thèmes a dégagé le problème central ci-après libellé:

KANDI MENACE DANS SON DEVELOPPEMENT HARMONIEUX ET DURABLE.

- La priorisation :

La priorisation des problèmes a été réalisée au moyen des choix opérés sur chacun des 10 domaines par les participants selon que le problème est crucial pour la Commune ou qu'il a un impact sérieux sur les populations. Quatre problèmes au plus ont été sélectionnés par domaine.

Le score obtenu par chaque problème est consigné dans le tableau suivant :

Economie locale	<ul style="list-style-type: none"> - Chômage..... - Mauvaise gestion des revenus..... - Faible rendement agricole..... - Secteur industriel embryonnaire.... - Faible rendement des agro-éleveurs - Activités touristiques développées..... - Faible production halieutique..... - Faible aménagement des bas-fonds 	<ul style="list-style-type: none"> 10 14 19 12 03 peu 16 07 13
Financement du développement local	<ul style="list-style-type: none"> - Faible participation communautaire..... - Revenus des carrières non maîtrisés par l'administration..... 	<ul style="list-style-type: none"> 17 14
Equipements, infrastructures et services	<ul style="list-style-type: none"> - Accès insuffisant aux services de base..... - Mauvaise gestion des infrastructures socio-communautaires..... - Non existence de gares routières..... - Pas de lotissement..... - Marchés non aménagés..... - Voies de desserte dégradées..... - Inondations..... - Faible accès à l'information..... 	<ul style="list-style-type: none"> 18 18 12 13 18 11 09 10
Santé	<ul style="list-style-type: none"> - Ratios sanitaires non conformes aux normes nationales..... - Accès limité aux services de santé de base..... 	<ul style="list-style-type: none"> 19 18
Education	<ul style="list-style-type: none"> - Déperdition scolaire..... - Faible taux de scolarisation..... - Faible taux d'alphabétisation de filles..... 	<ul style="list-style-type: none"> 21 21 13
Sécurité	<ul style="list-style-type: none"> - Recrudescence de l'insécurité..... 	<ul style="list-style-type: none"> 17
Cadre de vie	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de dépotoirs sauvages..... - Défécation à l'air libre..... - Insalubrité du centre ville..... - Dégradation des sols..... - Pollution de l'air et de l'eau..... - Chasse à la battue..... - Braconnage..... 	<ul style="list-style-type: none"> 17 19 23 10 13 04 01
Cadre institutionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Faible capacité d'organisation de la société civile..... - Organisations peu appropriées..... - Manque de coordination des actions des intervenants..... 	<ul style="list-style-type: none"> 20 02 16
Culture et loisirs	<ul style="list-style-type: none"> - Ennui..... - Négligence des valeurs positives traditionnelles. 	<ul style="list-style-type: none"> 08 15
Pesanteurs sociologiques	<ul style="list-style-type: none"> - Cas d'enlèvement de femmes en milieu rural..... - Discrimination socio-ethnique..... - Conflits éleveurs/agriculteurs..... - Conflits de chefferie traditionnelle..... 	<ul style="list-style-type: none"> 05 04 13 13

	- Lutes intestines et d'influence.....	18
	- Division sociale des tâches H/F inégales.....	09
	- Discrimination des femmes en matière d'accès à la terre.....	10
	- Mauvaise perception de certaines activités par les autochtones (ordures ménagères).....	16

Cette priorisation donne la classification suivante par domaine :

Economie locale	- Mauvaise gestion des revenus - Faible rendement agricole - Activités touristiques peu développées - Faible aménagement des bas-fonds
Financement du développement local	- Faible participation communautaire - Revenus des carrières non maîtrisés par l'administration
Equipements, infrastructures et services	- Accès insuffisant aux services de base - Mauvaise gestion des infrastructures socio-communautaires - Pas de lotissement - Marchés non aménagés
Santé	- Ratios sanitaires non conformes aux normes nationales - Accès limité aux services de santé de base
Education	- Déperdition scolaire - Faible taux de scolarisation - Faible taux d'alphabétisation de filles
Sécurité	- Recrudescence de l'insécurité
Cadre de vie	- Existence de dépotoirs sauvages - Défécation à l'air libre - Insalubrité du centre ville - Pollution de l'air et de l'eau
Cadre institutionnel	- Faible capacité d'organisation de la société civile - Organisations peu appropriées - Manque de coordination des actions des intervenants
Culture et loisirs	- Ennui - Négligence des valeurs positives traditionnelles.
Pesanteurs sociologiques	- Conflits éleveurs/agriculteurs - Conflits de chefferie traditionnelle - Lutes intestines et d'influence - Mauvaise perception de certaines activités par les autochtones (ordures ménagères)

- Les causes et sous causes

L'analyse des différents problèmes a été faite par domaine identifié et a permis de définir les causes et les sous-causes.

III – ELABORATION DU PDC

3.1- Rappel des orientations nationales et régionales

Vision Bénin : 2025

« Le Bénin est en 2025 un pays phare, un pays bien gouverné, uni et de paix, à économie prospère et compétitive, de rayonnement culturel et de bien être social »

Les fondements de la vision

- La bonne gouvernance
- L'unité nationale et la paix
- Une économie prospère et compétitive
- Une culture convergente et rayonnante
- Le bien être social

Source : Etudes Nationales de Prospectives à Long terme- Bénin 2025 ;Août 2000

Orientations stratégiques nationales- Horizon 2025

Thèmes	Orientations Stratégiques
Univers Institutionnel de référence	1- Consolidation de la démocratie et de la bonne gouvernance 2- Promotion d'une culture de développement
Déterminants sociaux de bien-être	3- Renforcement de la lutte contre la pauvreté dans le cadre sécuritaire
Environnement externe	4- Renforcement d'une diplomatie active de proximité et de coopération internationale
Bases humaines et matérielles du développement durable	5- Promotion d'un aménagement du territoire qui assure le développement régional et la gestion rationnelle de l'environnement. 6- Promotion d'une culture et d'un environnement favorables au développement technologique 7- Renforcement des bases humaines et matérielles de l'économies
Fondement socio-institutionnel	8- Renforcement des valeurs familiales et communautaires

Source : Etudes Nationales de Prospectives à Long terme- Bénin 2025 ; Août 2000

Aménagement du Territoire et Développement Intégré

« Soutenir les actions des collectivités locales » :

- Construction de la Maison des Elus Locaux ;
- Programme Spécial de Solidarité Intercommunale ;
- Appui à l'élaboration des plans de développement local ;
- Poursuite de l'appui au développement communautaire ;
- Construction, réhabilitation et équipement de préfectures et résidences de préfets et adjoints aux préfets ;
- Construction, réhabilitation et équipement des bureaux et résidences des maires de communes.

Source : Programme d'Action du Gouvernement – Domaine 5.

Vision du Département de l'Alibori – Horizon 2006

“D’ici à l’an 2006, la promotion du développement est favorisée par la sauvegarde et l’amélioration de la structure économique et écologique du département de L’ALIBORI
Sources : Vision, Orientation stratégiques et Programmes Inter-sectoriel pour le développement de l’Alibori / Préfecture Borgou/Alibori – SNV/Bénin ; Geram Conseil Dec 2000

OS 1 Organisation des transferts de compétences et d’activités vers des structures privées et/ou de professionnels agricoles.

Ce transfert pourra soutenir une politique économique régionale de financement de l’agro-alimentaire, des secteurs para agricoles sur la base de la mobilisation de l’épargne locale et de recherche de financements complémentaires

OS 2 L’appui au développement des capacités de maîtrise d’ouvrage pour les futures communes de sorte à concrétiser la logique de développement local durable..

OS 3 Le soutien à la constitution de fonds de développement local pour la prise en charge par financement communautaire d’une partie des besoins liés au minimum social commun. Il s’agit de favoriser le réinvestissement des revenus générés par les filières agricoles organisées telles que le coton mais aussi par le développement d’une fiscalité locale pour tous les acteurs socio-professionnels.

OS 4 L’élaboration et la mise en œuvre des plans d’aménagement des terroirs villageois et des espaces inter-communautaires basés sur des plans fonciers ruraux et intégrant les plans locaux d’actions environnementales. Ces outils permettent la formulation d’un code local, des normes et procédures pour le contrôles des impacts environnementaux de la production du coton, de l’élevage bovin et autres.

OS 5 Le soutien et le développement de la lutte contre la corruption et le clientélisme. Pour ce faire, l’organisation et la structure de la société civile et la promotion de la démocratie à la base doivent faire de la société civile, un réel contre-pouvoir.

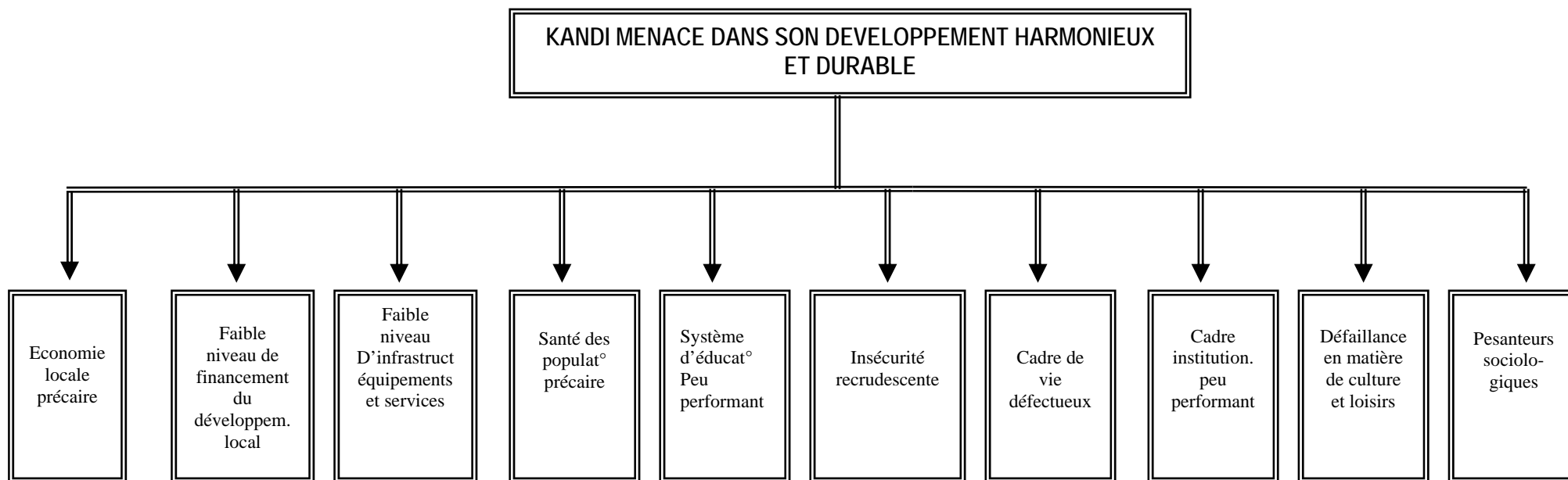
En parallèle, la revalorisation d’un pouvoir traditionnel codifié mandaté sur la promotion des valeurs socio-culturelles positives et l’amélioration du statut social des femmes contribueront à un développement local harmonieux.

3.2 – Rappel des objectifs, résultats, indicateurs et actions

Les 5 groupes de travail qui ont été constitués pour la détermination des activités et l’élaboration du plan programme ont produit un cadre logique dont sont tirés les objectifs, les résultats, les indicateurs et les activités qui devront permettre d’élaborer la programmation physique et financière.

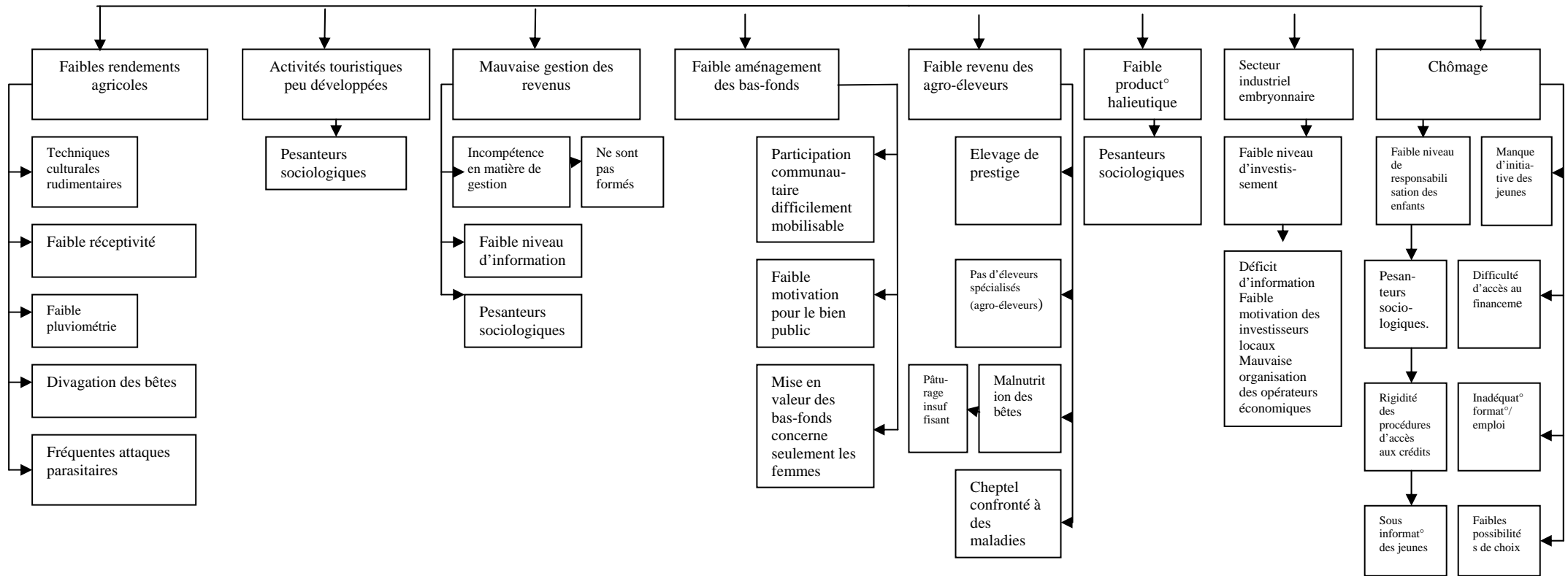
Annexe 2. Arbre des problèmes

ANNEXE 2 : ARBRE DES PROBLEMES

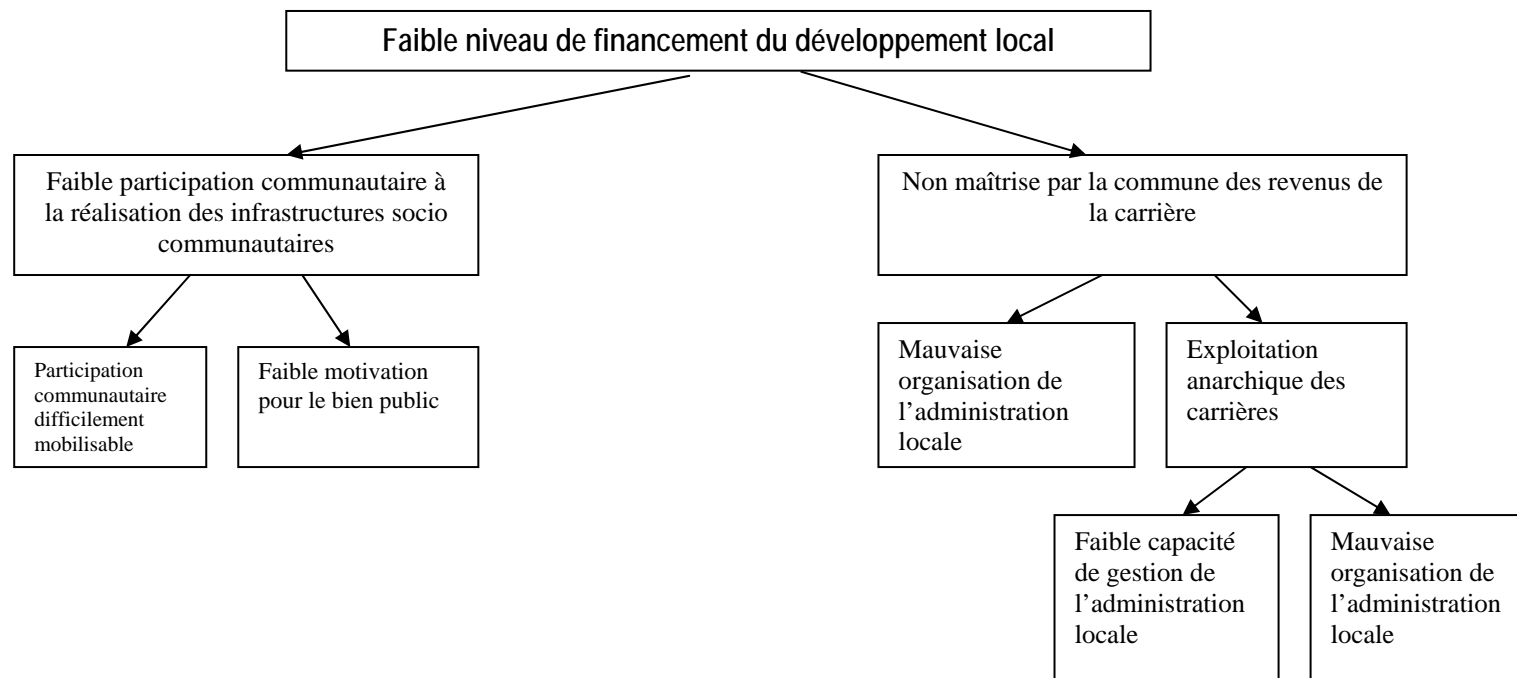


A

Economie locale précaire

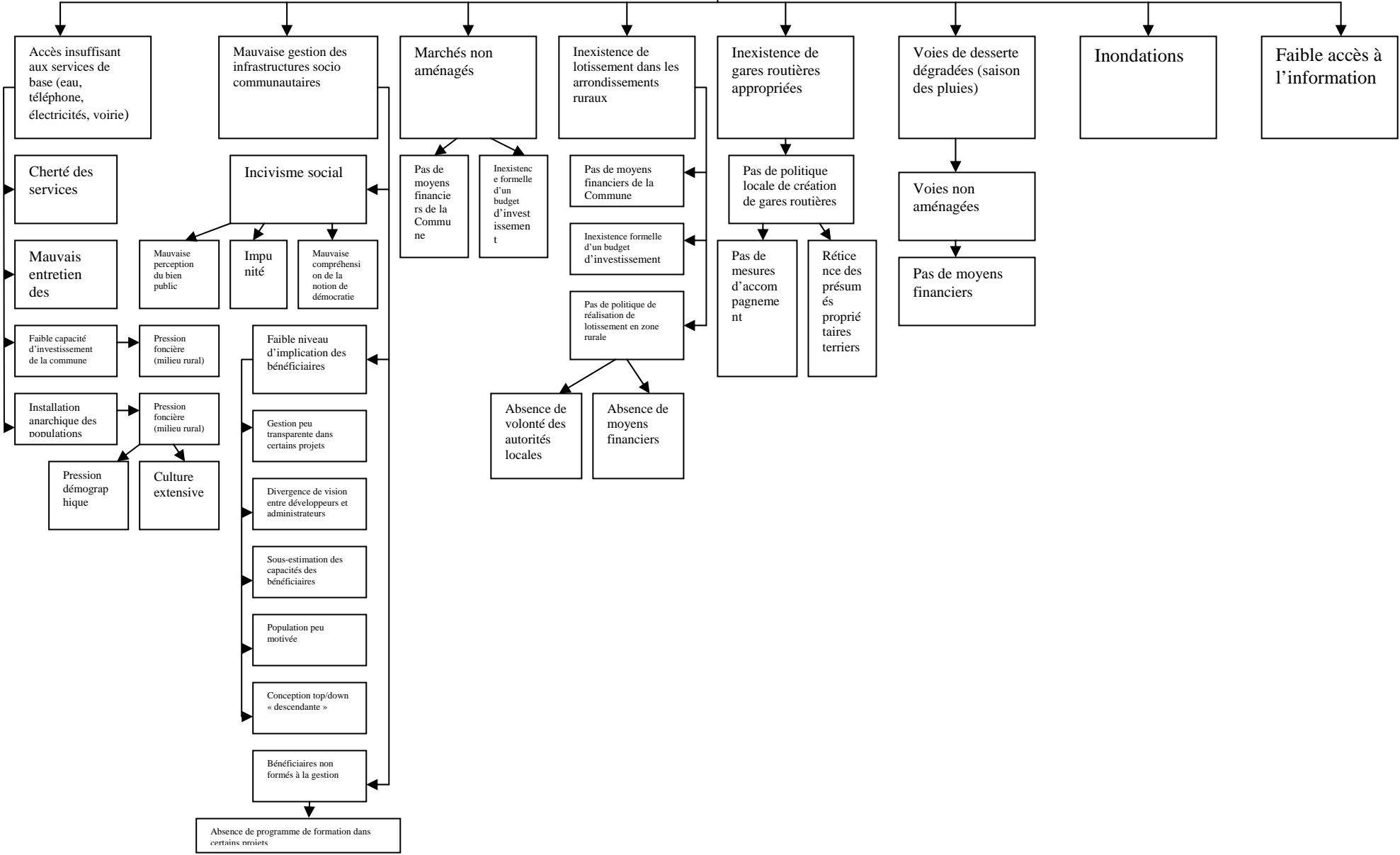


B

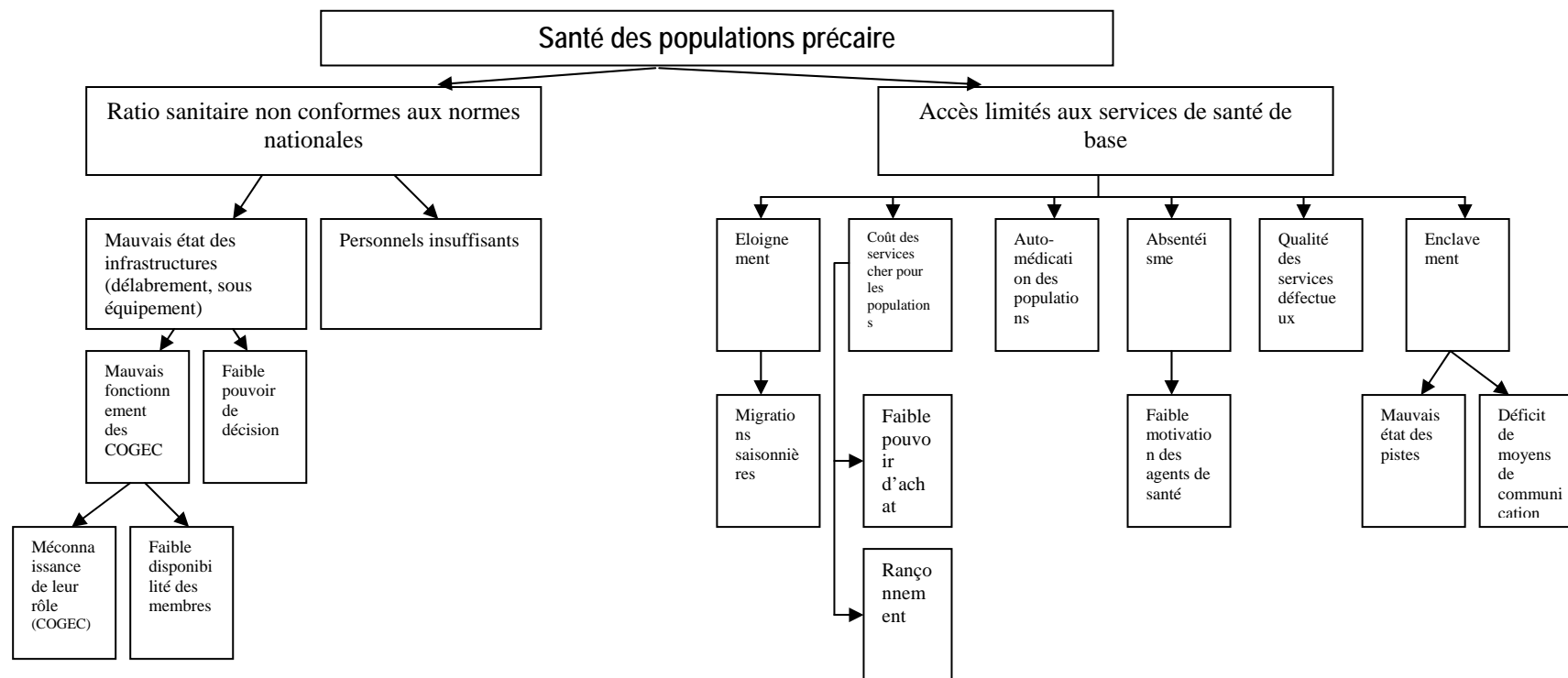


C

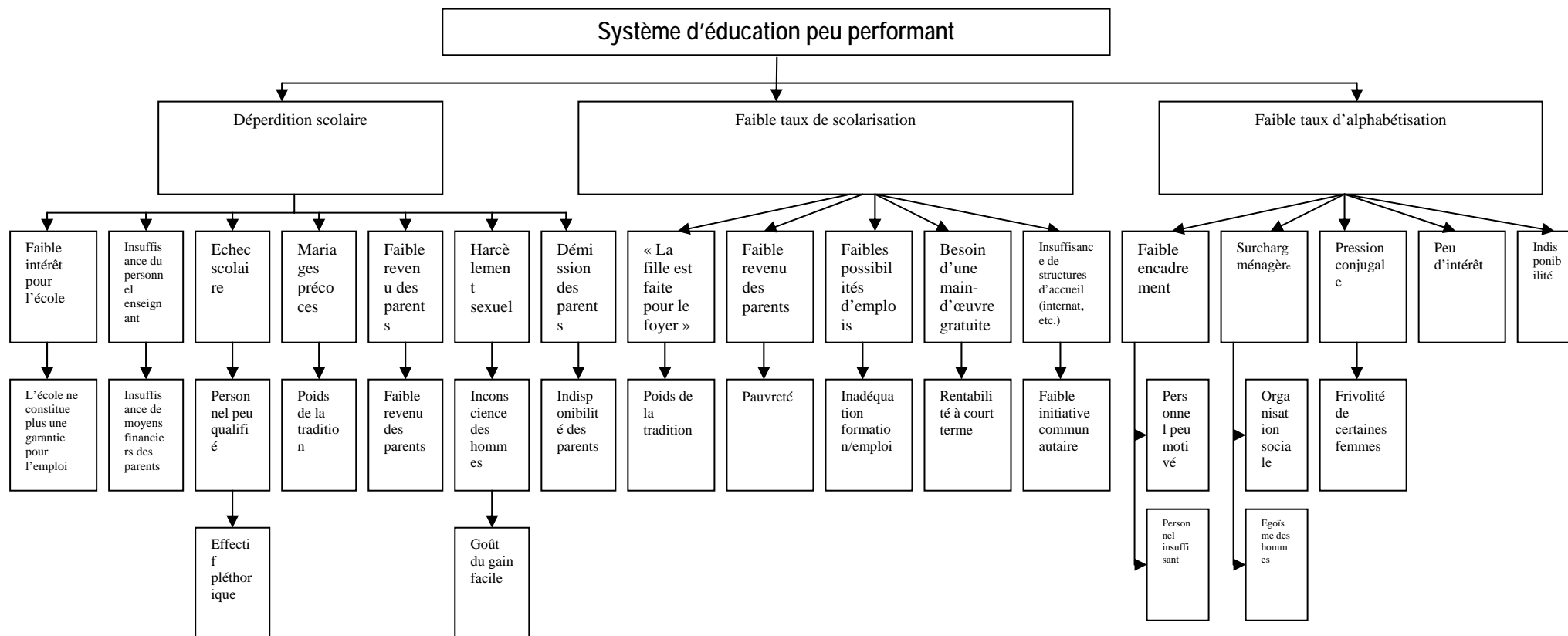
Faible niveau d'infrastructures, d'équipements et de services



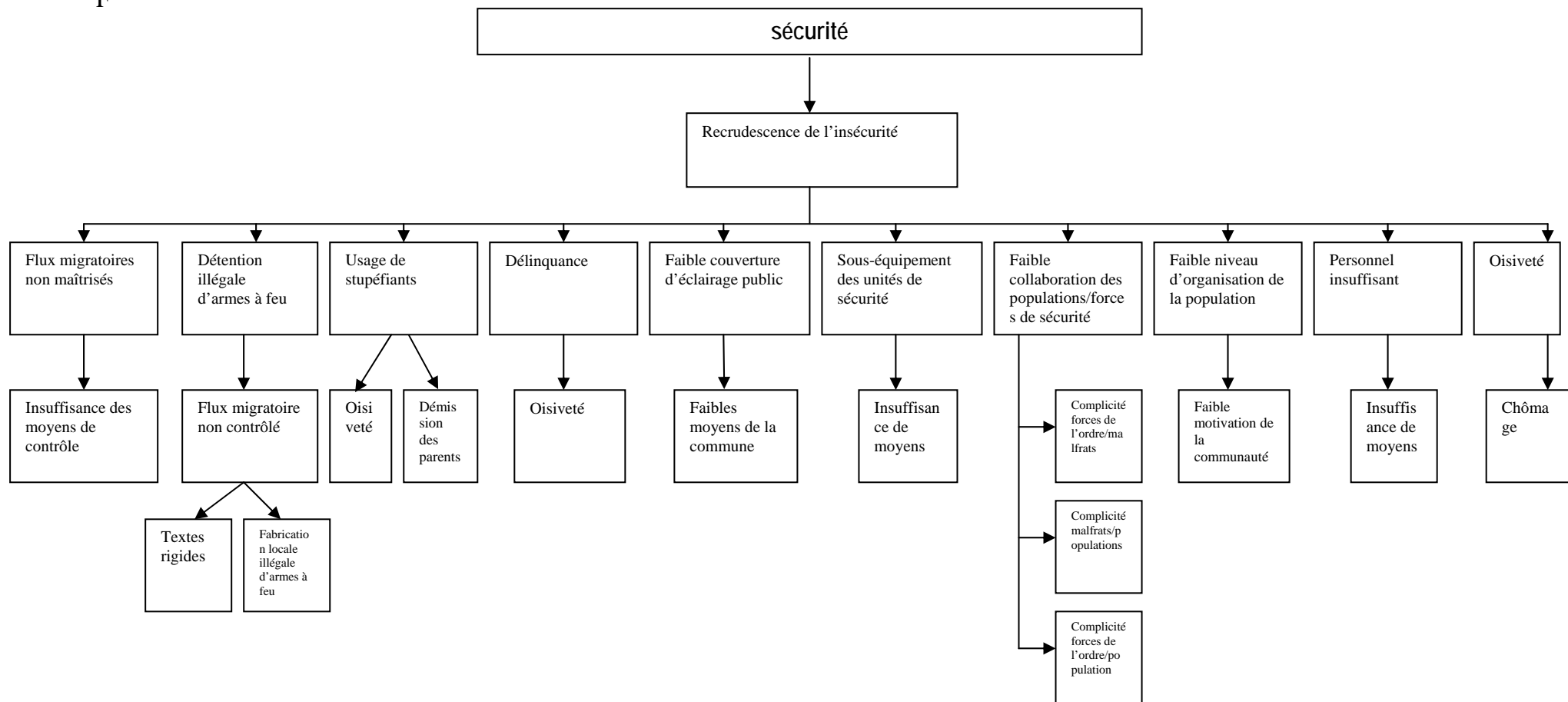
D



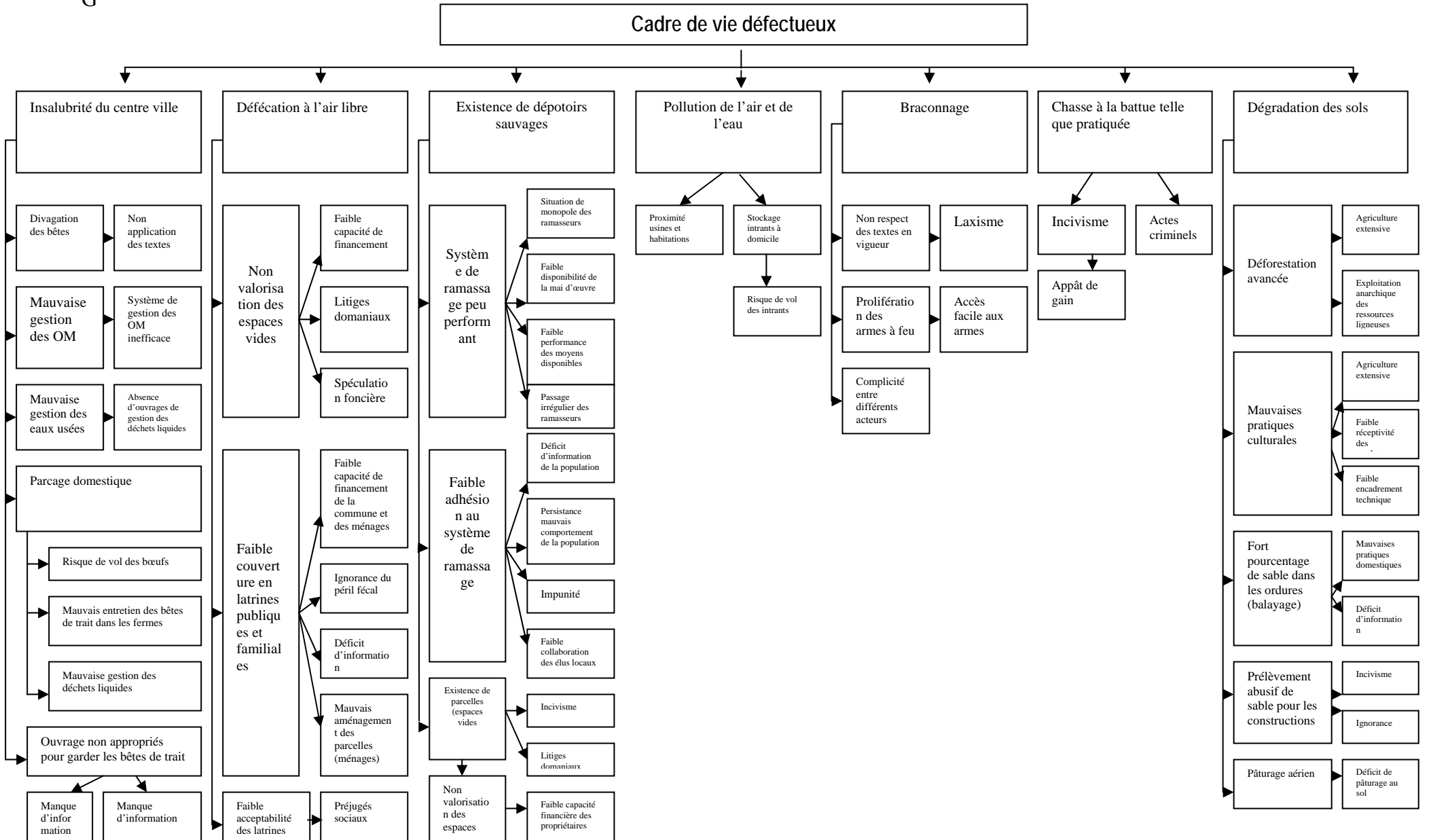
E



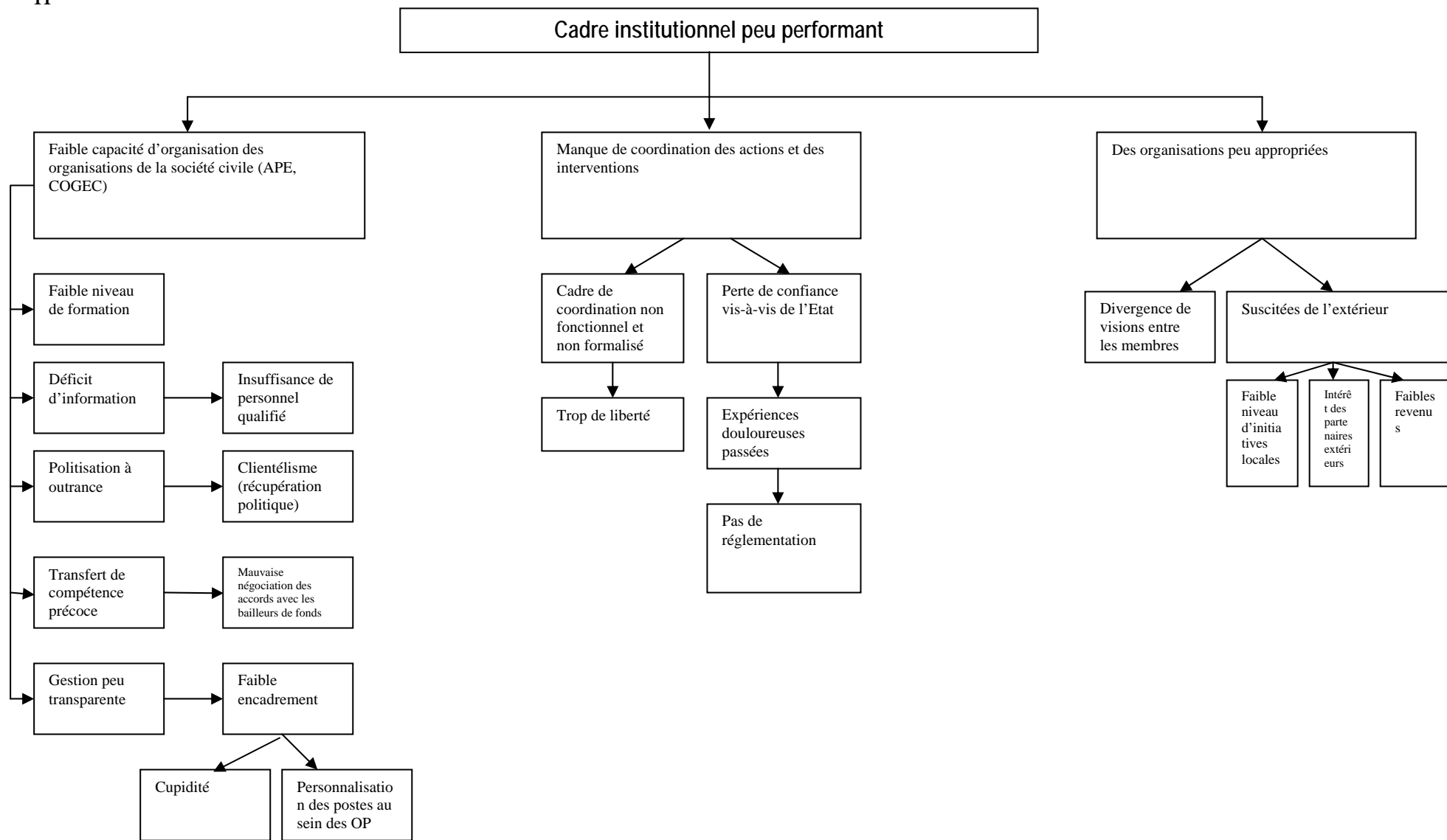
F

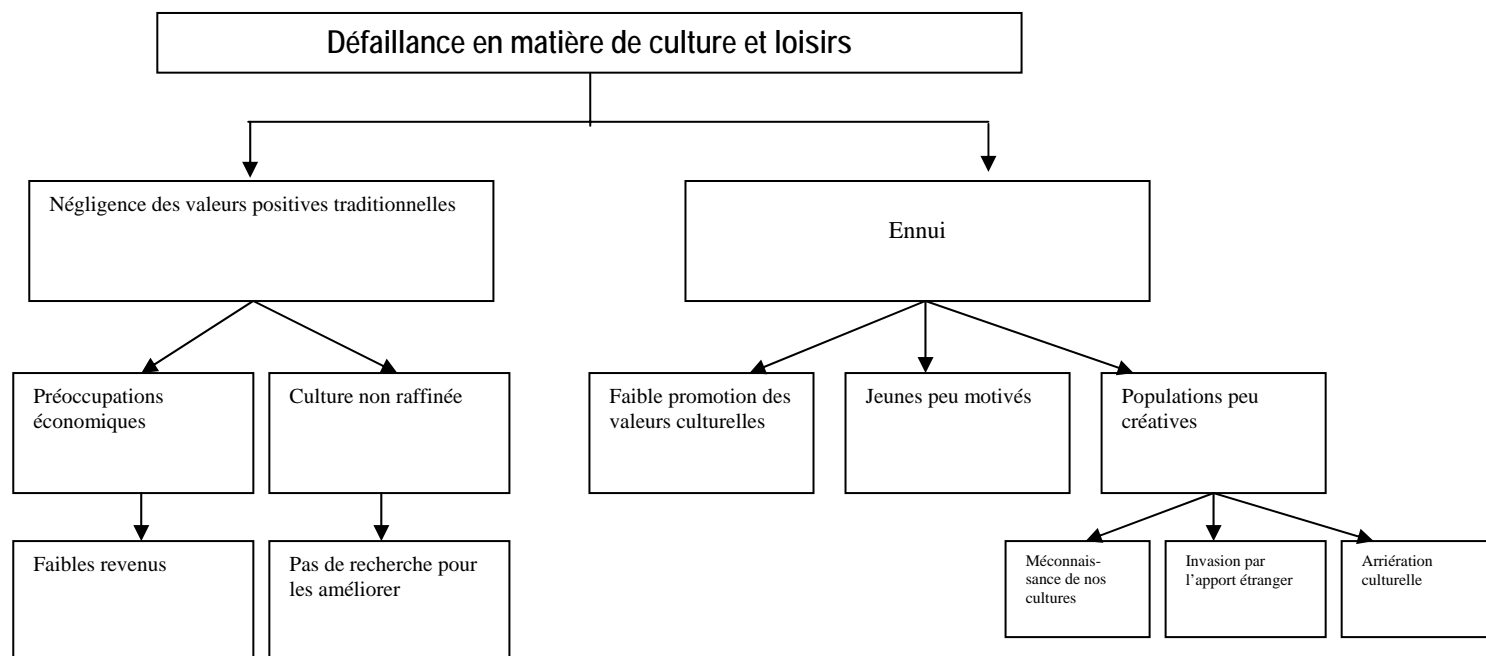


G

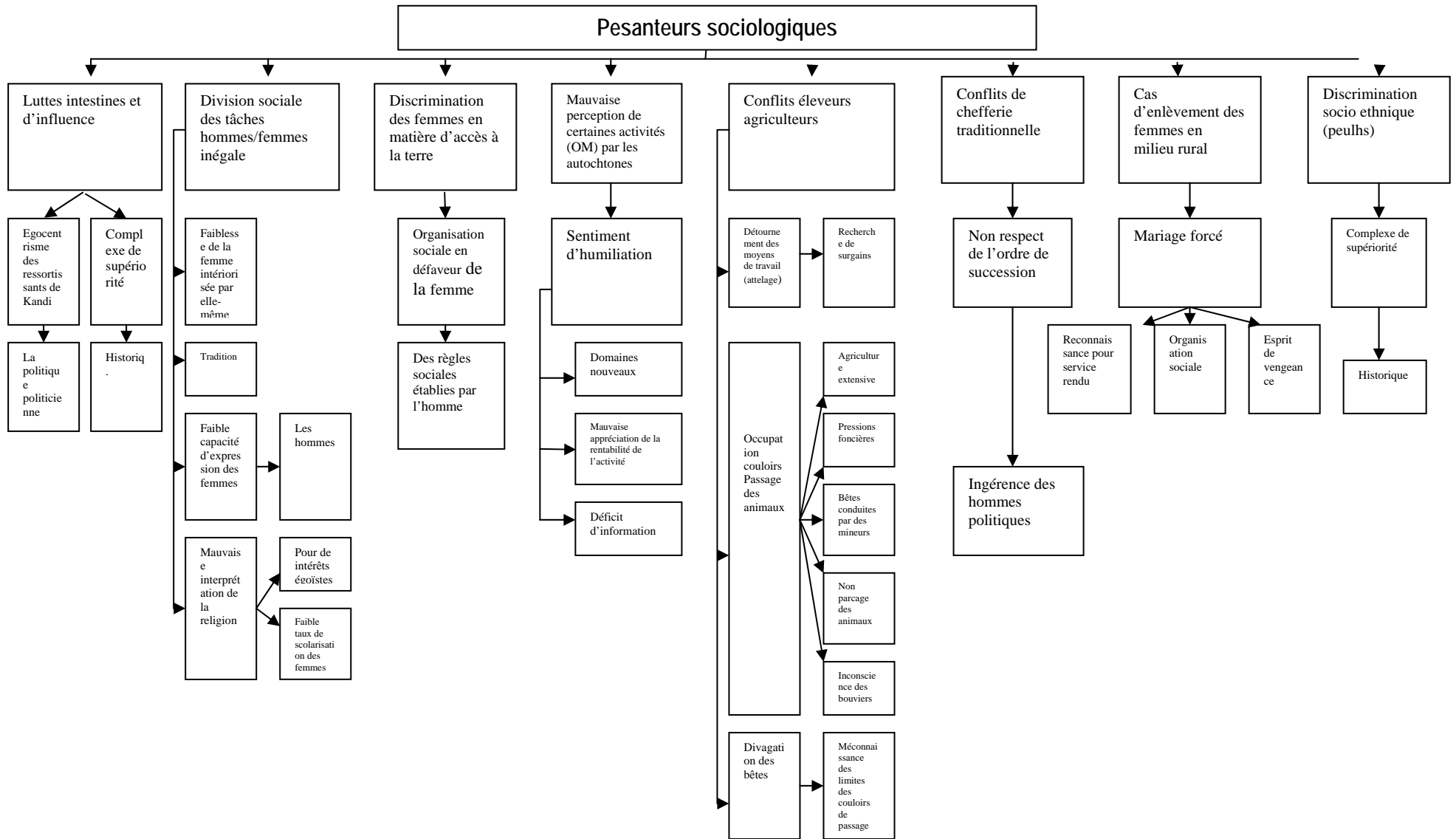


H



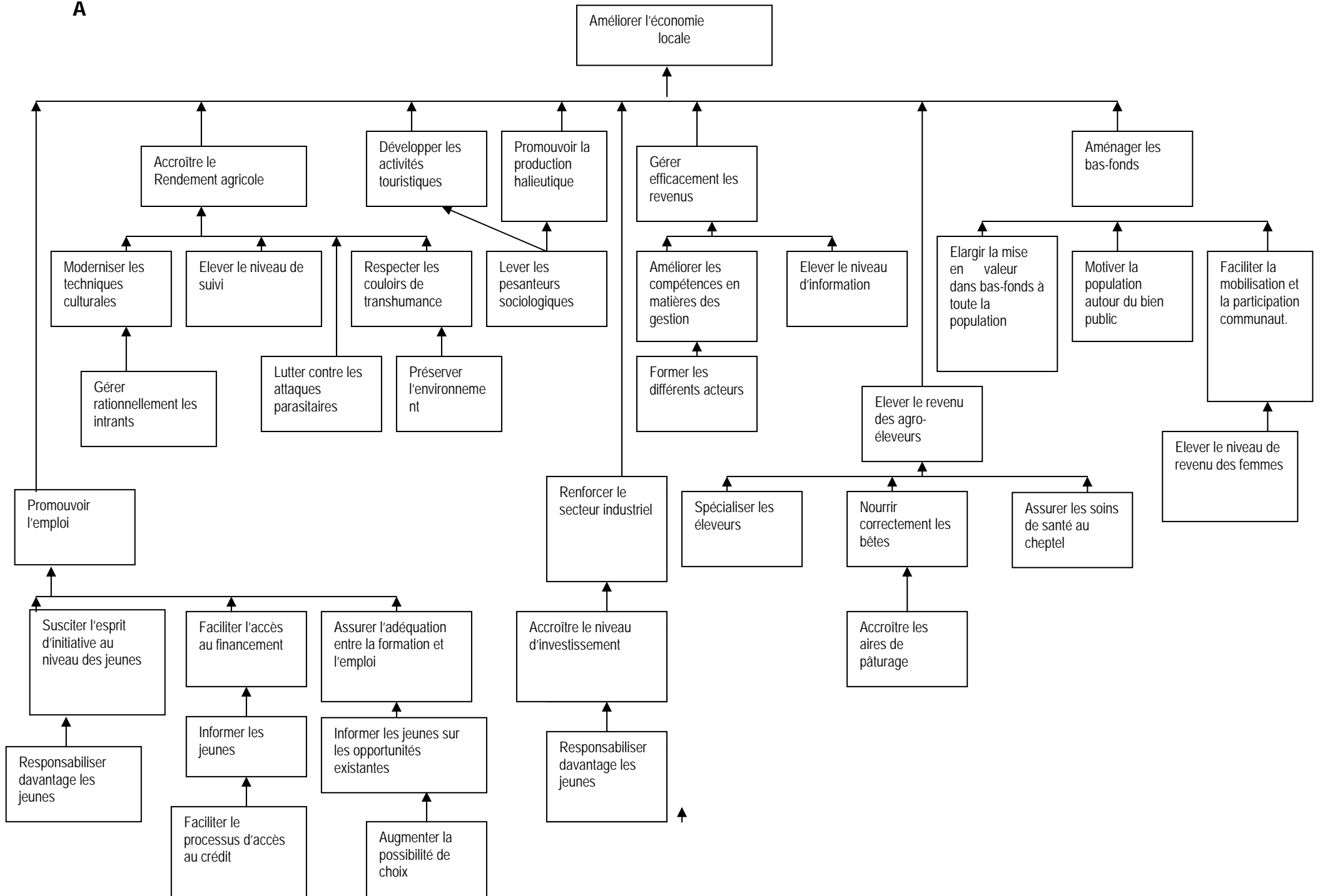


J

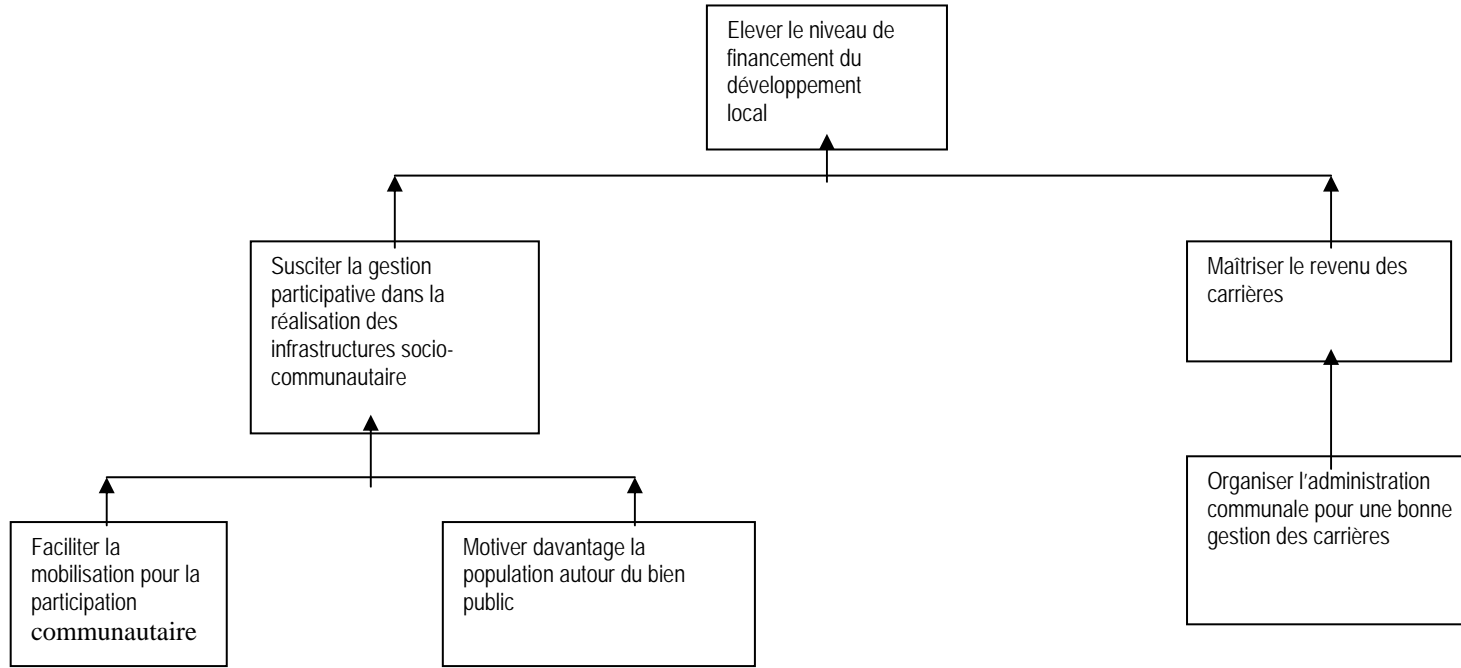


Annexe 3. Arbre des objectifs

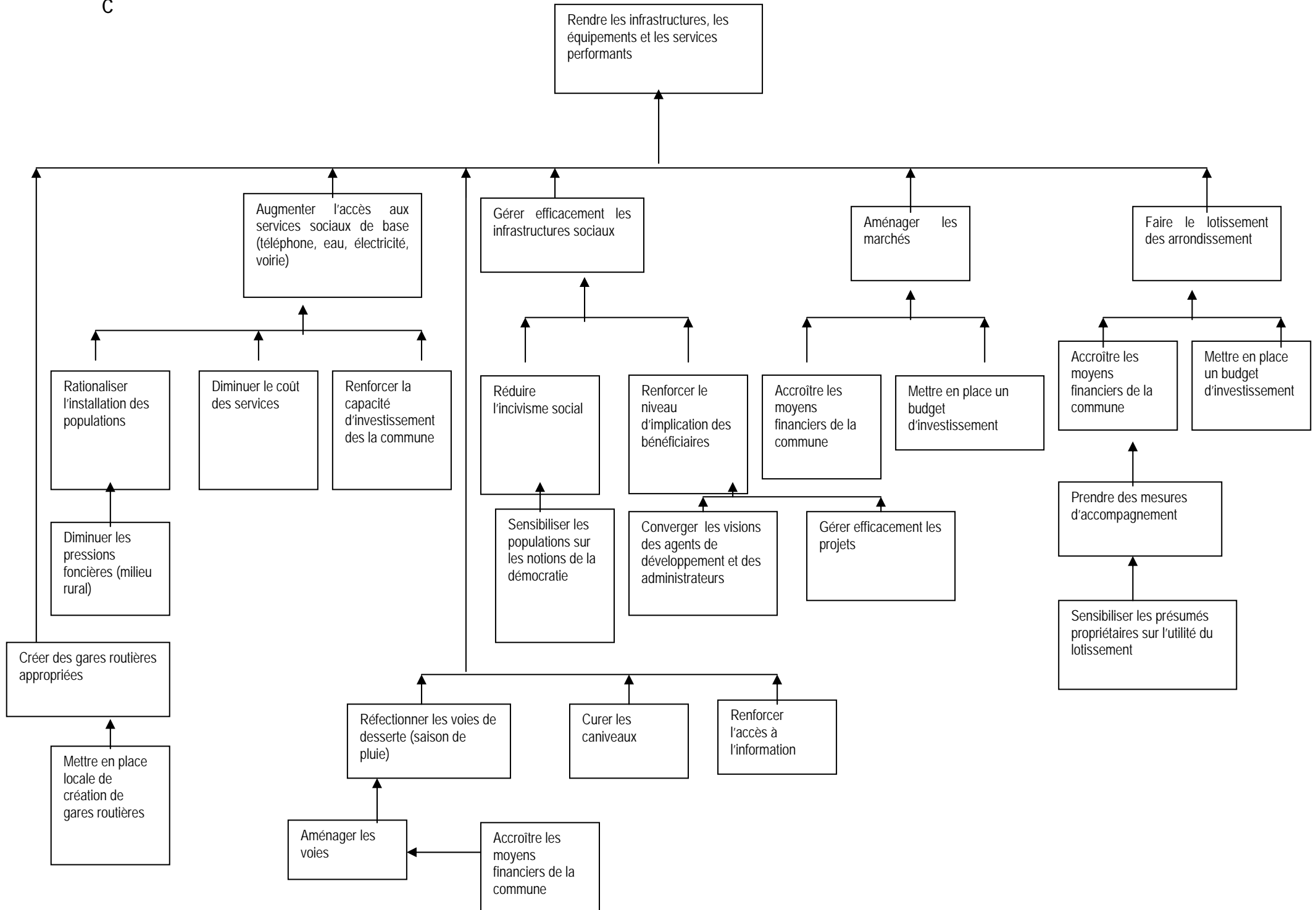
A



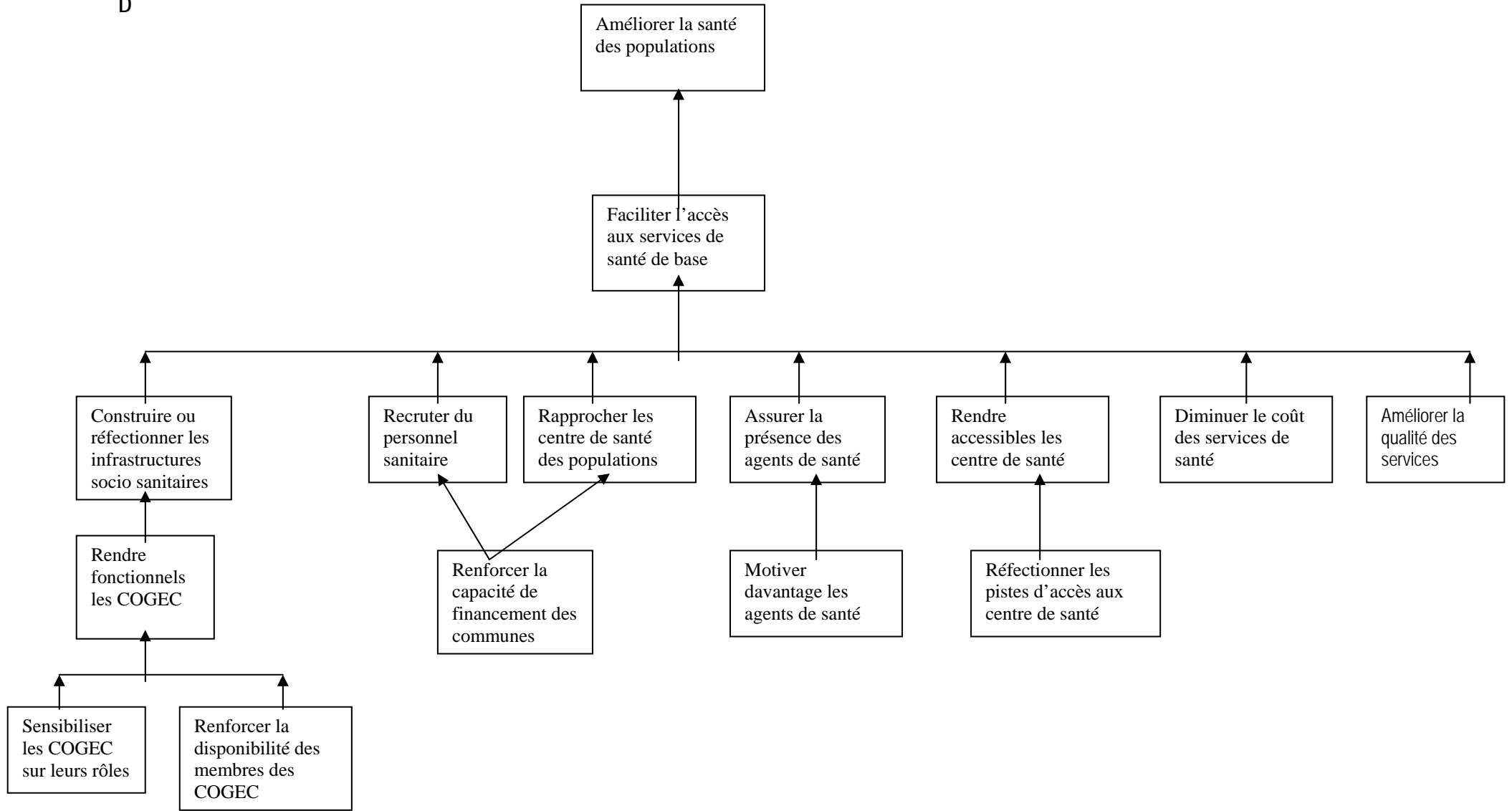
B



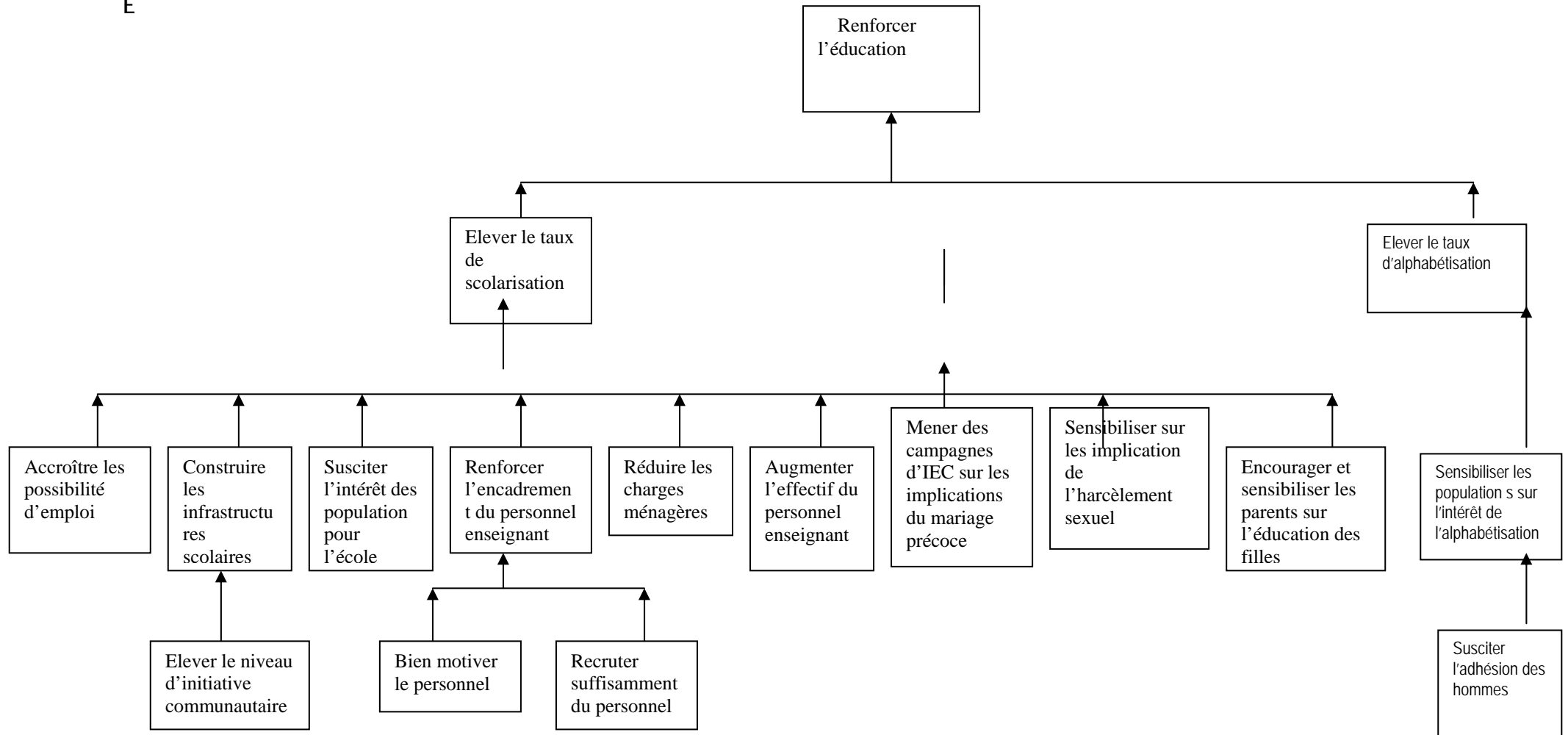
C



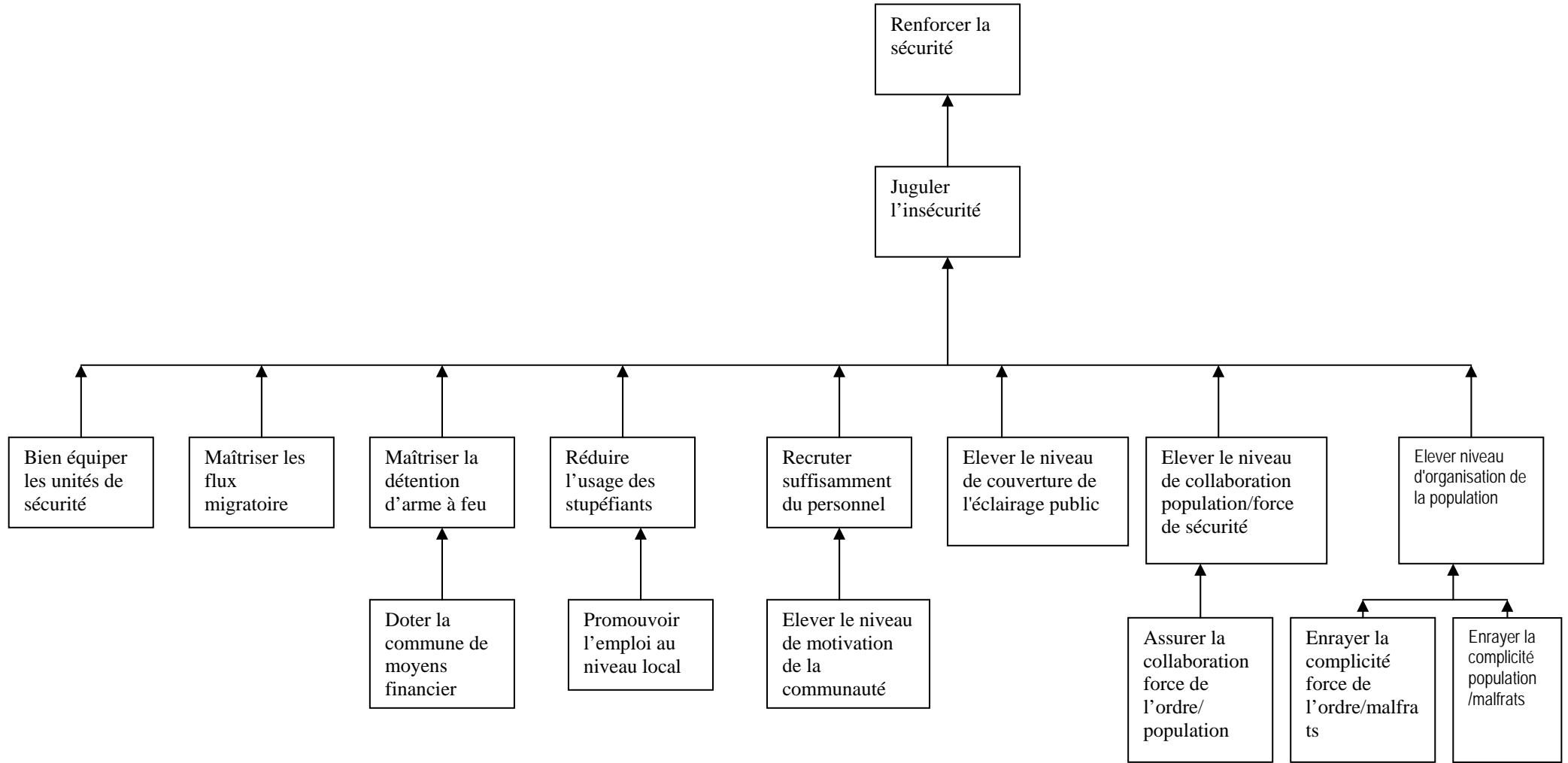
D



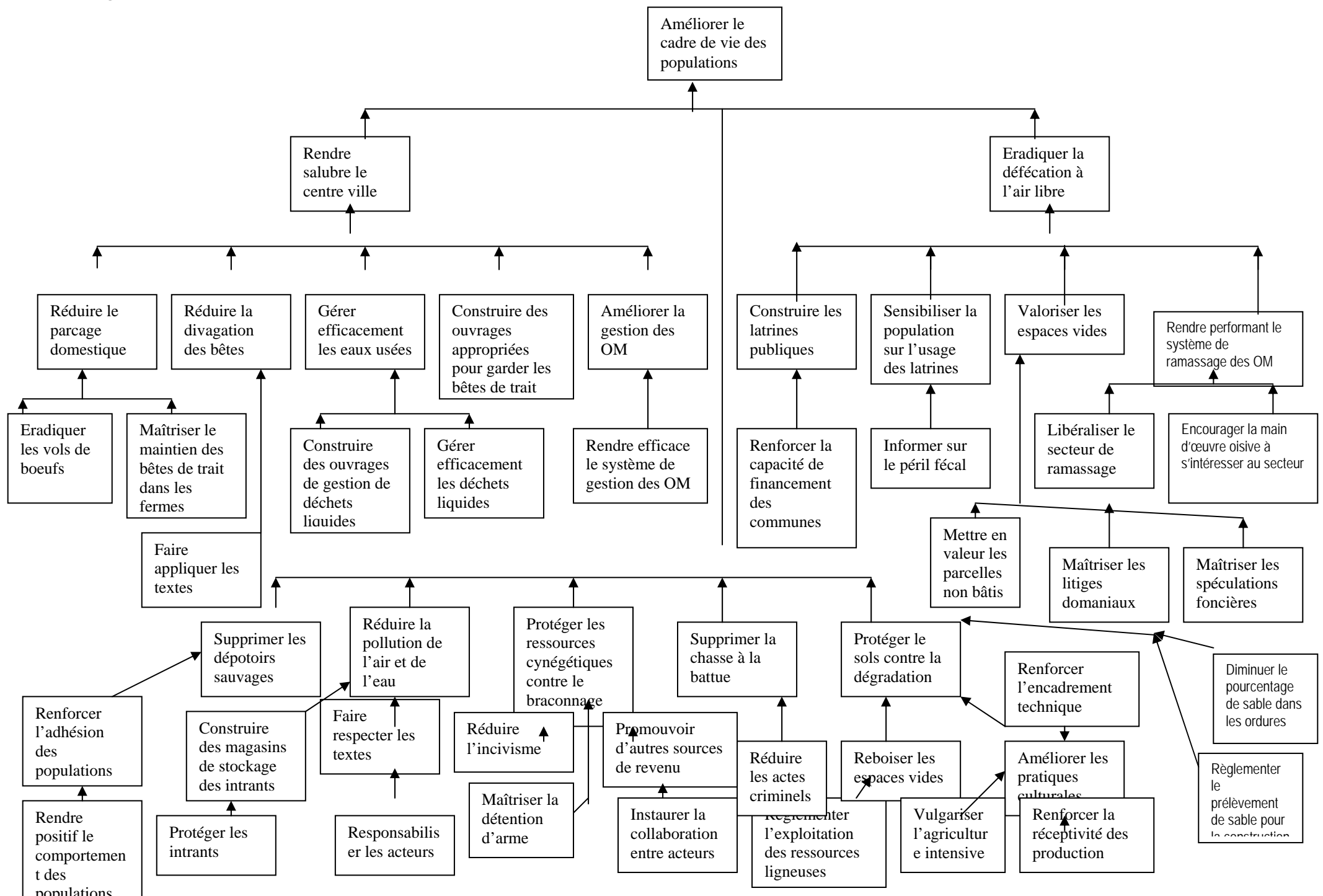
E



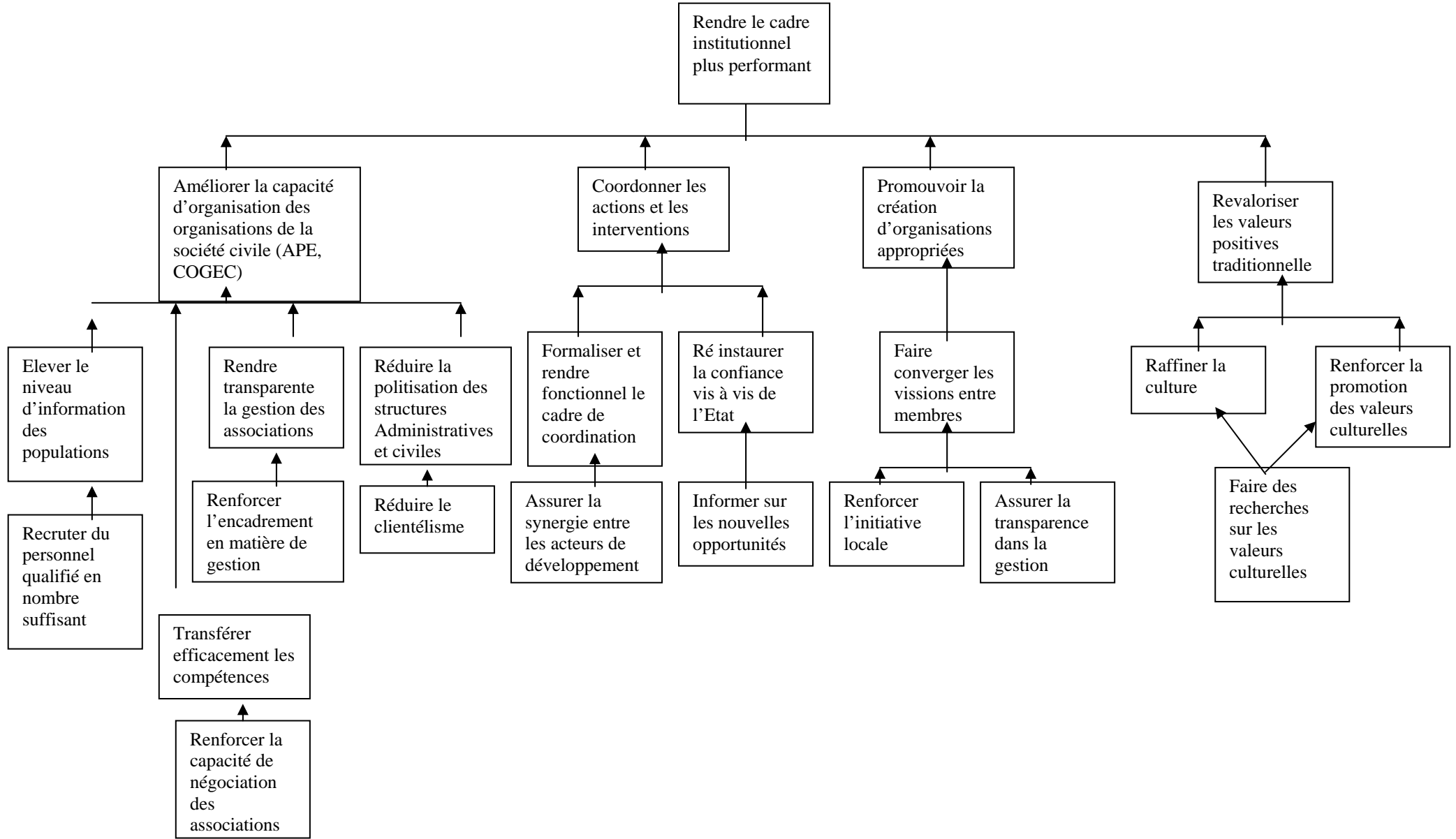
F

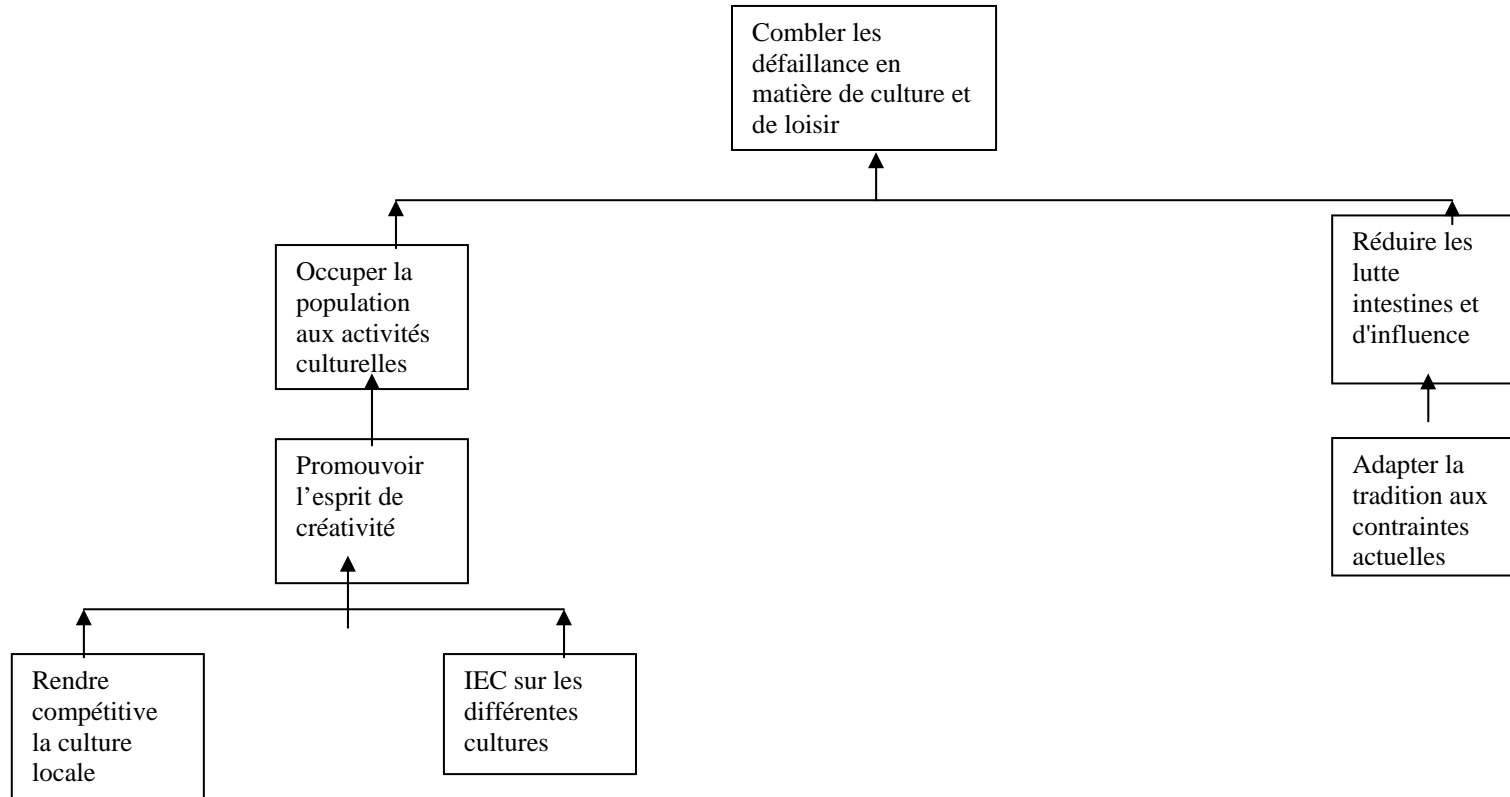


G

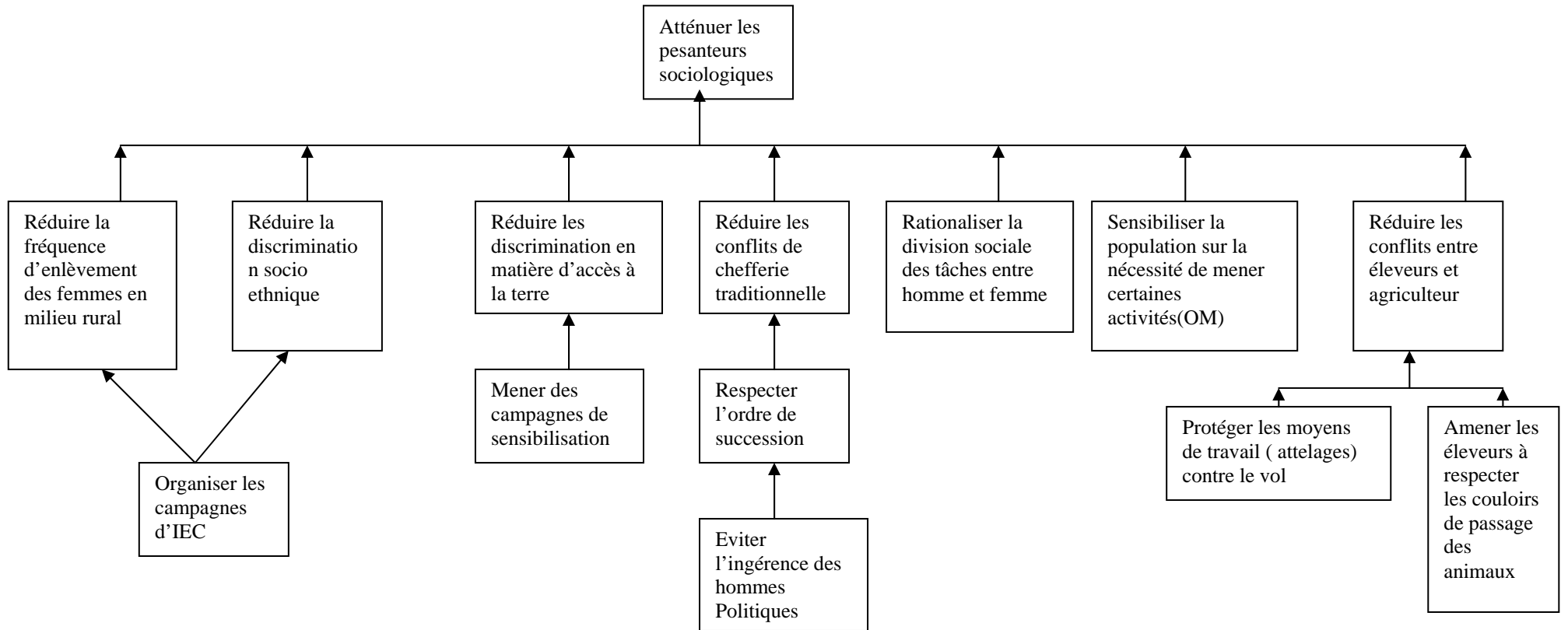


H





J



Annexe 4. Tableau de compétence des communes ordinaires

ANNEXE 4

1- Tableau des compétences des communes ordinaires

DOMAINE	DETAIL DES DOMAINES
Développement local aménagement, habitat, et urbanisme	<ul style="list-style-type: none">- Elaboration des documents de planification nécessaires : Schéma directeur d'aménagement de la Commune Plan de développement économique et social Plan d'urbanisme dans les zones agglomérées Règles relatives à l'usages et à l'affectation des sols Plans détaillés d'aménagement urbain et de lotissement- Délivrance des permis d'habiter et des permis de construire- Le contrôle de la conformité des réalisations et des constructions avec la réglementation en vigueur.- Promotion immobilière publique et privée (promoteur habitat) L'avis de la commune est requis en ce qui concerne : <ul style="list-style-type: none">- La tranche communale du plan national- Les investissements publics à caractère régional ou national à réaliser sur le territoire de la commune- Tout aménagement relatif aux sites miniers se trouvant sur son territoire
Infrastructures, Equipement et transport	<ul style="list-style-type: none">- Réalisation et entretien des routes, pistes et ouvrages d'art, situées sur son territoire- Réalisation et entretien des voies urbaines et leurs réseaux d'assainissement en zones agglomérées- Signalisation routière- Réalisation et entretien des réseaux d'éclairage public ;- Gestions des gares routières, des embarcadères et des parkings à caractère local.- Réglementation des transport des biens et des personnes dans le ressort territorial de la commune- Infrastructure hydraulique, télécommunication, cabine publique...
Environnement, Hygiène, santé	<ul style="list-style-type: none">- Fourniture d'eau potable- Collecte et traitement de déchets solides autre que les déchets les déchets industriels- Collecte et traitement de déchets liquides- Réseaux publics d'évacuation des eaux usées- Réseaux publics d'évacuation des eaux pluviales- Ouvrages d'aménagement des bas-fonds et de protection contre les inondations- Gestion des cimetières et services funèbres- Avis du maire est requis pour tout projet (à réaliser sur le territoire de la commune) susceptible de porter atteinte à l'environnement- Plantations, espaces verts.....- Protection et distribution d'eau potable- Protection des forêts, des sols, de la faune, des ressources hydrauliques

	<ul style="list-style-type: none"> - Lutte contre les vecteurs des maladies transmissibles - Hygiène des aliments et des lieux et établissements accueillant le public - Assainissement individuel (latrines, fosses septiques, puisards) - Délimitation des zones interdites à l'urbanisation dans les périmètres.
Enseignement Primaire et maternel	<ul style="list-style-type: none"> - Construction, équipement et réparation des établissements primaire et maternel - Education de la jeunesse
Alphabétisation et Education des adultes	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion des langues nationales
Santé-action sociale et des adultes	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation, équipement, réparation des centres publics de santé <li style="padding-left: 20px;">Promotion sociale des infrastructures publiques culturelles, jeunesse, sport et loisirs au niveau des arrondissements, des villages ou quartiers de villes. - Conservation du patrimoine culturel local. - Aide sociale aux déshérités et aux sinistrés
Services marchands et investissement économiques	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation, équipement, réparation, gestion des marchés et des abattoirs. - Investissements économiques - Promotion de tourisme - Création et aménagement des zones artisanales et des zones industrielles.
Les contentieux	<ul style="list-style-type: none"> - Actions en justice - Actes conservatoires, suspensifs
Disciplines et sécurités	<ul style="list-style-type: none"> - examen des dossiers disciplinaires des élus - sécurités, ordre publics...

Annexe 5. Domaines de compétences de l'Etat

ANNEXE 5

DOMAINES DE COMPETENCE DE L'ETAT

Relève de la compétence exclusive de l'Etat :

- ✓ la construction et l'entretien des établissements d'enseignements secondaire et de formation professionnelle
- ✓ l'élaboration du plan de circulation relatif à l'organisation des transports collectifs
- ✓ installation et entretien des feux de signalisation
- ✓ le plan annuel de sécurité publique
- ✓ lutte contre la délinquance et la criminalité
- ✓ création, installation des stations de radiodiffusion sonore et / ou de la télévision.
- ✓ La construction et réparation des portions de voies inter Etats traversant la commune.

2- Tableau faisant état des délibérations du conseil soumises à l'approbation de l'autorité de tutelle avant exécution.

délibérations du conseil soumises à l'approbation de l'autorité de tutelle avant exécution.

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- mode de gestion des propriétés communales- mission à l'étranger du maire et ses adjoints- décision individuelle relative à la nomination, à l'avancement aux sanctions soumises à l'avis du conseil de disciplines- budget communal et ses modifications en cours d'exercice- modalité de mise en œuvre des impôts droits et taxes locaux et fixation des tarifs et autres ressources non fiscales.- Montant, durée, garantie et modalité du remboursement des emprunts.- *Montant, garantie, modalités d'octroi et de remboursement des avances et prêts- dénomination des rues, places et édifices publics- élaboration des documents d'urbanisme- conventions relatives aux marchés publics, aux concessions des services publics à caractère industriel et commercial. |
|---|

La durée d'approbation de l'autorité de tutelle varie de quinze (15) jours à deux (02) mois passé ces délais les actes deviennent exécutoires (articles 145 loi 97-029 du 15 janvier 1999)

Annexe 6. Mécanisme institutionnel de gestion des services publics urbains

ANNEXE 6

LES MECANISMES INSTITUTIONNELS DE GESTION DES SERVICES PUBLICS URBAINS

1- L'inter communalité ou la coopération intercommunale

Il est loisible à deux (02) ou plusieurs communes de s'associer en vue de la réalisation et de la gestion d'équipements et de la création de services d'intérêt et d'utilité intercommunaux (article 176 loi 97-029 du 15 janvier 1999. Les organismes créés à cet effet doivent être approuvés par décret pris en conseil des ministres. Les organismes créés peuvent être dotés de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

La loi autorise les communes à adhérer à des organisations internationales des villes après approbations de l'autorité de tutelle.

2- Les différents services publics urbains et leur mode de gestion.

La loi reconnaît aux communes deux (02) grandes catégories de services publics.

- *Les Services Publics Administratifs (SPA)*

Ces services se distinguent par :

La nature des prestations fournies (intérêts général) ;
L'origine des ressources (essentiellement recettes fiscales) ;
Les modalités d'organisation et de fonctionnement (comptabilité publique..)

- *Les services publics à caractère industriel et commercial ou services publics marchands*

Les services se caractérisent par :

La nature de leur activité (proche des entreprises privées industrielles et commerciales) ;
L'origine des ressources (prix payés par ces usagers en autre partie des prestations fournies) ;
Leur modalité d'organisation et de fonctionnement (comptabilité privée)

3- tableau : avantage et inconvénients des modes de gestion des services publics urbains

Modes de gestion		Caractéristiques essentielles	avantages	Inconvénients	Cas d'application
GESTION DIRECTE	Régie directe	<ul style="list-style-type: none"> - administration par les services de la collectivité. - Absence d'autonomie administrative budgétaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise des décisions par la collectivité ; - garantie d'application des choix politiques 	<ul style="list-style-type: none"> - difficulté de maîtrise des coûts ; - rigidité de la comptabilité publique et des marchés ; - lourdeur du statut du personnel. 	SPA Quelques SPIC : eau assainissement
	Régie autonome	<ul style="list-style-type: none"> - administration par la collectivité - organes de gestion propres ; - budget annexé à celui général de la collectivité. 	<ul style="list-style-type: none"> - maîtrise des décisions par la collectivité - garantie d'application des politiques connaissance et maîtrise des coûts. 	<ul style="list-style-type: none"> - rigidité de la comptabilité publique et des marchés ; - lourdeur du statut du personnel 	- Formule peu utilisée.
	Régie personnalisée	<ul style="list-style-type: none"> - Administration par une personne morale distincte; - organes de gestion propres ; - budget annexé à celui général de la collectivité. 	<ul style="list-style-type: none"> - moyens des gestions autonomes - comptabilité commerciale - meilleures maîtrise des coûts 	<ul style="list-style-type: none"> - lourdeur relative liée au statut du personnel et aux procédures publiques - pertes relatives de la maîtrise du service par la collectivité. 	- SPIC
GESTION DIRECTE	Concession	<ul style="list-style-type: none"> - réalisation des installations nécessaire à l'exploitation du service par le concessionnaire ; - exploitation par le concessionnaire à ses risques et périls ; - rémunération à partie des redevances des usagers 	<ul style="list-style-type: none"> - Possibilité pour la collectivité de s'équiper sans une mobilisation de capitaux - limitation de risques pour les finances publiques ; - partenariat public-privé - meilleure qualité de service 	<ul style="list-style-type: none"> - moyen de contrôle de la collectivité limitée ; - fixation des tarifs souvent controversée. 	- SPIC à investissements lourds : eau, assainissement, stationnement, gare routière, marché.

affermage	<ul style="list-style-type: none"> - exploitation par le fermier à ses risques et périls ; - rémunération auprès des usagers - versements à la collectivité d'une ristourne 	<ul style="list-style-type: none"> - possibilité de faire jouer la concurrence par un contrat de moyenne durée ; - meilleur contrôle de la collectivité sur le fonctionnement du service. 	<ul style="list-style-type: none"> - risques pour les finances publiques qui doivent assurer les frais d'installation et d'extension. 	<ul style="list-style-type: none"> - SPIC à investissements lourds. - formule utilisée à la suite de la concession
Régie intéressée	<ul style="list-style-type: none"> - exploitation sans risques - rémunération forfaitaire - intéressement forfaitaire 	<ul style="list-style-type: none"> - responsabilité du service assurée par la collectivité - motivation du régisseur. 	<ul style="list-style-type: none"> - risque financier pour la collectivité publique 	<ul style="list-style-type: none"> - formule peu utilisée.
Gérance	<ul style="list-style-type: none"> - exploitation sans risques - rémunération forfaitaire 	<ul style="list-style-type: none"> - responsabilité du service assurée par la collectivité 	<ul style="list-style-type: none"> - risque financier pour la collectivité - absence de motivation du gérant 	<ul style="list-style-type: none"> - SPIC à tendance déficitaire. - certains SPA
Gestion concurrentielle	<ul style="list-style-type: none"> - Libre concurrence - réglementation par la collectivité publique. 	<ul style="list-style-type: none"> - tous les avantages liés à libre concurrence 	<ul style="list-style-type: none"> - abandon par la collectivité de tout moyen de contrôle 	<ul style="list-style-type: none"> - service extérieur des pompes funèbres

SPA : Service Public administratif

SPIC : Service Public à caractère Industriel et Commercial

**Annexe 7. Tableau de présentation
synoptique d'une tranche annuelle du
PDC**

**ANNEXE 7 : TABLEAU DE PRESENTATION SYNOPTIQUE D'UNE
TRANCHE ANNUELLE DU PDC**

	Total PDC	N1	N2	N3	N4	N5	TOTAL
A – Emploi / Actions - - - - -	X	X	X	X	X	X	X
Total des emplois	X	X	X	X	X	X	X
B – Ressources - - - - -	X	X	X	X	X	X	X
Total des ressources	X	X	X	X	X	X	X

Source : Guide pour l'élaboration du PDC – Maison des Collectivités Locales – Espace 2020 Scp – Décembre 2002

Au besoin, ce tableau peut être complété par des annexes explicatives donnant des informations nécessaires sur certains points de chaque tranche annuelle comme par exemple, les organismes prêteurs, les conditions d'emprunts les donateurs etc...

Annexe 8. Participants par groupe de travail à l'atelier de planification

ANNEXE 8 : COMPOSITION DES GROUPES DE TRAVAIL - ATELIER DE PLANIFICATION

Kandi du 18 au 20 juin 2002

GROUPES	DOMAINES	MEMBRES
GROUPE 1	Domaine A : Economie locale précaire Domaine B : Faible niveau de financement du développement local	BONKANON Bakari Maire Commune I Moussa Mouhamadou Koto Sabi KOUMA Tougouh Tahiratou
GROUPE 2	Domaine C : Infrastructures, équipements et services défectueux Domaine D : Santé des populations précaire	MOUSSA Salmane BIO Moussa FLENON Richard KANDISSOUNON BIO Béri IMOROU Inoussa
GROUPE 3	Domaine F : Sécurité menacée Domaine G : Cadre de vie défectueux	JAQUET Moussilima AROUNA Lazare OBOSSOU Yaou ISSIFOU Rinatou Sandra
GROUPE 4	Domaine E : Système d'éducation peu performant Domaine H : Cadre institutionnel peu performant	DAGBETO Prosper OKOYA Théophile MOUKOURE Zénabou SAKE Alassane
GROUPE 5	Domaine I : Défaillance en matière de culture et de loisirs Domaine J : Pesanteurs sociologiques	BIO BERI Mama SOULE Fousséni